



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
incluant le rapport financier annuel

2015



AST
GROUPE
CONSTRUCTEUR | PROMOTEUR | AMÉNAGEUR



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de la société (<http://www.ast-groupe.fr>) ou à son siège social.

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 20 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes y afférent figurent dans le Document de référence déposé le 29 avril 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence D.14-0448 aux pages 49 à 78 et 79 à 80.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes y afférent figurent dans le Document de référence déposé le 29 avril 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence D.15-0438 aux pages 47 à 76 et 77 à 78.

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe	5
1.1. Profil.....	5
1.2. Historique.....	6
1.3. Organisation du Groupe.....	7
1.4. Éléments d'appréciation sectorielle, marchés et concurrence	9
1.5. Principales activités.....	16
1.6. Priorités stratégiques	27
1.7. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	28
1.8. Recherche, développement, brevets et licences.....	28
1.9. Principaux facteurs de risques	28
1.10. Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	33
1.11. Procédures judiciaires et d'arbitrage	33
2. Commentaires sur l'exercice 2015	34
2.1. Chiffres clés 2015	34
2.2. Activité du Groupe en 2015.....	36
2.3. Politique d'investissements	38
2.4. Contrats importants.....	38
2.5. Activité de la société-mère en 2015	39
2.6. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir	42
3. Comptes consolidés de l'exercice 2015	43
3.1. Etats financiers consolidés.....	43
3.2. Notes annexes y compris périmètre de consolidation	47
3.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	72
4. Comptes sociaux de l'exercice 2015	74
4.1. Comptes individuels 31 décembre 2015	74
4.2. Annexe aux comptes sociaux	77
4.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.....	95
4.4. Informations sur les participations et les prises de participations au cours de l'exercice, relation mère-fille.....	97
5. Gouvernement de l'entreprise	98
5.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Société.....	98
5.2. Rémunération des mandataires sociaux	99
5.3. Opérations réalisées sur les titres de la société par les mandataires sociaux	100
5.4. Conflits d'intérêts.....	100
5.5. Opération avec des apparentés	100
5.6. Rapport du Président du Conseil d'Administration	101
5.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président.....	111
5.8. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés ...	113

6. Informations sur la Société et le capital.....	118
6.1. Informations juridiques.....	118
6.2. Capital.....	121
6.3. Actionnariat.....	126
6.4. Information boursière.....	127
7. Informations sociales, environnementales et sociétales	129
7.1. Informations sociales	129
7.2. Informations environnementales	139
7.3. Informations sociétales	142
7.4. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'OTI	148
8. Informations complémentaires	152
8.1. Informations et documentations disponibles	152
8.2. Contrôleurs légaux des comptes y compris honoraires.....	152
8.3. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel.....	153
8.4. Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel	153
8.5. Responsable de l'information financière	154
9. Table de concordance (Rubrique de l'Annexe I du règlement européen n°809/2004)	155
10. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	157
11. Table de concordance GRENELLE II.....	158

Le mot du Président

2015, année de relance

L'année 2015 a vu le marché immobilier sortir d'une crise profonde dans lequel il était plongé. Cette crise économique a marqué durablement le début de cette décennie avec une baisse globale des mises en chantiers de plus de 50%.

En 2015, les ventes nationales de maisons individuelles ont progressé de 11%. La vraie question est de savoir si l'embellie actuelle est le signal d'un redressement durable. Les mesures gouvernementales annoncées en fin d'année devraient venir rassurer le marché. Les modifications substantielles des conditions d'attribution du PTZ notamment par l'augmentation des montants, l'amélioration des conditions de remboursement par des différés d'amortissement plus favorables et son maintien jusqu'à 2017 devraient venir soutenir notre activité. Ce regain de croissance sur 2015 résulte également d'un pouvoir d'achat en hausse, d'une quasi absence de hausse des prix, et de taux d'intérêts attractifs. Nous devrions naturellement, dans ce contexte redevenu plus favorable, bénéficier d'une partie du report d'achat.

Dans cet environnement, AST Groupe a surperformé le marché avec des ventes en amélioration de plus de 10 % et a enregistré fin 2015 une amélioration significative de sa rentabilité malgré un chiffre d'affaires en léger retrait conformément à nos prévisions.

Selon l'étude Xerfi 2015, Natilia, est aujourd'hui reconnu comme « l'enseigne la plus importante dans la construction de maisons en bois ». Les candidats à la franchise ne s'y trompent pas, nous constatons une augmentation forte des candidatures qualifiées depuis quelques mois.



Après une intégration réussie de la fabrication des menuiseries, le résultat opérationnel de POBI, filiale industrielle d'AST Groupe, est comme convenu à l'équilibre.

POBI poursuit son développement sur de nouveaux produits toujours plus innovants et plus simples à mettre en œuvre, répondant d'ores et déjà à la réglementation thermique 2020 avec un prix maîtrisé.

La réorganisation du mix produit engagé en 2015 sur notre activité promotion immobilière, avec l'orientation logements individuels et la mise en place d'un nouveau canal de distribution à destination des investisseurs devraient dès 2016 contribuer à l'évolution du chiffre d'affaires.

Tout cela motive et conforte nos ambitions futures, 2016 sera une année importante pour notre croissance. Dans cette dynamique de performance et d'accélération du développement, nous devons progresser dans tous les domaines et améliorer notre visibilité avec un marketing performant. La bataille du Web est engagée et demande d'importants moyens humains, techniques, et financiers.

2016 sera donc une année importante dans le cadre de notre plan CAP200 et de ses objectifs. Dans ce nouveau contexte, nous devons faire preuve de bon sens, de rigueur, de justesse et enfin d'écoute. Nos défis sont nombreux mais nous disposons d'atouts majeurs : des équipes motivées, un positionnement géographique stratégique et des produits dont le rapport qualité / prix est compétitif.

Enfin en 2016, AST Groupe en tant qu'acteur majeur de la construction poursuivra son expansion sur de nouveaux territoires selon un plan sélectif d'acquisitions.

1. Présentation du Groupe

1.1. Profil

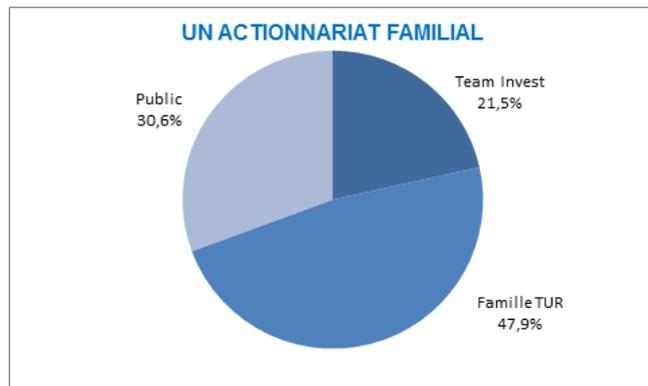
Un groupe créé en 1993

Fondé en 1993, le Groupe AST Groupe, est un spécialiste de la construction de maisons individuelles et de la promotion immobilière. Cette double compétence lui confère une réelle expertise du marché de la Maison Individuelle à usage de résidence principale et lui confère des positions de leadership.

Dans un marché national atomisé, le Groupe a réussi à prendre une place de leader des constructeurs nationaux. Son approche multi-marques et un couple prix/produit adapté lui ont permis de conforter sa solidité financière et d'accroître ses parts de marché avec une progression de son chiffre d'affaires supérieure au marché et à ses concurrents. Son offre de produits innovants lui a permis d'élargir sa cible de clientèle.

Par ailleurs, AST Groupe a développé sa couverture géographique. Aujourd'hui, AST Groupe est présent sur 7 grandes régions en France avec 76 agences commerciales, 10 centres techniques et une usine de fabrication de charpentes industrielles, menuiseries et d'ossatures bois située à la Charité sur Loire.

AST Groupe a choisi de développer son offre en devenant franchiseur. Ainsi, le réseau de franchises Natilia propose aux primo-accédants une maison à haute performance énergétique abordable par le plus grand nombre. Le réseau de franchises Natilia s'adresse à des entrepreneurs désireux de développer régionalement la marque et de participer à la création de la maison de demain. L'objectif du réseau de franchises Natilia initié par AST Groupe est de se positionner comme précurseur de l'industrialisation de la maison environnementale en France et ainsi permettre au plus grand nombre d'accéder à une habitation écologique et économique. Depuis 2013, AST Groupe a également développé un nouveau réseau de commercialisation et de franchises sous la marque Villas Club et a créé AST Cuisines.



AST groupe en quelques mots :

- Spécialiste de la maison individuelle multimarques
- Une offre complète centrée sur le service et adaptée aux capacités de financement des clients (primo-accédants)
- **1^{er}** Réseau de Franchises Ossatures Bois (Source interne)
- **3^{ème}** constructeur de maisons individuelles en France (Source : Plimsoll 2015)
- **39** agences commerciales Maisons Individuelles
- **4** agences commerciales Promotion et Lotissement
- **10** Centres Techniques
- **37** Agences commerciales RESEAUX (Natilia et Villas Club)
- **1** Unité de production d'Ossatures Bois, de Charpentes et de Menuiseries
- **365** salariés au 31/12/2015

1.2. Historique

En plus de 20 ans d'existence, AST Groupe, spécialiste de la maison individuelle, est devenu l'un des principaux acteurs du marché français et se positionne comme le leader des constructeurs sur les régions Rhône-Alpes et Bourgogne.

Constructeur, Promoteur, Aménageur, AST Groupe est le deuxième constructeur de maisons individuelles coté en Bourse sur le Compartiment C Euronext Paris.

1993

- Création de l'entreprise par 2 frères Alain et Sylvain TUR.
- Création de Créa Concept, marque historique du Groupe.

1995

- Naissance de l'activité de Promoteur, reflet de la capacité du Groupe à anticiper l'évolution du marché.
- Création de la marque commerciale Villas Club.

2000

- Inscription sur le marché Libre de la Bourse de Paris.

2003

- Création de Top Duo, la première maison «Low Cost» du marché français donnant la possibilité aux primo-accédants de devenir propriétaires de leur logement.

2004

- Transfert sur l'Eurolist C d'Euronext Paris Second Marché en Novembre.

2005

- Acquisition de Villas Trident, spécialiste du mas provençal, en Provence Alpes Côte d'Azur.

2007

- Implantation en région Midi-Pyrénées avec le rachat de la marque Villas JB (40 ans d'expérience dans la construction)
- Le cap des 1 000 maisons vendues par an est dépassé.

2008

- Implantation en région Parisienne de Top Duo (4 agences).

2009

- Acquisition de POBI, système constructif industriel.
- Création de Natilia, première franchise de maison à ossature Bois en France.

2010

- Ouverture de 17 points de vente Natilia dont 14 franchisés.
- Création d'AST SERVICES, société spécialisée dans le courtage en financement et assurances.

2012

- Développement de l'activité d'Aménageur Foncier avec ÉVOLIM.
- Déploiement du Lean Manufacturing chez POBI.

2013

- Implantation du nouveau siège social du Groupe.
- Lancement d'un nouveau réseau de commercialisation et de franchises sous la marque Villas Club.
- Création de Cubéa

2014

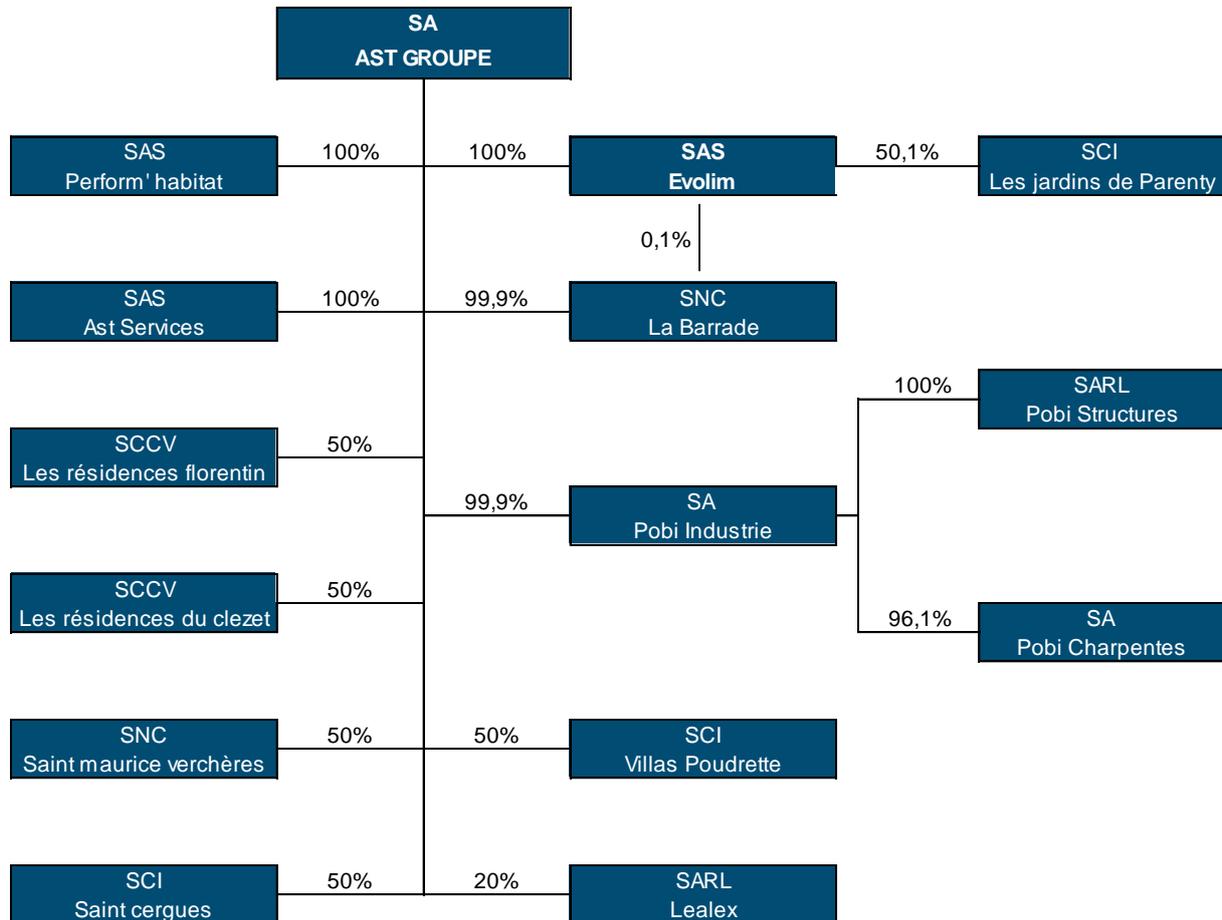
- Intégration de la fabrication des menuiseries chez POBI.

2015

- Lancement de CAP200, un plan ambitieux mais réaliste.

1.3. Organisation du Groupe

1.3.1. Organigramme juridique



La liste des filiales et participations est donnée dans la partie 3.1 de l'annexe des comptes consolidés.

La société mère est la société anonyme AST Groupe.

Les sociétés consolidées au 31/12/2015 sont :

- La société Évolim SAS, filiale à 100% dont l'activité principale est le lotissement ;
- AST SERVICES détenue à 100% et ayant pour activité le courtage en banque et assurance ;
- Le Groupe POBI composé d'une société mère POBI INDUSTRIE détenue à 99,9 % qui détient 2 filiales :
 - 100% de la société à responsabilité limitée POBI STRUCTURES, qui a pour activité la construction de différents types de panneaux à ossature en bois, la fabrication de menuiseries, ainsi qu'une activité de constructeur de maisons individuelles ;
 - 96.1 % de la société anonyme POBI CHARPENTES, qui a pour activité la fabrication de charpentes industrielles ;
- PERFORM'HABITAT détenue à 100% et ayant pour activité la rénovation thermique de l'habitat ;
- LEALEX SARL détenue à 20 % et spécialisée dans les travaux d'installation électrique ;
- SCI LES JARDINS DE PARENTY détenue à 50,1% dont l'activité principale est le lotissement ;

- SNC LA BARRADE détenue à 100% et ayant pour activité la promotion immobilière ;
- Les sociétés SCI ST CERGUES, SNC SAINT MAURICE DE VERCHERES, SCCV LES RESIDENCES FLORENTINS et SCCV LES RESIDENCES DU CLEZET, sociétés de Construction/Vente constituées spécifiquement pour des opérations en Promotion et Lotissement.

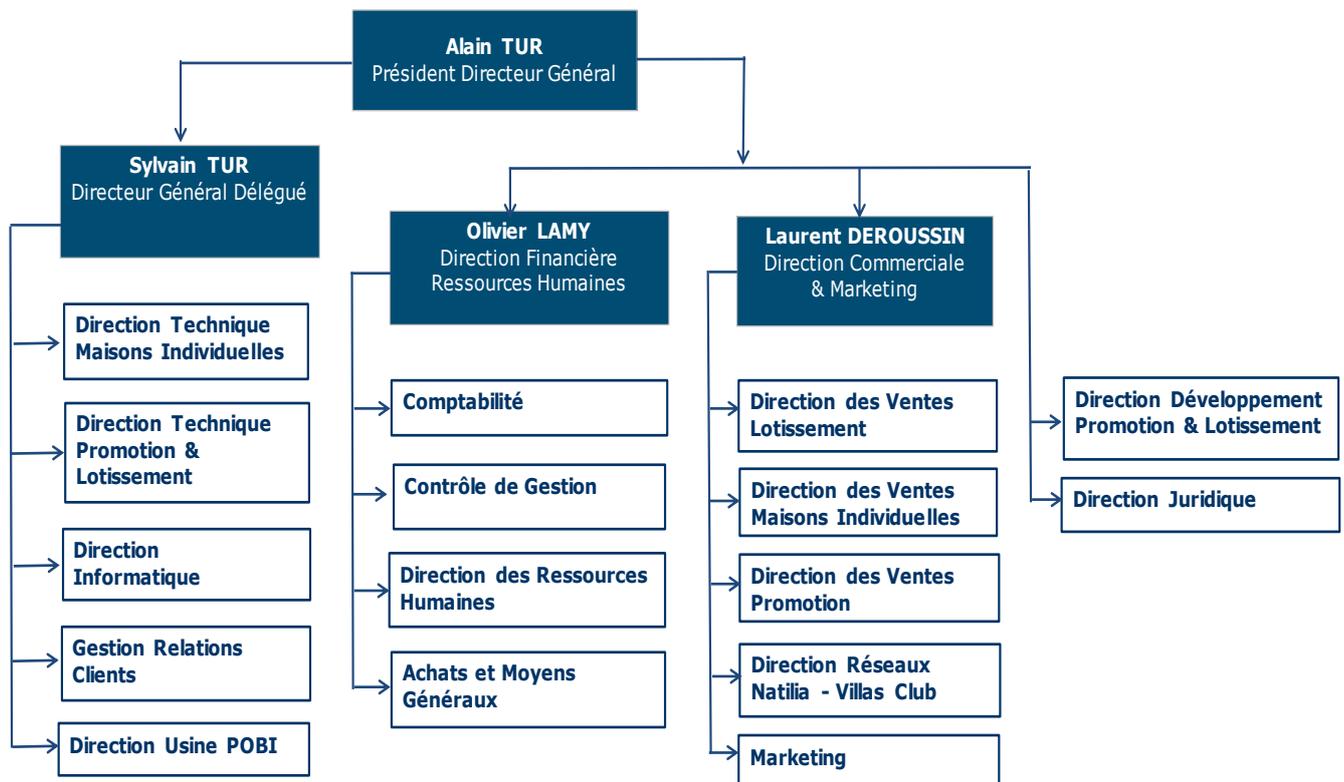
Au cours de l'exercice 2015, les sociétés suivantes ont été liquidées :

- MICROSIT WELCOM, SSII de POBI INDUSTRIE, exploitant en pleine propriété le portail internet www.le-bois.com;
- SNC LES RESIDENCES DU CENTRE et SCI LES ALLEES PASCALINE, sociétés de Construction/Vente constituées spécifiquement pour des opérations en Promotion et Lotissement.

Les sociétés non consolidées sont :

- SCI VILLAS POUDETTE, société de Construction/Vente constituées spécifiquement pour des opérations en Promotion et Lotissement en cours de liquidation amiable ; ses titres sont provisionnés à 100%.

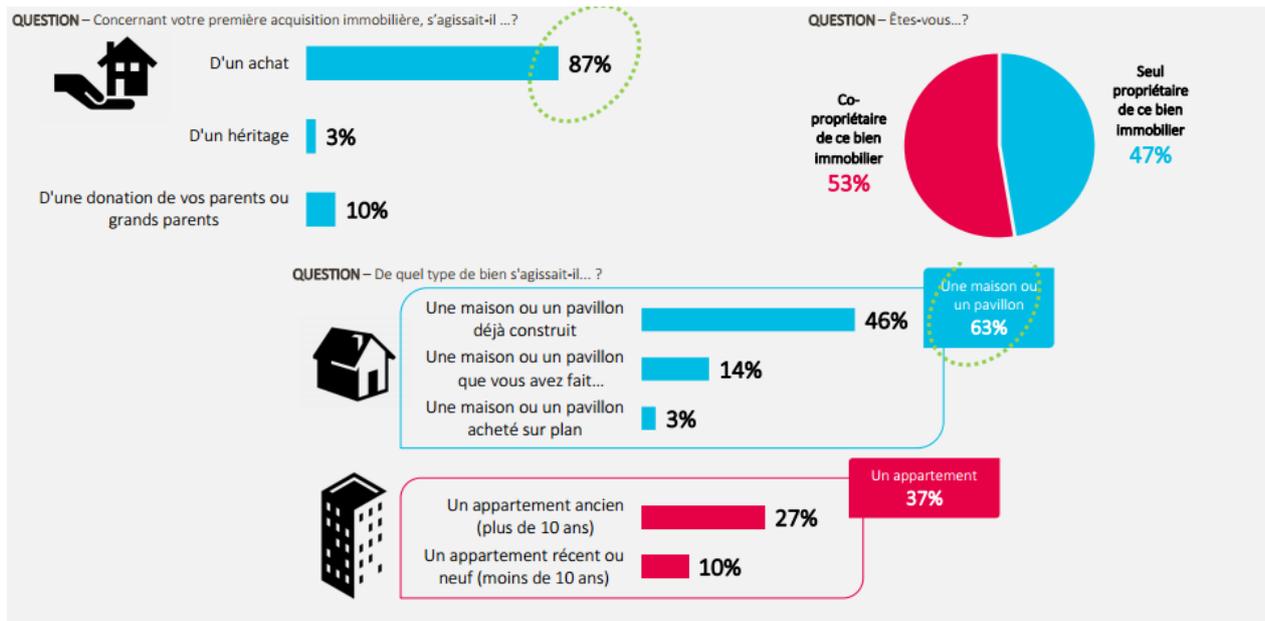
1.3.2. Organigramme fonctionnel



1.4. Éléments d'appréciation sectorielle, marchés et concurrence

1.4.1. Le marché de la construction immobilière

- **La demande :**



Source : Enquête CSA 2015

Selon l'enquête CSA 2015, 87% des personnes interrogées ont réalisés un achat pour leur première acquisition. 63% des personnes ont choisi une maison en premier achat, impliquant donc un crédit immobilier pour la plupart.

Pour 87% des Français être propriétaire d'un bien reste une priorité, mais seulement 57,7% des Français sont propriétaires. Ce décalage s'explique notamment par le coût et la durée du crédit qui peut s'étaler sur toute une vie.

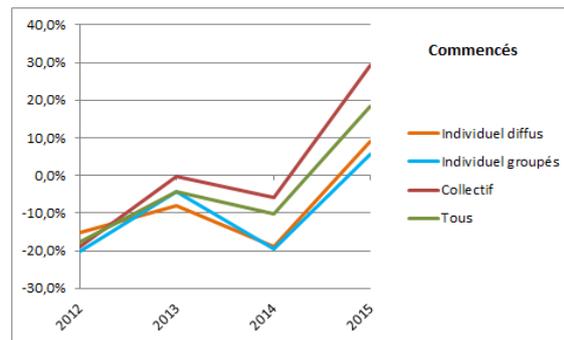
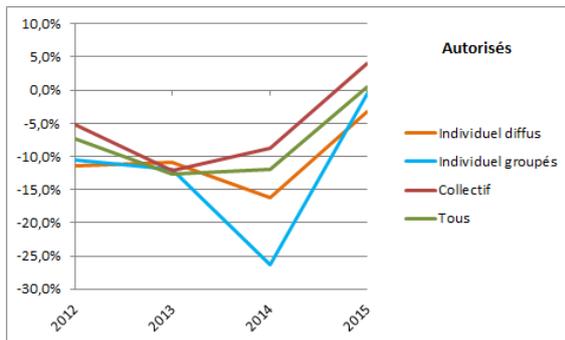
Source : Insee 2014

- **Les autorisations de construire et les mises en chantier sur l'ensemble des logements :**

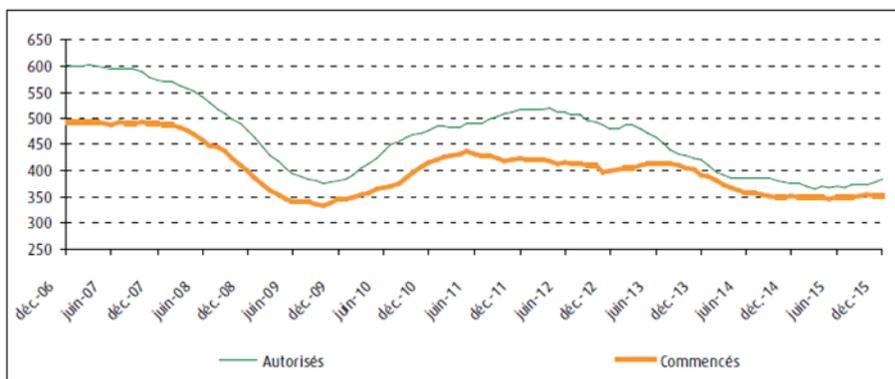
Le secteur de la construction de maisons individuelles est scindé en deux activités distinctes :

- La construction de maisons individuelles « en diffus » avec un contrat de construction de maison individuelle (appelé CCMI) soit par un maître d'œuvre, soit par un auto-constructeur ou encore un architecte.
- La réalisation de maisons individuelles en « groupés » appelée également « en collectif » qui sont essentiellement des maisons en lotissement dans la cadre d'une construction en VEFA (Vente En Etat de Futur Achèvement)

Évolution du nombre de logements



Sur l'ensemble de l'année 2015, le nombre de logements autorisés à la construction (383 100 unités) augmente de 1,8 % par rapport à l'an passé. Le nombre de logements commencés (351 800 unités) augmente de 0,3 %.



Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin décembre 2015

- **Les facteurs influençant le marché**

Les principaux éléments qui pourraient avoir influencé le marché sont :

- Une remontée des taux d'intérêts et des banques plus sélectives pourraient venir compromettre la dynamique de croissance du marché immobilier ;
- Une hausse de 0.20% pour un crédit de 200 K€ alourdit la mensualité de 20€/mois ;
- Un durcissement des normes de constructions viendrait augmenter le prix de revient des constructions et par voie de conséquence le prix de vente.

Cependant de nombreux facteurs laissent escompter une évolution positive du marché à moyen terme :

- La croissance démographique ;
- L'évolution sociodémographique (divorce, famille monoparentale, allongement durée de vie) ;
- La volonté politique de favoriser l'accès à la propriété ;
- Le nouveau PTZ associé au taux du crédit actuel augmente de 8 à 12 % le pouvoir d'achat de la clientèle ;
- Le maintien de l'APL accession ;
- Un dispositif de défiscalisation incitatif.

La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 (Source : Commissariat général au développement durable).

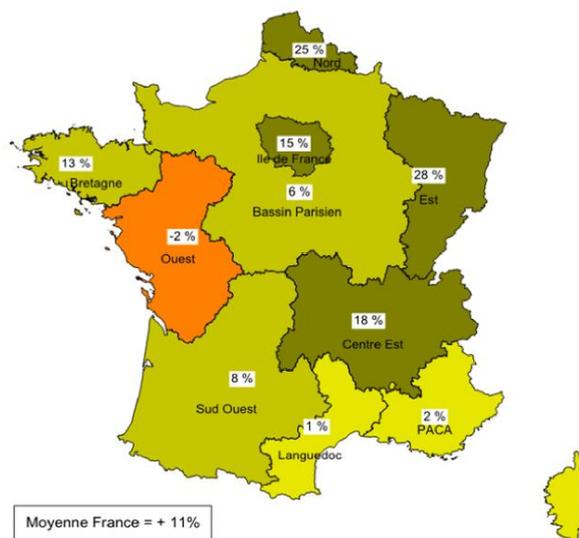
Sous les hypothèses d'une fécondité stable à 1,95 enfant par femme, d'un solde migratoire annuel de + 100 000 personnes, et d'une évolution tendancielle de la mortalité et des comportements de cohabitation, le nombre de ménages pourrait croître de 200 000 par an en moyenne d'ici 2050 et de 235 000 par an d'ici 2030. Outre la croissance du nombre de ménages, la demande potentielle de logements dépend de l'évolution de la proportion de logements vacants et des flux de renouvellement du parc. Elle diffère du nombre de logements à construire car elle ne prend pas en compte les besoins liés au mal-logement ou au non-logement. Quels que soient les scénarii retenus, qui couvrent un spectre large d'hypothèses, la demande potentielle est comprise entre 300 000 et 400 000 logements par an en moyenne d'ici 2030.

1.4.2. Focus sur le marché de la Maison Individuelle en 2015

Après la crise de 2008 - 2009 et une nette reprise en 2010, le marché s'est à nouveau détérioré à partir de l'été 2011. La chute cumulée de 2011 à 2014 est spectaculaire : - 31%.

Sur l'année 2015, les ventes brutes de maisons individuelles en diffus s'élèveraient à environ 111 300* unités et seraient en hausse d'environ +11% par rapport à l'année 2014.

Sur l'année 2015, la conjoncture en maisons individuelles a été très favorable sur les départements des régions de l'Île de France, du Nord et du Grand-Est, s'est très nettement améliorée au cours du deuxième semestre sur la Bretagne et les régions du sud, et reste très légèrement négative sur les départements de l'Ouest (région qui souffre énormément de la chute du marché des primo-accédants depuis plusieurs années).



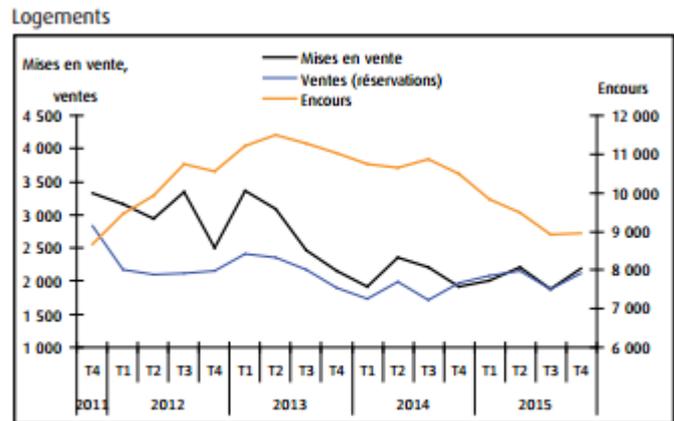
* Source : Markémétron Décembre 2015

1.4.3. La commercialisation des maisons groupées

Les réservations de maisons individuelles sont en hausse de 6,9 % par rapport au quatrième trimestre 2014, pour atteindre 2 100 unités. Sur l'année 2015, elles ont progressé de 11 % par rapport à 2014.

Les mises en vente rebondissent avec une hausse de 15 % par rapport au quatrième trimestre 2014. Elles s'élèvent à 2 200 logements ce trimestre.

Au total, l'encours continue de se rétracter (- 14,6 %), malgré la reprise des mises en vente, suivant la tendance amorcée en 2013. Le stock de logements restant à vendre s'est ainsi fortement réduit cette année passant de 10 500 logements en début d'année à un peu moins de 9 000 en fin d'année. Le prix de vente moyen des maisons neuves est légèrement en hausse par rapport au quatrième trimestre 2014 de 1,4 %



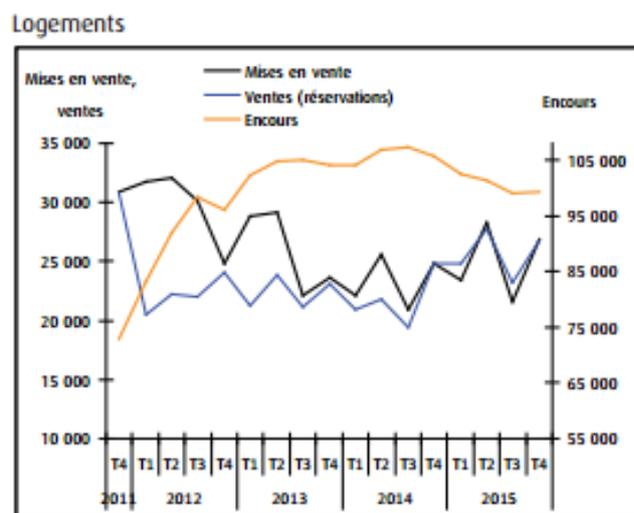
Source : SOeS, ECLN

Source : Commissariat général au développement durable

1.4.4. La commercialisation des logements neufs

Au quatrième trimestre 2015, le nombre de réservations à la vente atteint 26 800 unités, soit une hausse de 8,1% par rapport au quatrième trimestre 2014. Cette progression confirme la reprise du marché depuis un an. Sur l'année 2015, 102 500 logements ont été vendus soit 17,9 % de plus qu'en 2014. Les annulations de réservations représentent 2 700 unités en augmentation de 12,5 % par rapport à l'année dernière. En parallèle, le nombre de logements mis en vente est en hausse par rapport au quatrième trimestre 2014 (+ 8,2 %).

On dénombre ainsi 26 900 unités mises en vente. Une reprise pérenne en 2015 avec plus de 100 000 logements mis en vente soit 7,2 % de plus qu'en 2014. La baisse de l'encours de logements proposés à la vente se poursuit, repassant sous la barre symbolique des 100 000 logements restant à vendre. Les changements de destination sont en net retrait (- 36,2 %) entre fin 2015 et fin 2014 ; notamment le nombre d'abandon de programme s'est réduit de 45 % par rapport à fin 2014.



Source : SOeS, ECLN

Source : Commissariat général au développement durable

1.4.5. Le marché de la Maison Ossature Bois

Le marché français des maisons en bois s'annonce prometteur, 20% des français rêvent de ce type de maison.

Le béton a pendant des années contribué à dénigrer le bois comme matériau de construction, associant ainsi son image à un certain mode de vie (marginaux écolo, architectes élitistes). Les élus ont contribué pendant longtemps à la suprématie du béton avec des règles d'urbanisme laissant peu de place aux autres matériaux.

Aujourd'hui, le bois semble prendre un sérieux courant ascendant.

Le prix moyen d'une maison à ossature bois est 10 à 20% plus élevé que celui d'une construction traditionnelle. Cependant, le prix à la production ne cesse de baisser depuis les années 2000 (baisse des tarifs des constructeurs, démocratisations des constructions, gains de productivité, émergence de la concurrence).

Le marché des ossatures bois s'organise en deux catégories :

- Une minorité d'entreprises de dimension industrielle proposant une offre d'entrée de gamme standardisée ;
- Une multitude d'artisans charpentiers-menuisiers favorisant les contrats locaux avec des architectes pour construire des maisons bois haut de gamme.

Facteurs d'évolutions du marché des Maisons Ossature Bois :

- La prise de conscience écologique et le souhait des Français de se rapprocher de la nature poussent les nouvelles constructions à s'orienter vers des matériaux plus nobles et naturels ;
- La réglementation favorable (Réglementation thermique des bâtiments) ;
- La multiplication de l'offre dans le secteur de la construction bois (phase d'industrialisation depuis 10 ans).

Les qualités de la maison bois :

- Grande liberté architecturale ;
- Matière naturelle, renouvelable, écologique ;
- Confort (isolation thermique, diminution de l'humidité, meilleure isolation) ;
- Le bois ne donne pas un aspect froid contrairement au béton et ciment ;
- Rapidité de mise en œuvre ;
- Coût.

Sur ce marché, la concurrence est composée de multiples acteurs régionaux.

1.4.6. Focus sur le marché de la franchise en immobilier

Malgré le contexte économique, cette activité est toujours très attractive et séduit de nombreux candidats à la franchise. Ce marché se compose de 2 segments :

- La franchise en immobilier ;
- La franchise en construction de maisons individuelles.

Depuis début 2010, les réseaux constatent un retour massif de candidats à l'entrepreneuriat en franchise. De plus, plusieurs dizaines de franchises souhaitent attirer de nouveaux franchisés, qu'ils s'agissent d'agences immobilières ou de constructeurs en baissant notamment les droits d'entrée. Afin de devenir encore plus réactif, et gagner des parts de marché, l'ensemble des réseaux de franchise n'hésitent pas à se focaliser activement sur leur stratégie de développement (stratégique, commerciale, communication, recrutement...).

Concurrence sur ce marché

Principaux acteurs sur le marché de la franchise en immobilier :

- Guy Hoquet
- Solvimmo
- Century 21
- Era Immobilier

Principaux acteurs sur le marché de la franchise en Constructeurs de Maisons Individuelles :

- Mikit
- Maison Pierre
- Maison Kerbea
- Maison Kozi

1.4.7. Focus sur le marché de l'activité lotissement

Le marché du lot à bâtir est une réponse urbaine aux besoins de développement immobilier des communes mais également une opportunité de diversification des typologies proposées dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

Ce marché est porté par deux clientèles :

- Les constructeurs de maisons individuelles ;
- Les auto-constructeurs, de plus en plus nombreux du fait du renchérissement des coûts immobiliers.

Cette activité se réinvente avec la généralisation des architectes conseils sur les opérations, garants de leur homogénéité. Les lotissements de dernière génération intègrent une démarche de développement durable poussée tant sur la qualité des espaces communs (espaces verts, lieux de rencontre,...) que sur la gestion des déplacements (voitures, modes doux), la gestion des eaux pluviales,...

1.4.8. Spécificités du modèle d'AST Groupe

La stratégie d'AST Groupe repose sur deux éléments essentiels :

Différenciation : doté de 6 marques, le groupe développe une stratégie marketing de différenciation de ses marques et possède une force de vente intégrée et dédiée à chacune d'elles.

Maîtrise des coûts : AST Groupe est un spécialiste de la construction de maison dont le business model est fondé sur la fourniture des matériaux et la capacité à organiser les chantiers et leurs approvisionnements de façon optimisée grâce à un applicatif développé en interne baptisé HERCULE.NET. Ce business model permet à AST Groupe de maintenir une progression de ses coûts et de ses prix de vente inférieure à l'évolution de l'indice de révision des prix à la construction BT01.

Un avantage concurrentiel pour le consommateur

Cet écart positif de performance et son impact sur les prix de vente permet donc au consommateur final de bénéficier d'une construction de qualité à un prix très compétitif, l'un des points forts d'AST Groupe face à la concurrence. Les volumes augmentent plus rapidement que les prix et les assurances techniques sont en baisse : le consommateur obtient donc toujours plus de qualité, de sécurité, d'options et de services par euro investi.

Ainsi, l'offre du groupe permet plus que jamais de répondre à 70% de la demande comprise dans un budget global entre 110 K€ et 260 K€.

1.5. Principales activités

1.5.1. Les marques de Construction de Maisons Individuelles

Après plusieurs années de crise, 2015 est l'année de la reprise avec une amélioration de la conjoncture qui reste encore fragile. Le développement de mesures gouvernementales avec l'assouplissement des critères d'octroi du Prêt à Taux Zéro, les taux d'intérêts très bas ainsi que le contexte macroéconomique permettant de restaurer progressivement la confiance des Français sont aujourd'hui les éléments constitutifs de cette reprise.

A moyen terme, le marché de la Maison Individuelle reste "porteur" et des facteurs de soutien sont à prendre à compte :

- Les besoins en nouveaux logements sont d'environ 350 000 unités par an à horizon 2030,
- La préférence des ménages pour le logement individuel est pérenne et seulement 58% des Français sont propriétaires de leur logement; il est possible de compter sur 60% d'individuels dont 75% de diffus, soit 160 000 maisons par an,
- Des facteurs démographiques favorables au logement : un taux de natalité de 2 enfants en moyenne, une hausse des divorces, du solde migratoire et des séniors qui ont besoin de se loger,
- Des incitations gouvernementales pour accéder à la propriété comme le PTZ+ et la loi PINEL qui incitent fiscalement le particulier à "investir dans la Pierre",
- La hausse des prix depuis plus de 10 ans des loyers et de l'ancien (soutenue par la hausse des dépenses énergétiques). L'ancien est souvent énergivore et demande de la rénovation voire de la destruction,
- Des taux d'intérêt particulièrement et historiquement bas.

Le métier de constructeur de maisons individuelles

Notre métier de constructeur consiste à proposer des maisons répondant aux attentes des clients et à en coordonner la réalisation sur des terrains achetés indépendamment et séparément par le client. Toutes nos constructions en diffus s'effectuent dans le cadre du contrat de construction de maisons individuelles (loi de 1990). Nos clients bénéficient donc de toutes les garanties et assurances prévues par ce contrat sous seing privé.

Les maisons vendues sont commercialisées sur catalogue puis personnalisées selon les volontés de chaque client. La conception des catalogues est centralisée, et chaque modèle est décliné selon les contraintes architecturales imposées par la région d'implantation afin de respecter et d'homogénéiser l'image de chaque commune. Chaque marque possède des modèles différenciés les uns des autres sur un segment spécifique du marché.

Chiffres clés 2015 :

- **653** ventes nettes estimées
- **493** maisons livrées
- **512** ouvertures de chantiers
- **61,9** millions d'euros de chiffre d'affaires
- **39** agences commerciales

Maisons individuelles, l'implantation des marques



Créé en 2003, Top Duo est la marque de construction de maisons à prix low-cost avec une qualité optimale. 25 agences sur le territoire national permettent d'être proches des clients et de répondre à leurs attentes dans la réalisation de leur projet immobilier.

Top Duo propose deux gammes de maisons : la gamme "Start" et la gamme "Premium". Les maisons individuelles s'adaptent aux spécificités architecturales de toutes les régions françaises. Top Duo accompagne tout au long du projet et fait bénéficier de nombreuses garanties.



Marque originelle d'AST Groupe, Créa Concept a vu le jour en 1993 et s'est implantée en région Rhône-Alpes et en Bourgogne. Les neuf agences et les centres techniques régionaux, permettent d'être à l'écoute et au service des clients afin de réaliser leur projet de construction de maison individuelle.

Créa Concept offre un large choix de maisons personnalisables et modulables à des prix attractifs. La qualité est garantie, puisque l'ensemble des maisons est dessiné et étudié par des architectes. La marque accompagne au mieux les clients dans leur réalisation : garanties CCMI, SAV, garantie dommages-ouvrage nominative, etc.



Villas Trident est spécialisée dans l'offre de construction de maisons individuelles dans le Sud-Est, depuis plus de 40 ans ! Toutes les maisons sont conformes à la réglementation RT 2012, avec un contrat de construction de maison individuelle (CCMI) et dessinées dans le respect de l'architecture régionale.

Deux agences sont présentes, ainsi qu'une troisième en 2015 pour répondre à toutes les attentes et épauler les clients tout au long de leur projet, grâce à une connaissance de la région et du métier.



Forte de 46 ans d'expérience dans la construction de maisons en Haute- Garonne, la marque Villas JB est une référence dans le domaine de la construction individuelle.

Cet acteur majeur de la construction du Sud-Ouest, vous propose des modèles de maisons qui répondent à une charte de qualité, à la norme RT 2012, ainsi qu'à la garantie des constructions de 1990. Toutes les maisons répondent bien sûr aux exigences architecturales régionales.



Depuis 1995, Villas Club propose à ses clients une gamme de maisons neuves accessibles à tous. Les agences, ainsi que le réseau d'agents commerciaux, accompagnent les clients tout au long de leur projet de construction de maison. Villas Club permet aux clients de devenir des acteurs majeurs de leur projet.

Ils ont la possibilité de choisir la construction d'une maison clef en main en formule "Standard" ou en "Formule Club". En optant pour la "Formule Club" : Villas Club construit le gros-œuvre et les cloisons et les clients s'impliquent en supervisant le second-œuvre, grâce à un livret d'accompagnement. Ce choix permet de réaliser une économie de 6 000 à 8 000€ !



Depuis 2009, Natilia est spécialisé dans la construction de maisons ossature bois, pour construire ensemble les maisons de demain. Nos réalisations allient écologie et économie afin de créer des maisons innovantes, modernes et en avance sur les réglementations thermiques.

En 2009 également, AST Groupe a fait l'acquisition de l'outil industriel POBI afin d'en faire l'unité de production d'ossatures bois pour le réseau Natilia. La volonté était d'allier deux "savoir-faire" : la fabrication et la distribution. POBI conçoit ainsi les menuiseries extérieures, la charpente, les planchers et les murs. Depuis 2012, Natilia est le premier réseau de constructeurs de maisons individuelles ossature bois en France.

1.5.2. La maison environnementale



À travers son réseau d'agences, Natilia est « l'enseigne la plus importante dans la construction de maisons en bois » selon la dernière étude Xerfi 1. Implantée sur l'ensemble du territoire français, Natilia offre à ses clients la possibilité d'acquérir une maison environnementale à ossature bois, alliant économie et écologie.

Une longueur d'avance

Lancé début 2010, le réseau de franchises Natilia commercialise des maisons à ossature bois alliant économie et écologie.

Cette marque présente aujourd'hui dans la majeure partie des régions, a confirmé son succès lors de sa sixième année de commercialisation avec un total de plus de 300 ventes.

AST Groupe est aujourd'hui le seul acteur national, positionné sur ce segment à proposer une maison ossature bois aux normes de construction à coûts maîtrisés, dans un délai très court et avec peu d'intervenants.

La force de Natilia réside sur différents points : une clientèle allant du primo-accédant au CSP+, une démarche commerciale performante, ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'outil industriel POBI.

Une enseigne déjà reconnue

Le réseau a déjà été distingué et récompensé par différents organismes et fédérations.

En septembre 2010, Natilia a reçu l'agrément de la Fédération Française de la Franchise ainsi que le prix de Bronze régional lors du 2ème trophée habitat Bleu Ciel d'EDF, dans la catégorie innovation. Ce prix a récompensé Natilia pour l'exemplarité de son projet dans la région lyonnaise, considérant performance énergétique et confort de l'habitat. Début 2011, le magazine L'Express a décerné, en partenariat avec l'Observatoire de la Franchise et la Banque Populaire, son Prix "Coups de cœur" à Natilia.

Ce prix récompense les enseignes ayant moins de 3 ans d'existence dans la franchise et proposant un concept original, novateur et prometteur.

En mars 2012, la fédération française de la franchise nous a classé parmi les trois meilleurs nouveaux concepts (jury des espoirs de la franchise 2012). Le succès de Natilia se mesure également au nombre de candidatures et à la qualité de ces dernières. Nous en sommes déjà à notre cinquième convention nationale avec toujours plus de monde et autant de succès. Une fois encore Natilia confirme sa volonté de placer sa structure d'animation au plus haut niveau d'écoute, de partage et de dialogue avec ses partenaires franchisés.



Succès du développement

Malgré un ralentissement du marché bois ces trois dernières années, le développement de Natilia continue de progresser et la demande reste toujours forte, particulièrement pour la cible des primo-accédants.

Les produits Natilia sont facilement adaptables à la réglementation thermique 2012 et proposent dès à présent des maisons à énergie positive, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des acteurs du marché de la maison individuelle.

De plus, Natilia est encore la seule enseigne à bénéficier d'un outil industriel reconnu et performant, même si la filière bois s'organise petit à petit. Enfin, les consommateurs s'orientent de plus en plus vers le respect de l'environnement et cette tendance ne fera qu'augmenter dans les années à venir.

Ainsi, Natilia réunit aujourd'hui l'ensemble des critères nécessaires afin d'offrir à ses clients la possibilité d'acquérir une maison environnementale.

1- Etude Xerfi « Le marché des maisons en bois » - Novembre 2015

Un processus maîtrisé et exclusif

Depuis 2009, la fabrication industrielle se réalise à l'usine POBI, filiale d'AST Groupe.

Basée sur un savoir-faire de charpentier depuis 1929, POBI conçoit les menuiseries extérieures, la charpente et les murs. Ces derniers intègrent les isolations intérieures et extérieures, l'étanchéité et les menuiseries : le tout prêt à être assemblé sur le chantier. Le montage complet d'une maison peut alors être réalisé en un seul jour.

L'outil industriel POBI représente aujourd'hui un outil de production moderne et automatisé où l'ensemble des flux est parfaitement maîtrisé avec une capacité de production accrue. De cette manière, Natilia bénéficie d'un outil encore plus performant pour répondre à la demande croissante de ses clients.

La maison à énergie positive enfin accessible à tous

Natilia a l'avantage d'offrir d'ores et déjà des maisons très performantes thermiquement, notamment grâce au mur double isolation thermique ne nécessitant que l'ajout d'une source de production d'énergie pour devenir une maison à énergie positive. Aujourd'hui, Natilia propose des maisons à énergie positive à un tarif très concurrentiel accessible à tous. Ces maisons labellisées BEPOS-Effinergie offrent la possibilité aux clients d'être propriétaires d'une maison qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme : c'est écologique mais aussi économique.

Le développement commercial

Avec une sixième année de réussite dans un marché tendu, Natilia ne compte pas en rester là et va continuer son développement via la mise en place de différents moyens :

- Développement des outils marketing (site web, supports commerciaux, vidéos).
- Une formation continue pour l'ensemble de nos franchisés avec de nouveaux outils pédagogiques.
- Animation du réseau avec des outils de reporting performants accompagnant la montée en compétence du réseau.
- Renforcement de la "Force de vente" de nos agences en propre situées en Île-de-France, en Rhône-Alpes, Auvergne et en Côte-d'Or afin de répondre dans les meilleures conditions à la demande des clients.

Natilia en quelques chiffres au 31/12/2015

- **27** Franchises
- **3** Franchises en cours d'ouverture
- **5** Succursales : Livry-Gargan, Lyon, Dijon, Nevers et Bourges

1.5.3. Promotion immobilière avec AST Groupe

Créée en 1995, l'activité de promotion immobilière d'AST Groupe est le reflet de sa capacité à anticiper l'évolution et les demandes du marché.

La promotion immobilière d'AST Groupe

S'inspirant des valeurs fondatrices du Groupe que sont la qualité, la responsabilité et la confiance, l'activité s'inscrit dans une logique de développement durable. Avec une volonté de sécuriser autour d'un référentiel les différents risques liés à l'activité, AST Groupe prend en compte le niveau de service engagé auprès du client.

AST Groupe sait qu'un projet d'achat immobilier représente un projet de vie... c'est pour cela que l'entreprise, se voue tous les jours à construire des logements individuels, intermédiaires ou collectifs, dans une démarche environnementale, urbanistique et de mixité sociale en cohérence avec l'application de la loi SRU.

Depuis 1995, les collaborateurs d'AST s'investissent dans le choix des terrains, la conception et le mode de construction des logements et des nouveaux quartiers afin de proposer des projets s'intégrant au cœur de leur environnement. Le Groupe s'emploie à être l'interlocuteur privilégié des partenaires et collectivités locales.

Les projets de promotion d'AST Groupe peuvent aussi bien intégrer des maisons individuelles, maisons de ville avec jardins, appartements avec terrasses ou encore des maisons-appartements, de la construction à ossature bois, béton ou brique qui répondront aux critères techniques et thermiques actuels (RT 2012). Cela permet notamment de satisfaire le besoin d'une large clientèle : primo-accédants, accédants, investisseurs privés, bailleurs sociaux, seniors etc.

L'expertise

Attentif aux problématiques d'aménagements, AST Groupe conçoit et crée des projets globalisés répondant aux attentes des collectivités et des futurs acquéreurs. Au-delà du simple respect de la loi SRU et des normes en vigueur, le promoteur privilégie la mixité de logement : villas individuelles ou groupées, maisons de ville, maisons en bande, intermédiaires et collectifs.

Depuis la recherche foncière jusqu'à la livraison des logements, en passant par la recherche urbanistique et architecturale, l'entreprise est aujourd'hui synonyme d'expertise et de savoir-faire.



Une réponse adaptée à chaque projet

Écoute, conseil et transparence sont les maîtres-mots d'AST Groupe tout au long de la construction du bien immobilier.

Le promoteur met en effet à la disposition de ses clients un conseiller unique, entièrement dédié à leur projet, qui les accompagnera dans leurs démarches administratives et techniques. Les constructions sont parfaitement couvertes par l'ensemble des garanties obligatoires et complémentaires en vigueur : la garantie financière d'achèvement, l'assurance dommages-ouvrage, la garantie décennale, la garantie parfait achèvement et la garantie prix ferme et définitif, le tout complété par un service après-vente, relais après la livraison du logement.

Une qualité contrôlée :

- Une entreprise qui est son propre maître d'œuvre et qui assure elle-même son suivi de chantier (pilotage d'entreprises et d'artisans par nos conducteurs et surveillants de travaux).
- Une entreprise qui possède sa propre centrale d'achats : AST Groupe fournit tous ses matériaux (contrôle Qualité).
- Un travail de proximité : 3 centres techniques - Décines (69), Cran-Gevrier (74), et Graveson (13) - en relation avec les entreprises et acteurs locaux.
- Une entreprise volontariste dont les chantiers sont contrôlés en permanence par un cabinet extérieur indépendant.
- Des logements dans un total respect de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012).

Promotion et lotissements en quelques chiffres au 31/12/2015

- **3** Centres Techniques
- **337** Ventes nettes estimées équivalent à **46,3** M€ de CA
- **9** nouveaux programmes lancés en 2015
- **26** Opérations en cours
- **96,2M€** de portefeuille commercial



1.5.4. Évolim, Lotisseur- Aménageur



Puisqu'AST Groupe anticipe et comprend les besoins des collectivités et des particuliers, il a créé en 2010, Évolim, une structure dédiée au lotissement (parcelles libres constructeurs) et à l'aménagement foncier (ZAC, aménagement d'ensemble, zones concertées etc.). Cette entité vient compléter l'offre d'AST Groupe en proposant des terrains à destination des circuits professionnels et particuliers.

Évolim, Aménageur, partenaire privilégié des collectivités locales

Dans le respect de la loi SRU, les collectivités doivent gérer de façon économe et pérenne la programmation d'aménagements des fonciers privés ou publics. Avec un déficit de logements qualitatifs et un besoin de mixité sociale, c'est tout naturellement que les communes s'orientent vers des solutions d'aménagements d'ensemble.

Partenaire privilégié des entités du groupe (promotion immobilière et agences de construction de maisons individuelles), Évolim est en capacité de proposer une réponse globale et qualitative à toutes problématiques d'aménagements immobiliers : logements sociaux, densité horizontale, verticale, lots libres, commerces, espaces publics et bien d'autres encore.

Qualité de vie des occupants, insertion dans la ville et dans le paysage, qualité des espaces partagés et de la frontière public/privé, respect des normes environnementales, urbanistiques et d'enveloppes financières sont les objectifs prioritaires d'Évolim.

Évolim, Lotisseur, met en valeur des cadres de vie privilégiés

Grâce à ses différentes agences présentes sur le territoire, Évolim propose aux particuliers des terrains viabilisés (lots) et les accompagne à chaque étape de leur projet : de la visite terrain jusqu'à la livraison de ses lotissements réalisés dans le respect des normes techniques et environnementales.

Compétences

Plus qu'un aménageur-lotisseur, Évolim utilise ses compétences d'expertise pour aider les collectivités à réaliser ses études : valorisation, étude de faisabilité, proposition d'aménagement, chiffrage et consultation.

À partir d'une analyse fine de la réglementation, du marché des contraintes techniques et financières, Évolim propose des solutions d'aménagements urbains ou plus ruraux mais toujours réalistes et de qualité.

Évolim a fait le pari de la proximité. Avec ses équipes locales, Évolim garantit réactivité et prise en compte des enjeux locaux.

Organisation

- **Une équipe de développement foncier** : de la prospection à l'animation d'un réseau d'apporteurs d'affaires (agents immobiliers, notaires, géomètres...), nos développeurs sont en charge d'identifier les opportunités foncières sur leur territoire. Ils sont généralement les premiers interlocuteurs des collectivités locales et des propriétaires fonciers.
- **Un service commercial dédié** : notre équipe commerciale tient un double rôle en travaillant en amont sur les projets pour les placer au cœur des marchés immobiliers. Cette analyse fine est le préalable à toute étude de faisabilité. Puis, maîtrisant toutes les étapes du projet, elle gère le bon déroulement de la commercialisation.
- **Un service montage d'opération** : à partir des informations foncières collectées par les développeurs, nos monteurs d'opérations sont en charge d'analyser les contraintes techniques, urbanistiques, environnementales, financières et commerciales afin de proposer un projet qualitatif et ambitieux. Les monteurs d'opérations sont en charge de tous les aspects réglementaires des projets et travaillent en adéquation avec les services de l'État pour réaliser l'aménagement d'éco-quartiers et de zones d'aménagement particulières entre autres.
- **Une direction technique** : ce service complète l'équipe de montage dans l'étude de solutions techniques pérennes (RT2012 – normes d'accessibilité-énergies).

Implantation

Évolim, de par sa présence locale quotidienne, assure à ses clients une analyse précise de leurs besoins, attentes et volontés. De la création de lotissements jusqu'aux opérations d'ensemble privées ou ZAC en passant par la création d'éco-quartiers et d'aménagement de référence, Évolim est votre partenaire jusqu'à l'aboutissement et la livraison de votre projet.





1.5.5. POBI, Système Constructif Industriel

Le logement porte des valeurs sociales et affectives fortes. L'humain et sa famille ont un besoin vital de disposer d'un toit pour vivre et se réaliser. Toutefois, les acteurs de la construction ont la nécessité de s'adapter à un environnement politique, économique et réglementaire en constante évolution.

Défis pour les modes constructifs de DEMAIN

POBI s'attache à développer un système constructif industriel innovant afin de relever les challenges suivants :

- Apporter des solutions à des objectifs de consommation d'énergie très faible
- Garantir les multi-performances du bâti (thermique, acoustique, étanchéité, qualité et confort)
- Offrir une mise en œuvre rapide en toute sécurité
- Réduire l'empreinte environnementale
- Intégrer un maximum de valeurs sur un seul système
- Pouvoir évoluer pour s'adapter aux variations dans l'utilisation et des réglementations
- Répondre aux contraintes urbanistiques locales et spécifiques
- Permettre l'investissement au meilleur coût

POBI Industrie, un outil de production français unique

Pour atteindre ses objectifs de compétitivité dans le bois, l'usine française fonctionne selon le Lean Manufacturing (excellence opérationnelle). Ce système de gestion de production, calqué sur celui de l'industrie automobile, est basé sur trois éléments fondamentaux :

- La réduction des coûts par l'élimination des gaspillages ;
- La production en juste à temps ;
- La qualité.

Un savoir-faire industrialisé

POBI Industrie a repensé entièrement sa ligne de production afin de favoriser l'automatisation et la standardisation des process.

- 120m de lignes automatisées
- Équipements ergonomiques pour faciliter le travail des opérateurs
- Système de convoyage vertical unique
- Autocontrôle et traçabilité

POBI : 3 chaînes de production intégrées : Les murs / Les charpentes / Les menuiseries extérieures et volets roulants

POBI perfectionne son offre de menuiseries et ses performances thermiques

En 2014, POBI a choisi d'intégrer la fabrication des menuiseries afin de diminuer le prix de revient de ses maisons et de raccourcir les délais de livraison.

En 2015, POBI a déjà développé différents éléments de ses menuiseries :

- une nouvelle pièce d'appui pour supprimer les ponts thermiques (disponible au 2ème trimestre 2016)
- la création d'un Bloc Baie Inversé (BBI) qui permet l'intégration d'un système type Brise Soleil Orientable (BSO) comme nouvelle option au catalogue POBI (disponible 2ème trimestre 2016)

Ces nouveaux produits permettent à POBI de proposer des maisons esthétiques avec des performances thermiques toujours plus grandes.

POBI, outil de production français, au cœur d'un projet technologique européen

Le Projet BERTIM H2020 (Building Energy Renovation through Timber prefabricated Modules) est un projet européen qui rassemble des acteurs de la construction bois, de la création de logiciels et les instituts technologiques de la filière bois.

Ces experts ont pour mission de créer un système de rénovation global et d'extension, conforme aux différentes législations européennes. Ce système pourra s'adapter aux constructions allant de la période d'après-guerre jusqu'aux bâtiments récents répondant aux réglementations thermiques.

POBI Structures, grâce notamment à son expertise en Lean Manufacturing, est le seul expert en ossature bois retenu pour ce projet et intègre l'équipe d'Europe centrale, composée de Dietrich's et du FCBA.

Ce projet comporte 7 étapes allant de la théorie à la pratique. À l'horizon 2019, POBI pourra donc répondre à des appels d'offres gouvernementaux sur les rénovations de bâti en appui sur l'existant.

En 2015, POBI a donc effectué une phase de découverte du projet BERTIM H2020 avec ses partenaires avant de passer à la phase d'étude en R&D sur la typologie des murs avec pour exigence principale de produire un mur fini. L'application en usine validée, POBI va lancer le prototypage des murs en 2016 en partenariat avec l'Université de Munich.

POBI conceptualise son offre pour les collectifs bois

Les équipes R&D de POBI et d'AST Groupe travaillent actuellement sur un projet de bâtiment collectif en ossature bois, de type R+2 à R+3, afin de proposer au marché, pour des zones périurbaines, une technique d'ossature bois en plateforme qui utilise le CLT (Cross Laminated Timber) pour ses planchers et la distribution intérieure. Ce processus permet d'améliorer les qualités phoniques, thermique et de résistance au feu du bâtiment. La flexibilité, la légèreté et la robustesse du CLT permettront aussi au bâtiment collectif d'obtenir des performances parasismiques.

Par ailleurs, le processus d'assemblage, permettra des gains significatifs sur les délais de réalisation chantier, apportant ainsi une valeur ajoutée incontestable, à l'ingénierie financière des promoteurs immobiliers.

POBI publie deux DEP en 2015

La Déclaration Environnementale Produit autorise le fabricant qui l'obtient à communiquer sur les qualités réelles de son produit (consommation de ressources, changement climatique, pollution de l'air et de l'eau...) et de faire connaître son profil environnemental complet.

POBI a obtenu deux Déclarations Environnementales Produit en 2015, une pour ses maisons de plain-pied et une pour ses maisons R+1. Ces DEP sont données après validation de 22 critères, par un organisme tiers, réalisés sur l'ensemble du cycle de vie du produit : de l'exploitation forestière à la durée de vie d'un kit POBI.

Grâce à ces DEP, POBI a su mettre en évidence sur les 6 critères prépondérants, une comparaison avec la construction traditionnelle. Ceux-ci permettent une mise en exergue des valeurs réelles de l'ossature bois et de réaliser un bilan carbone positif de ses constructions.

POBI est le premier constructeur de kits à ossature bois, intégrant isolation et menuiseries, à être répertorié dans la base INIES.

Toutes ces informations sont consignées sur la base INIES et permettent à POBI de répondre aux exigences de la législation en vigueur. Cette déclaration permet de communiquer officiellement sur les qualités environnementales des produits POBI et de les vulgariser pour le grand public.



1.6. Priorités stratégiques

La stratégie commerciale d'AST Groupe pour l'activité Maisons Individuelles a pour objectif de poursuivre le maillage du territoire actuel et de renforcer la notoriété de nos marques grâce notamment à un service marketing remanié et étoffé composé de spécialiste du web marketing, une refonte de tous nos sites commerciaux sur une architecture unique et éprouvée, une stratégie de référencement naturelle participative fondée sur une offre abondante et diversifiée, et enfin une géolocalisation par points de ventes.

Concernant l'activité Promotion & Lotissements nous allons réorienter notre stratégie sur un mix produit recentré sur la Maison Individuelle, notre véritable savoir-faire avec à terme 70% de maisons individuelles et 30% de collectifs. Ce développement se fera notamment par une identification des zones constructibles selon des méthodes de recherches foncières systématiques, ainsi que des critères de sélection des opérations renforcés et un comité d'engagement élargi pour une vision globale. Enfin, de nouveaux canaux de commercialisation tels que la défiscalisation et la propriété en démembrement permettent d'améliorer notre performance commerciale.

Les activités Réseaux & Services devraient quant à elles poursuivre le développement prévu avec un objectif de 60 agences Natilia d'ici 2018 et le développement de notre nouveau réseau de commercialisation et de licence de marque sous la marque Villa Club.

En 2015, l'activité de fabrication de menuiseries de POBI s'est développée avec la fabrication de plus de 6 400 menuiseries au cours de l'année.

Avec un système constructif « Nouvelle génération », POBI propose au marché un produit « sur-mesure » avec des murs standardisés déjà aboutis (menuiseries, isolation et étanchéité intégrée) et conçus pour un assemblage simplifié, le montage complet d'une maison peut se faire en un seul jour.

En termes de croissance externe, nous pourrions profiter de la concentration du secteur avec des cibles aujourd'hui attractives selon un principe d'investissement réfléchi : « gagnant-gagnant » :

- Taille de 50 à 100 maisons /an ;
- Prise de participation majoritaire de 51 % à 70% ;
- Maintien du dirigeant pendant une période de 2/3 ans avec clause de sortie.

Il arrive que plusieurs agences du Groupe exercent sur un même secteur. Toutefois, elles ne sont pas en concurrence dans la mesure où chacune des entités commerciales d'AST Groupe est positionnée sur un segment spécifique du marché de la maison individuelle.

La distribution des marques Top Duo, Créa Concept, Villas JB, Villas trident et Villas club est sélective. AST Groupe a créé et développé un réseau de points de vente spécialisés par marque. Ses commerciaux sont formés à la vente du produit spécifique à cette marque et à son secteur d'implantation.

Internet : Transformation digitale au service de l'offre commerciale

Dans un souci de se développer encore et toujours et de répondre à toutes les questions de ses clients, AST Groupe adapte ses moyens de communication à sa clientèle.

AST Groupe continue d'opérer sa transformation digitale, pour cela le site web AST Groupe a entièrement été refondu. Une partie corporate et une partie plus commerciale, dédiée à la promotion immobilière, permettent aujourd'hui à AST Groupe de renforcer son référencement et d'assurer sa visibilité sur le web.

Plus faciles d'utilisation et plus complets, les sites d'AST Groupe valorisent le savoir-faire de l'entreprise afin de proposer aux clients des offres adaptées : diversité des modèles de maisons et programmes immobiliers, garanties et assurances, annonces immobilières etc.

Un travail sur le référencement a été réalisé sur tous les sites du Groupe au niveau national mais également local (géolocalisation) afin que les marques deviennent des acteurs incontournables sur internet dans leurs régions d'implantation.

Des campagnes web marketing qualifiées, couplées à des milliers d'annonces sur des sites internet spécialisés (tels que Le Bon Coin, Seloger.com...) ont favorisé la diffusion des offres des projets de construction sur le web et donc contribué au développement des contacts Internet dans les agences commerciales.

En 2015, plus de 1 500 000 visites ont eu lieu sur les sites internet d'AST Groupe, soit une augmentation de 66% par rapport à l'année 2014.

Des approvisionnements et des prix de revient maîtrisés

Il s'agit ici d'une des spécificités du modèle d'AST Groupe, qui le différencie de la plupart de ses concurrents : le Groupe gère lui-même l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de ses constructions. En effet, le Groupe négocie chaque année des contrats d'achat de matériaux avec les principaux fournisseurs nationaux. Ces matériaux sont commandés aux différentes enseignes nationales et/ou régionales, plateformes de stockage et de distribution qui livrent en flux tendu nos différents chantiers en cours. Grâce à notre ERP HERCULE, cette politique permet donc au Groupe de gérer les approvisionnements sans porter les stocks.

Compte tenu des volumes annuellement consommés, le Groupe AST dispose d'une force de négociation importante auprès de ses fournisseurs, lui permettant de maîtriser la hausse des prix des matières premières et par conséquent ses prix de vente. Dans le cadre de cette politique générale, le Groupe ne sous-traite donc que la main d'œuvre dans le cadre de contrats de sous-traitance négociés par corps d'état et par chantier.

Ce positionnement a un autre avantage concurrentiel : la capacité du Groupe à trouver des sous-traitants dans le cadre de son développement. En effet, la distribution statistique des artisans/sous-traitants conduit à l'analyse de deux segments principaux :

- Le premier, minoritaire, comprend les artisans qui ont une assise financière et une organisation leur permettant de fournir la main d'œuvre et les matériaux avec fiabilité et à un certain coût. C'est le système du "fourni posé" utilisé par la plupart des constructeurs ;
- Le second segment, majoritaire, comprend les artisans qui ne peuvent pas, ne savent pas ou ne veulent pas fournir ces matériaux. Cette situation n'enlève cependant rien de leur capacité ni de leur compétence de mise en œuvre. La gestion informatisée via l'ERP HERCULE permet au Groupe de s'adresser à cette deuxième catégorie et ce faisant, d'avoir une base de sous-traitants plus large. Cette base, associée au fait que le groupe bénéficie de conditions d'achats plus avantageuses dues aux volumes explique la maîtrise des délais de construction (5 mois).

1.7. Propriétés immobilières, usines et équipements

Les principales propriétés d'AST Groupe sont constituées par :

- Une usine industrielle pour la fabrication de charpentes et de kits à ossatures bois de 8 000 m² située rue de la vallée Piquet à La Charité sur Loire ;
- Un centre technique situé 4 avenue du Docteur Pramayon à Graveson ;
- Une surface de 120 m² environ située 1 rue Bonnand à Lyon ;
- Un bureau à Castelnau ;
- Un bâtiment à usage de bureau destiné au siège administratif, situé 78 rue Elisée Reclus à Décines Charpieu.

Toutes les immobilisations du Groupe sont utilisées à 100%.

1.8. Recherche, développement, brevets et licences

La recherche et développement est axée sur le développement durable, par l'étude de produits et process permettant un meilleur respect de l'environnement, notamment les énergies renouvelables et la construction de maisons à ossature bois.

1.9. Principaux facteurs de risques

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement exigeant et en constante évolution. Comme toute entreprise, il est nécessairement exposé à des risques dont la réalisation serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Ce chapitre présente les principaux risques auxquels le Groupe estime être exposé : ceux propres à ses activités, les risques stratégiques liés à son développement, les risques financiers, ainsi que divers risques spécifiques au Groupe.

Le Groupe veille à prévenir et à maîtriser ces risques. Le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et la gestion des risques (cf. paragraphe 5.6 du présent Document de référence) décrit le processus de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.9.1. Risques liés aux conditions macro-économiques

Construire une maison individuelle c'est aussi avant tout avoir confiance en l'avenir. Les facteurs susceptibles de nourrir une dégradation du marché ne doivent pas être sous-estimés qu'ils s'agissent :

- de la hausse modérée des taux d'intérêts ;
- du durcissement aux conditions d'accès ;
- des coûts de construction en hausse ;
- du prix élevé du foncier entraînant une désolvabilisation des ménages ;
- la mise en place de mesures de rigueur faisant craindre pour le pouvoir d'achat.
- Le taux de chômage

Si l'ensemble de ces conditions devait perdurer, les conséquences sur notre chiffre d'affaires et notre rentabilité seraient inéluctables mais difficilement quantifiables. Toutefois, depuis plusieurs années différents éléments conduisent à soutenir de façon structurelle la demande :

- Le premier élément est bien entendu l'écart entre la demande et l'offre et à cela s'ajoute la croissance démographique et l'évolution sociodémographique (divorce, familles monoparentales et allongement de la durée de vie) ;
- Le besoin de logements neufs est estimé à 350 000 par an et un déficit structurel est estimé à 500 000 selon le Crédit Foncier ;
- Des taux d'intérêts au plus bas sur des investissements long terme

La refonte supposée de la politique du logement et l'adoption de mesures fortes qui seront obligatoires pour atteindre ces niveaux ambitieux nous permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

L'ensemble de ces conditions et mesures devrait soutenir de façon structurelle et durable le marché.

1.9.2. Risques liés à la concurrence :

Risques identifiés pour l'activité Maisons Individuelles

L'activité de construction de maisons individuelles est très fortement concurrentielle. Les barrières à l'entrée sont faibles, du moins en apparence, et les coûts techniques de réalisation peuvent être artificiellement abaissés en fonction de couvertures d'assurances fournies ou non et/ou de la signature ou pas d'un Contrat de Construction de Maison Individuelle liant le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. C'est ainsi qu'environ une maison sur trois est construite en dehors du cadre légal du contrat défini par la loi du 19 décembre 1990.

Risques identifiés pour l'activité de charpentes et d'ossatures bois : prix de revient

Le risque lié à ces activités est la moindre maîtrise du prix de revient, eu égard à la fluctuation potentielle des composants matières et une négociation commerciale sur des devis antérieurs avec, qui plus est, une courte visibilité sur le carnet de commande.

Pour l'ossature bois, l'activité est entièrement recentrée sur les franchisés NATILIA, avec une exclusivité réciproque, sur la base d'un CCMI et d'une zone géographique, entre POBI et les franchisés.

Les devis sont établis sur la base d'un tarif, de modèles et options, actualisé le cas échéant deux fois par an.

Pour la charpente, là aussi la politique commerciale a été revue, de sorte à ne conserver qu'une clientèle locale de proximité, historique et moins soumise à la concurrence, permettant ainsi de dégager du potentiel de production pour l'augmentation du volume de NATILIA et les constructions traditionnelles d'AST Groupe.

La montée en puissance des commandes NATILIA permet de fixer des prix plancher sur des périodes plus longues, au travers de conventions de partenariat, qui prévoient également une récompense sur le volume d'activité produit sur l'année.

1.9.3. Risque de change / risque de taux / risque de liquidité

Ces risques sont exposés dans la note 22 des annexes aux comptes consolidés.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La société est soumise à des covenants financiers qui sont respectés au 31 décembre 2015 comme exposé dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.9.4. Risques Juridiques et fiscaux

Le Groupe AST porte une grande importance à l'évaluation et à la maîtrise de ce type de risques, et notamment pour ce qui est de la relation avec les sous-traitants. Chaque année, les relations contractuelles font l'objet d'une révision pour s'assurer de la conformité de celles-ci avec l'évolution de la législation commerciale et du travail. Une attention toute particulière est portée aux actions de prévention et d'information, AST sensibilise chaque année l'ensemble de ses partenaires sur le respect de ces règles, avec notamment la traduction de certains documents pour permettre une meilleure compréhension de ceux-ci par certains partenaires d'AST Groupe (les documents ne sont pas traduits dans des langues étrangères car nous partons du principe que si un ressortissant étranger a pu monter une structure pour travailler en France malgré les complications, c'est qu'il comprend parfaitement un discours de l'inspection du travail). Une action de formation et d'information est aussi organisée en collaboration avec un cabinet spécialisé en droit social pour sensibiliser nos sous-traitants et nos collaborateurs aux problématiques liées à la réglementation dans le domaine du droit du travail et son respect le plus strict.

Néanmoins, chacune des sociétés du groupe peut être exposée aux risques de mise en cause de sa responsabilité pénale depuis le 1er juin 2006 avec comme conséquence l'ensemble des peines inhérentes.

Le Groupe est soumis aux nombreuses réglementations fiscales qui lui sont applicables au regard de ses activités; il s'agit principalement des règles relatives à l'évaluation des charges d'impôts directs, aux différents régimes de TVA et à la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Bien que les sociétés du groupe prennent toutes les mesures susceptibles de prévenir tout risque d'erreur, la complexité de ces règles et leur constante évolution peuvent entraîner des contentieux avec l'administration fiscale susceptibles de conduire à des charges plus ou moins significatives au regard de la situation financière du groupe.

1.9.5. Risques réglementaires

Le Groupe AST est tenu de respecter de nombreuses réglementations qui ont tendance à se complexifier. Ainsi, l'évolution et la complexification des normes de construction, d'environnement ou de délivrance des permis de construire, pourraient avoir une influence négative sur les délais d'obtention des autorisations administratives liées à la construction de maisons individuelles et pourraient générer un décalage du chiffre d'affaires.

La modification de la réglementation fiscale, et plus particulièrement la suppression de certains avantages fiscaux, peut avoir une influence importante sur le marché de l'immobilier et, par conséquent, influencer sur la situation financière des opérateurs.

A ce sujet, il est important de noter que le Groupe est peu présent sur le segment de l'immobilier locatif puisque la majorité des clients sont des accédants à la propriété.

1.9.6. Risques techniques

En diffus, AST Groupe procède systématiquement à une étude documentaire et à une reconnaissance physique de la qualité du terrain et de son environnement afin de déterminer les risques liés à la nature du sol.

Néanmoins, le Groupe AST peut rencontrer des problèmes liés à la qualité des sols pendant ou après les travaux, qui peuvent entraîner des coûts supplémentaires.

Ce risque est toutefois marginal et est, par ailleurs, couvert par l'assurance responsabilité civile dans le cadre des erreurs d'implantation ou de conception.

Ces risques sont provisionnés chaque année selon le nombre de sinistres en cours.

Pour toutes les opérations de Promotion, une étude de sol par un cabinet spécialisé est systématiquement réalisée avec un choix de fondation spéciale si nécessaire, éliminant ainsi toute responsabilité du Groupe AST.

Pour ce qui est des risques techniques liés à l'activité industrielle, une cellule R&D développe de façon permanente les évolutions et/ou améliorations du produit. Celle-ci est sous la responsabilité d'un ingénieur qui valide la conformité aux règles de l'art et à la réglementation. Des tests jusqu'au montage sur chantier sont réalisés avant généralisation de la production aux franchisés.

Toutefois le montant de couverture en garantie pour les responsabilités civile et décennale fabricant (charpentes & ossatures) a été renégocié de 1 000 000€ à 3 500 000€.

1.9.7. Risques liés aux clients

Les clients d'AST Groupe paient par chèque ou virement bancaire au cours de la réalisation de la construction et en fonction d'une grille d'appels de fonds réglementaire (Maisons Individuelles et Promotion & Lotissement).

Au vu des données historiques, le risque d'impayés est très faible, voire nul.

Par ailleurs, le risque est garanti dans le cas des opérations de Promotion par un privilège de prêteur de deniers. Contrairement à la promotion, la construction de maisons individuelles en diffus n'occasionne pas de risque lié à l'achat du foncier ou aux invendus. En effet, le contrat de construction n'est valide que lorsque le client a obtenu ses financements. Ainsi, le taux de défaillance client est maîtrisé.

Les risques liés aux clients pour POBI se sont restreints suite à la modification de la stratégie commerciale. En effet, les clients POBI sont désormais pour l'essentiel les franchisés NATILIA et les centres travaux d'AST Groupe. Pour ce qui est des franchisés, un suivi du risque a été mis en place, ce qui a pu donner lieu à la mise en place de délégation de paiement ou de garantie bancaire. Un niveau d'encours maximum a été décidé par franchisé.

1.9.8. Risques Informatiques

Les principaux risques liés à l'informatique sont :

- La sécurisation du flux de données entre les sites ;
- L'interruption de fonctionnement ;
- La perte de données ;
- L'obsolescence du système lié à l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

AST Groupe a conforté l'hébergement externalisé de son infrastructure serveurs, celui-ci permet d'accroître encore significativement la sécurité du matériel et des données, de la spécificité des lieux, entièrement dédiés à ce type d'hébergement.

L'infrastructure de POBI est administrée et supervisée à distance par les techniciens de réseaux d'AST Groupe. Une sauvegarde quotidienne des données est effectuée.

Un certain nombre d'éléments stratégiques du réseau ont été redondés, afin d'assurer une continuité d'activité en cas de défaillance de l'un deux.

1.9.9. Risques liés aux stocks

Le risque est inexistant pour l'activité Maisons Individuelles.

Dans le cas de la promotion, le niveau de pré-commercialisation des opérations reste satisfaisant et permet de minimiser fortement une mévente.

Pour POBI, les risques liés aux stocks sont :

- Le manque de rotation des stocks ;
- L'erreur de valorisation des stocks ;
- L'erreur de commande.

La mise en place de procédures et de modes opératoires liés aux stocks permet une amélioration notable des flux et des approvisionnements de POBI. Le déploiement de l'ERP prévoit une gestion des références de stocks par système de codes-barres.

1.9.10. Risques liés aux Assurances

Compte tenu de l'excellent rapport prime/sinistre, les taux de cotisation sont stables. La société AST Groupe souscrit l'ensemble des assurances nécessaires à son activité auprès de :

- SAGEBAT : Multirisques Bureaux, Multirisques Constructeurs, Multirisques Franchises et Responsabilité civile Promoteur ;
- CGI BAT : Garantie livraison ;
- EULER : Garantie des sous-traitants ;
- CNA : Responsabilité professionnelle des franchiseurs ;
- CGPA : Multirisque professionnelle des intermédiaires en assurance et banque ;
- AXA : Garantie tous risques informatiques et Flotte véhicules
- ALLIANZ : Dommage aux biens ;
- AVIVA : Responsabilité civile des fabricants et/ou négociants de matériaux de construction ;
- HELVETIA : Responsabilité civile entreprise, marchandises transportées

Les compagnies d'assurance aptes à proposer ce type de garanties sont en nombre limité et en cas de retrait de nos garants actuels, la société pourrait subir une augmentation de ses primes. Ce risque est faible compte tenu du positionnement spécifique de ces compagnies.

1.9.11. Risques liés aux Fournisseurs

L'activité du Groupe se réalise avec un nombre important de sous-traitants pour la main d'œuvre et de fournisseurs de matériaux, dont aucun n'est exclusif.

Il n'y a aucune exclusivité. Seules les conditions tarifaires consenties et la qualité du service sont déterminantes pour le choix des fournisseurs.

Pour AST Groupe, le premier fournisseur représente moins de 3 % du chiffre d'affaires HT et les cinq premiers cumulés sont inférieurs à 15%.

La taille significative d'AST Groupe, sa surface financière et sa réputation protègent relativement bien le Groupe contre le risque de pénurie de main d'œuvre ou d'approvisionnement. Cependant, la cessation des paiements de certains de nos fournisseurs pourrait entraîner d'une part le ralentissement de nos chantiers et d'autre part une augmentation de nos prix de revient du fait de la renégociation de nos marchés de travaux avec de nouveaux intervenants.

1.10. Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats

La recherche et développement est axée sur le développement durable, par l'étude de produits et process permettant un meilleur respect de l'environnement, notamment les énergies renouvelables et la construction de maisons à ossature bois.

Le Groupe n'est pas dépendant à l'égard de brevets.

1.11. Procédures judiciaires et d'arbitrage

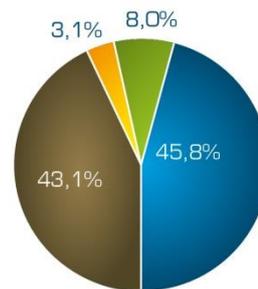
Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

2. Commentaires sur l'exercice 2015

2.1. Chiffres clés 2015

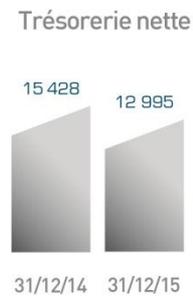
105,1 M€ de chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires en millions d'euros



Synthèse des résultats

En milliers d'euros

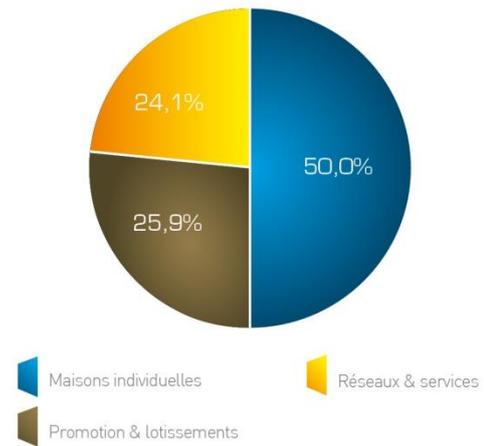


* Gearing = Endettement net / Capitaux propres

Bénéficiant du retournement du marché immobilier, les ventes d'AST Groupe sont en progression de 10 % par rapport à 2014 avec un portefeuille commercial qui s'élève à plus de 150 M€. Malgré un chiffre d'affaires en repli de 4,1%, AST Groupe affiche un résultat opérationnel de 3 M€ en hausse de 73%. La situation financière du Groupe est saine avec une trésorerie de 13 M€.

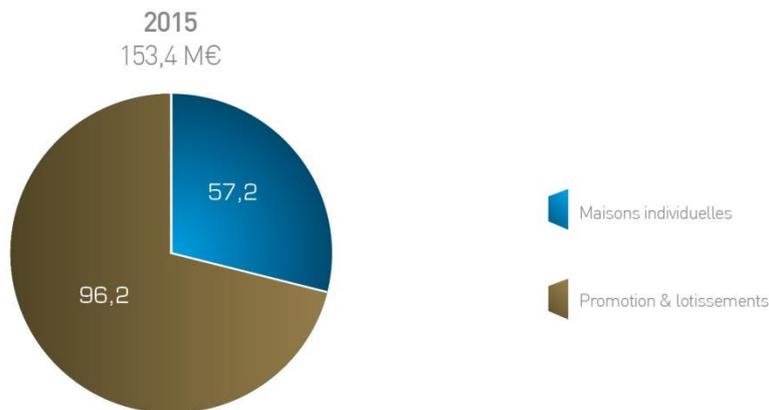
Plus de 1300 unités vendues

Nombre de ventes



Un portefeuille commercial solide

En millions d'euros



* Ventes ajustées des annulations constatées

2.2. Activité du Groupe en 2015

2.2.1. Faits marquants de l'exercice

2015 a vu le marché du logement et plus particulièrement celui de la maison individuelle ou groupée repartir.

Sur l'année 2015, les ventes brutes de maisons individuelles en diffus s'élèveraient à environ 111 000 unités et seraient en hausse d'environ +11% par rapport à l'année 2014 (Source Markémétron décembre 2015).

Bénéficiant du retournement du marché immobilier, les ventes d'AST Groupe s'élèvent à 1 305 unités sur l'année 2015 en progression de 10 % par rapport à 2014.

En Maisons Individuelles, la montée en puissance du réseau d'agents commerciaux, qui totalise 30 ventes sur l'année (contre 2 l'an dernier), et le plein effet de la réorganisation portent les ventes à 653 unités en progression de 25 %.

L'activité Promotion & Lotissements maintient pour sa part, un bon niveau de ventes avec 337 logements commercialisés sur l'année 2015 dont 13 à des bailleurs sociaux (contre 112 en 2014). Ainsi hors bailleurs, les ventes progressent de 13% et affichent un nouveau mix parfaitement en phase avec le plan CAP 200 d'AST Groupe.

En 2015, la division Réseaux & Services totalise 315 ventes en progression de 18%, portée par la croissance des ventes Natilia et la contribution du réseau Villa Club (27 ventes).

2.2.2. Analyse des résultats consolidés

Le compte de résultat consolidé simplifié du Groupe se présente comme suit :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	105 052	109 502
Résultat opérationnel	3 013	1 740
Résultat financier	-302	-184
Charges d'impôt sur le résultat	-1 039	-763
Quote part dans les résultats des sociétés associées	-19	-49
RESULTAT NET	1 653	743
<i>Part du Groupe</i>	<i>1 506</i>	<i>761</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>147</i>	<i>-18</i>

L'accélération de l'activité d'AST Groupe au 4^{ème} trimestre 2015 (+ 14,3%) permet au chiffre d'affaires 2015 de s'inscrire comme prévu à 105,1 M€ et d'afficher ainsi un repli limité à 4,1% en ligne avec les prévisions du Groupe.

Comme annoncé, et malgré un chiffre d'affaires en léger repli, AST Groupe affiche sur l'exercice 2015 une forte progression de ses résultats. La rationalisation de ses coûts permet au Groupe d'afficher une croissance de 70% de son résultat opérationnel et de doubler son résultat net.

Les mesures mises en place dans le cadre de son plan CAP 200 ont permis au Groupe d'abaisser significativement son seuil de rentabilité à 95 M€ (- 20 M€ par rapport à 2013) et d'améliorer par la même occasion la performance individuelle de ses collaborateurs. Conjugué à ces mesures fortes, le retour à l'équilibre de POBI permet au Résultat opérationnel de s'élever à 3 M€ portant la marge opérationnelle à 2,9% contre 1,6% l'an dernier.

Cette amélioration de 1,3 M€ du résultat opérationnel est notamment lié aux éléments suivants :

- Un impact négatif de 4,1 M€ sur la marge brute dont un effet volume de 1,4 M€ et un effet taux de 2,7 M€ lié à une part moins importante de l'activité Maisons individuelle dans le chiffre d'affaires total du Groupe ;
- Un impact positif de la production stockée pour 1 M€ lié à la progression de nos ventes sur 2015 ;
- Un impact positif de 1,7 M€ des charges de personnel en baisse de 8,1%. L'effectif moyen 2015 est de 379 personnes contre 438 personnes en 2014, en baisse de 13,5% ;
- Un impact positif de 1,7 M€ des provisions et autres charges d'exploitation comptabilisées en 2014 et non récurrentes en 2015.

Le résultat financier s'élève à -302 K€, en baisse de 118 K€ par rapport à 2014.

La charge d'impôt s'élève à 1 039 K€ et comprend la CVAE pour 405 K€.

Le Résultat net s'inscrit dans la même trajectoire de croissance à 1,7 M€ contre 0,7 M€ l'an dernier, hissant la marge nette à 1,6%.

Le résultat par activité fait ressortir les éléments suivants :

	Maisons individuelles		Promotion et Lotissement		Réseaux et Services		Ossatures et Charpentes		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	48 092	55 165	45 250	43 945	3 248	2 870	8 462	7 522	105 052	109 502
Résultat opérationnel	2 014	2 427	414	677	658	-56	-73	-1 308	3 013	1 740

L'activité **Maisons individuelles** freinée par les ventes 2014, s'inscrit à 48,1 M€ sur l'année 2015. La progression des ventes sur 2015 devrait lui permettre dès le 1^{er} trimestre 2016 de retrouver de la croissance.

L'activité **Promotion et Lotissements** affiche une forte progression de son chiffre d'affaires porté par l'opération de Courthézon à hauteur de 2.4 M€. Cette contribution permet au chiffre d'affaire 2015 de s'élever à 45.3 M€ en croissance de 3%.

L'engouement soutenu pour la marque Natilia, consacrée enseigne la plus importante dans la construction de maisons en bois par Xerfi (Etude Xerfi « Le marché des maisons en bois » - novembre 2015), porte l'activité **Réseaux & Services** à 3,2 M€ sur l'exercice 2015. En effet, les redevances et royalties Natilia enregistrent une belle progression de 20% à 3 M€ contre 2,5 M€ en 2014. La faible part des reprises de chantiers des franchisés défaillants (0,2 M€) confirme la solidité du réseau qui contribue ainsi à l'amélioration de la rentabilité en 2015.

L'activité **Ossatures & Charpentes** poursuit sa montée en puissance avec un chiffre d'affaires 2015 de 8,5 M€ en croissance de 12 % par rapport à 2014. Fort du développement soutenu des activités construction de maisons individuelles et fabrication de menuiseries, cette activité est, comme annoncé, à l'équilibre en 2015.

Structure financière du Groupe

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants	18 496	19 353
Stocks et en-cours	28 526	23 989
Créances clients et autres actifs courants	19 338	20 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 012	15 455
Total Actif	79 372	79 187
Total capitaux propres	26 878	27 574
Dettes financières	18 628	17 224
Autres passifs courants et non courants	33 866	34 389
Total Passif	79 372	79 187

Le BFR s'élève à 16.3 M€, en augmentation de 4.3 M€ par rapport au 31 décembre 2014. Cette progression est notamment liée à l'évolution des stocks liés au démarrage de notre programme de Courthézon au cours du 2^{ème} semestre 2016.

La **situation financière du Groupe s'est renforcée** au cours du second semestre permettant à la **trésorerie nette de s'établir à 13 M€** et de réduire l'endettement net à 5,6 M€ contre 8,6 M€ au S1 2015.

2.3. Politique d'investissements

Le montant global des investissements de l'exercice pour le Groupe AST s'est élevé à 0.4 M€.

La majeure partie de ces investissements sont liés au poste informatique (logiciel, site internet mais aussi matériels).

2.4. Contrats importants

La société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de Référence.

2.5. Activité de la société-mère en 2015

2.5.1. Commentaires sur les résultats de la société-mère

Le compte de résultat simplifié de la société AST Groupe se présente comme suit :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	89 539	99 793
Résultat opérationnel	1 650	1 745
Résultat financier	558	928
Résultat courant avant impôts	2 209	2 673
Résultat exceptionnel	46	-16
Charges d'impôts sur le résultat	488	-163
RESULTAT NET	1 766	2 821

Le chiffre d'affaires 2015 d'AST Groupe est en diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 89,5 M€ contre 99,8 M€ en 2014.

L'activité Promotion s'inscrit à 38,9 M€ en diminution de 8.5% par rapport à 2014.

L'activité Maisons Individuelles enregistre quant à elle un chiffre d'affaires de 48 M€. La diminution de cette activité est de 12.7% par rapport à l'exercice précédent.

Le réseau Natilia a maintenu son activité et enregistre sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires à 2.5 M€ contre 2.2 M€ en 2014.

Le résultat opérationnel correspond à 1.8% du chiffre d'affaires et s'établit à 1 650 K€ en 2015 contre 1 745 K€ en 2014.

Le résultat financier est en baisse avec un bénéfice de 558 K€ contre 928 K€ l'année précédente.

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif et s'élève à 46 K€ en 2014.

La société a comptabilisé une charge d'impôt de 488 K€ en 2015 contre un produit d'impôts de 163 K€ en 2014.

Le résultat net est un bénéfice de 1 766 K€.

Structure financière de la société AST Groupe

Les principales données du bilan de la société AST Groupe se présentent comme suit :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants	13 041	13 536
Stocks et en-cours	18 600	21 458
Créances clients et autres actifs courants	35 319	29 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 011	14 879
Total Actif	74 971	79 740
Total Capitaux Propres	33 481	34 136
Dettes financières	14 894	16 615
Autres passifs courants et non courants	26 596	28 989
Total Passif	74 971	79 740

La situation financière d'AST Groupe demeure solide malgré une diminution de la trésorerie qui s'élève à 8 M€ contre 14,9 M€ en 2014.

Les dettes financières correspondent principalement à :

- des financements d'opérations de promotion immobilière pour 8.1 M€
- des emprunts pour 6.2 M€ afin de financer le développement du Groupe.

La charge financière liée à l'endettement représente 0,55% du chiffre d'affaires contre 0,28 % au 31 décembre 2014.

La société dispose de moyens de financement adaptés à son activité.

La société travaille avec plusieurs partenaires bancaires dans le cadre de son activité promotion. Par ailleurs, la société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C et elle pourra faire appel au marché financier si tel était le besoin.

A la clôture des exercices de 2015 et 2014, les échéances des règlements des fournisseurs se présentent comme suit :

en K€	Poste du bilan	Total bilan au 31/12	Échéance < 30 jours	Échéance entre 30 et 60 jours	Échéance entre 60 et 90 jours	Échéance > 90 jours (*)
2015	Dettes fournisseurs	18 191	7 399	10 276	139	377
2014	Dettes fournisseurs	20 233	6 824	11 473		1 936

(*) Les échéances à plus de 90 jours sont principalement constituées des retenues de garanties.

2.5.2. Tableau sur les résultats au cours des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 593 599	4 571 999	4 528 799	4 528 799	3 773 999
Nombre d'actions					
- ordinaires	12 759 998	12 699 998	12 579 998	12 579 998	10 483 331
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	89 539 180	99 792 861	98 623 145	112 443 813	111 486 888
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 019 892	5 870 238	4 020 274	10 241 815	12 479 708
Impôts sur les bénéfices	488 495	(163 454)	(500 691)	2 903 404	3 832 520
Participation des salariés				915 343	1 192 272
Dot. Amortissements et provisions	2 765 369	3 213 093	2 484 555	994 473	882 241
Résultat net	1 766 028	2 820 599	2 036 411	5 428 595	6 572 676
Résultat distribué				2 134 649	1 570 236
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,36	0,48	0,36	0,51	0,71
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,14	0,22	0,16	0,43	0,63
Dividende attribué				0,17	0,15
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	300	361	395	397	367
Masse salariale	11 422 343	12 400 305	13 764 548	13 681 654	12 818 628
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 065 027	5 819 671	6 301 959	6 112 780	5 574 334

2.6. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

2.6.1. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2015

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice.

2.6.2. Perspectives d'avenir

Dans un contexte économique plus favorable et un marché immobilier de nouveau porteur, AST Groupe a enclenché une nouvelle dynamique commerciale qui s'est traduite par une progression significative de ses ventes en 2015.

Le portefeuille commercial du Groupe au 31 décembre s'élève à 153,4 M€ dont :

- 57,2 M€ de CA à réaliser en maisons individuelles, composé des contrats de construction signés et chantiers en cours ;
- 96,2 M€ de CA à réaliser en Promotion & Lotissements, dont 40,7 M€ restants à facturés sur les contrats signés et chantiers en cours.

Cette trajectoire positive devrait se poursuivre en 2016 sous l'effet bénéfique du PTZ+ dont les conditions d'accès assouplies devraient profiter à près de 120 000 ménages, soit un doublement de l'offre, selon les objectifs du gouvernement. Cette mesure tout comme l'APL accession, toutes deux maintenues jusqu'en 2017, vont favoriser l'accession à la propriété des primo-accédants, véritable cœur de cible de l'offre AST Groupe.

Conformément à son plan CAP 200, le Groupe va ainsi continuer sa conquête de nouvelles parts de marché. En effet, le déploiement actif de son réseau d'agences, avec plus de 10 ouvertures prévues sur l'année, associé à son positionnement prix, lui permet de répondre à 70% de la Demande en maison individuelle.

AST Groupe va également poursuivre son innovation avec le lancement dès cette année, de son offre NATILA labellisée BEPOS anticipant ainsi les normes prévues par la réglementation thermique de 2020. Cette offre unique permet de rendre accessible à tous la maison à énergie positive, qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. En promotion, AST Groupe va lancer le 1^{er} immeuble à ossature bois qui respecte les meilleures normes actuelles tout en réduisant les délais de construction.

Fort de bases solides au sein de ses 4 activités, d'offres reconfigurées et de nouveaux gisements de profitabilité à activer, AST Groupe confirme la croissance de son chiffre d'affaires sur 2016 avec une nouvelle amélioration de ses marges.

2.6.3. Prévision ou estimation du bénéfice

Le Groupe ne publie pas de prévisions ou estimations de bénéfices.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2015

3.1. Etats financiers consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en K€)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ecart d'acquisition nets	1	2 105	2 105
Immobilisations incorporelles nettes	2	968	797
Immobilisations corporelles nettes	3	8 836	9 974
Autres actifs financiers non courants	4	393	393
Actifs d'impôts différés	19	6 194	6 085
Actifs non courants		18 496	19 353
Stocks et en-cours	5	28 526	23 989
Créances clients	6	10 788	11 403
Autres actifs courants	6	7 728	7 696
Actifs d'impôt courant		822	1 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	13 012	15 455
Actifs courants		60 876	59 834
TOTAL DE L'ACTIF		79 372	79 187

PASSIF (en K€)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	8	4 594	4 572
Réserves consolidées		20 809	22 419
Résultat de l'exercice		1 506	761
Capitaux Propres - Part du Groupe		26 909	27 753
Intérêts minoritaires		-31	-179
Total Capitaux Propres		26 878	27 574
Provisions pour risques et charges - part à long terme	9	2 709	2 595
Dettes financières à long et moyen terme	10	5 180	6 691
Passifs d'impôts différés	19	484	626
Passifs non courants		8 374	9 912
Provisions pour risques et charges - part à court terme	9	19	118
Part à moins d'un an des dettes financières	10	13 448	10 533
Dettes fournisseurs et autres dettes	11	30 653	31 050
Passifs d'impôt courant			
Passifs courants		44 120	41 701
TOTAL DU PASSIF		79 372	79 187

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	12	105 052	109 502
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires		105 052	109 502
Achats consommés	13	-66 587	-69 632
Charges de personnel	14	-19 033	-20 710
Charges externes	15	-13 288	-12 635
Impôts et taxes	16	-1 532	-1 232
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur		-1 302	-1 532
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur		-186	-1 523
Autres produits et charges opérationnels courants	17	-110	-498
Résultat opérationnel courant		3 013	1 740
Autres produits et charges opérationnels			
Résultat opérationnel		3 013	1 740
Coût de l'endettement financier net		-257	-170
Autres produits et charges financiers		-45	-14
Résultat financier	18	-302	-184
Charges d'impôt sur le résultat	19	-1 039	-763
Quote part dans les résultats des sociétés associées		-19	-49
RESULTAT NET		1 653	743
Part des minoritaires dans le résultat	20	147	-18
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 506	761
Résultat net par action		0,12	0,06
Résultat net dilué par action		0,12	0,06

RESULTAT GLOBAL (en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'exercice	1 653	743
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	-	-
Éléments non recyclables en résultat	-77	29
<i>Ecart actuariels</i>	-116	43
<i>Effets d'impôt</i>	39	-14
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-77	29
Résultat global de l'ensemble consolidé, nets d'impôt	1 576	772
<i>Dont part du groupe</i>	1 429	790
<i>Dont part des minoritaires</i>	147	-18

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires		1 653	743
Incidence des sociétés mises en équivalence		19	49
Dotations nettes aux amortissements et provisions		1 432	2 789
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		133	556
Plus et moins values de cession			36
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier		3 237	4 174
Coût de l'endettement financier net		257	170
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	19	1 039	763
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		4 533	5 108
Variation du BFR lié à l'activité		-4 282	-525
Impôts versés		-858	-305
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-608	4 278
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles		-464	-1 317
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			33
Subventions d'investissement			
Acquisitions immobilisations financières		-7	-117
Cessions immobilisations financières		6	29
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-465	-1 372
Augmentation de capital ou apports		22	43
Dividendes versés		-2 421	-2 411
Acquisition et cession d'actions propres		-25	49
Emission d'emprunts		7 642	14 809
Remboursement d'emprunts		-6 322	-9 070
Intérêts financiers nets versés		-257	-170
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 361	3 251
VARIATION DE TRESORERIE		-2 434	6 156
TRESORERIE A L'OUVERTURE		15 429	9 273
TRESORERIE A LA CLOTURE		12 995	15 429
Dont trésorerie active	7	13 012	15 455
Dont trésorerie passive (concours bancaires courants)	10	-17	-26

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€	Capital	Réserves consolidées	Titres auto-détenus	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
au 31/12/2013	4 529	24 779	-55	29 253	-161	29 092
Augmentation de capital	43			43		43
Autres réserves		-43		-43		-43
Dividendes versés		-2 411		-2 411		-2 411
Rachat minoritaires				0		0
Variations actions propres			37	37		37
Résultat de l'exercice		761		761	-18	743
Variation actions gratuites		119		119		119
Variation de Périmètre		0		0	0	0
Subventions d'investissement		0		0	0	0
Ecarts actuariels		-19		-19		-19
Autres mouvements		12		12	0	12
au 31/12/2014	4 572	23 198	-18	27 753	-179	27 574
Augmentation de capital	22	0		22	0	22
Autres réserves		-22		-22	0	-22
Dividendes versés		-2 407		-2 407	0	-2 407
Rachat minoritaires		0		0	0	0
Variations actions propres		0	-25	-25	0	-25
Résultat de l'exercice		1 506		1 506	147	1 653
Variation actions gratuites		43		43	0	43
Variation de Périmètre		0		0	0	0
Subventions d'investissement		0		0	0	0
Ecarts actuariels		77		77	0	77
Autres mouvements		-38		-38	0	-38
au 31/12/2015	4 594	22 358	-43	26 909	-31	26 878

3.2. Notes annexes y compris périmètre de consolidation

1. PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Présentation du Groupe

AST groupe est une société anonyme de droit français constituée en 1993, dont le siège social est situé au 78 rue Elisée Reclus, 69150 Décines Charpieu. La société est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C.

AST Groupe est un spécialiste de la construction de Maisons Individuelles et de la Promotion Immobilière. Son activité se décline en quatre activités :

- Maisons Individuelles : opérations de constructions de logements dont les terrains appartiennent aux acquéreurs ;
- Promotion et Lotissements : conception et réalisation d'un programme immobilier et aménagement de terrains ;
- Réseaux et Services : Vente de Maisons à Ossature Bois sous la marque Natilia à travers son réseau de franchises dans toute la France ;
- Ossatures et Charpentes : Activité Maison à Ossature Bois, à travers l'usine de production Pobi.

Les comptes consolidés d'AST Groupe au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2016.

Les états financiers consolidés d'AST Groupe seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 26 mai 2016.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Création de la SCI Les jardins de Parenty le 03 mars 2015 concernant la réalisation d'une opération en lotissement sur la commune de Neuville sur Saône.

Création de la SNC La Barrade le 30 juin 2015 concernant la réalisation d'une opération de promotion immobilière sur la commune de Courthezon.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel

Les comptes consolidés d'AST Groupe au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) (IASB) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2015.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes IFRS et interprétations décrites au paragraphe suivant, et qui n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

Traitement de la CVAE

Au 31 décembre 2015, la charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE. Le compte de résultat au 31 décembre 2014 présentait également ce retraitement.

2.2. Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire

L'application obligatoire depuis le 1er janvier 2015 des normes, amendements de norme et interprétations suivants est sans impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- IFRIC 21 - Taxes
- Amélioration des IFRS cycle 2011-2013

2.3. Nouvelles normes et interprétations non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- Amendement IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Amélioration des IFRS cycle 2010-2012.

Le Groupe ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2014.

2.4. Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés conformes aux règles IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les produits et charges du compte de résultat consolidé. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur

- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (note 2.5.8) : la valeur dans les comptes consolidés du Groupe des goodwill est revue annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Ces tests de dépréciation sont sensibles aux prévisions financières ainsi qu'au taux d'actualisation retenu.
- L'évaluation du résultat à l'avancement des programmes immobiliers basée sur l'estimation des marges à terminaison (notes 2.5.14) : pour déterminer ces dernières, la société s'appuie sur des balances financières préparées par les responsables de programmes puis vérifiées par les contrôleurs de gestion et enfin validées par la direction générale.
- L'évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 2.5.11) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

- L'activation des déficits fiscaux reportables (note 2.5.16) : la probabilité de réalisation future, correspondant aux perspectives bénéficiaires des filiales concernées, est déterminée en s'appuyant sur le Business Plan du Groupe.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers, notamment au regard du contexte économique et des évolutions réglementaires.

2.5. Règles et méthodes comptables

2.5.1. Méthode de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte de sa prise de contrôle par l'entreprise consolidante quelles que soient les modalités juridiques de l'opération (souscription, achats de titres, fusions...).

Toutes les sociétés détenues par le groupe sont comprises dans le périmètre de consolidation à l'exception des sociétés en voie de liquidation, des sociétés dont l'activité est peu significative et/ou en dehors de l'activité principale du Groupe.

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales contrôlées de manière exclusive (sociétés dans lesquelles le Groupe AST a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale ;
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe AST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Les dates de clôture retenues pour la consolidation sont celles des exercices sociaux, c'est-à-dire le 31 décembre pour toutes les sociétés consolidées, à l'exception de la SNC SAINT MAURICE DE VERCHERES qui clôture ses comptes sociaux au 31 mars pour des raisons historiques.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.1. de l'annexe.

2.5.2. Écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée- Regroupements d'entreprises.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs identifiables des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les variations d'intérêts minoritaires ne modifiant pas le contrôle sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires dont les impacts sont enregistrés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciations sont décrites au paragraphe 2.5.8.

2.5.3. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont valorisées au coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

2.5.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	50 ans
- Charpente et couverture	Linéaire	25 ans
- Installations générales techniques (électricité, plomberie...)	Linéaire	20 ans
- Agencements (cloisons, revêtements sols et murs...)	Linéaire	10 ans
Agencements, aménagement, installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériels de bureau informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau : 5 à 8 ans	Linéaire	5 à 8 ans

2.5.5. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent la valeur des titres de participation non consolidés et les dépôts de garantie.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la juste valeur pour le Groupe.

Celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation détenue.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

2.5.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont principalement constitués de terrains, de programmes Promotion et Lotissements en cours, de la production stockée des activités Maisons Individuelles et Promotion et des stocks de matières premières, produits intermédiaires et produits finis de l'activité de charpente et d'ossature bois.

- Les terrains sont évalués à leur coût de revient. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.
- Les stocks de programmes en cours sont évalués au prix de revient de chaque programme ou tranche de programme, selon la méthode de l'avancement des travaux. Ce dernier comprend le prix d'acquisition des terrains, les frais annexes, les taxes, le coût des travaux d'aménagement (V.R.D.), le coût de construction, les frais financiers, ainsi que les honoraires et commissions inhérents aux mandats signés en vue de vendre les programmes immobiliers, le cas échéant. Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque projet.
- La norme IAS 2 prévoit l'incorporation en stocks de frais fixes indirects dans la mesure où ces frais sont clairement identifiables et affectables. Ces frais doivent être incorporés aux stocks à l'aide de méthodes systématiques et rationnelles appliquées de façon cohérente et permanente à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

Le contrat de construction se caractérise par une première phase commerciale et d'étude technique devant aboutir au dépôt du permis de construire. Cette phase débute dès la signature du Contrat de Construction de Maison Individuelle pour l'activité Maisons Individuelles et dès le dépôt du permis de construire pour l'activité Promotion.

Au cours de cette première phase, une partie des frais fixes indirects (salaires, charges sociales et autres charges) relatifs aux services développement et fonciers pour l'activité Promotion et aux services commerciaux pour les activités Promotion et Maisons Individuelles est activée.

- Les stocks de matières premières, produits intermédiaires et produits finis de l'activité de charpente et d'ossature bois sont évalués aux coûts de revient de production. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.5.7. Créances clients et autres créances

Les créances clients représentent les créances nées de l'enregistrement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des programmes (Promotion) et chantiers (Maisons Individuelles) selon la grille d'appel de fonds réglementée par la législation. Le décalage qui peut exister entre les appels de fonds qui sont effectués (facturation) et leur règlement par le client ou plus généralement par l'organisme prêteur, génère la majeure partie des créances clients.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations constituées lorsque la valeur de réalisation des créances exigibles est inférieure à la valeur comptable.

La part des avances consenties à des sociétés du Groupe non consolidées est inscrite dans un poste « autres créances ».

2.5.8. Dépréciations d'actifs

Modalité d'examen des valeurs d'actifs

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs (unité génératrice de trésorerie) en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Une unité génératrice est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels, cf. paragraphe 2.5.21.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avaient été comptabilisée.

2.5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les valeurs mobilières de placement, et les équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement moins de trois mois, aisément convertibles en un montant connu de liquidités, non soumis à des risques significatifs de variation de valeur et libellés en euros (essentiellement SICAV et FCP monétaires).

Les valeurs mobilières de placement sont selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.5.10. Capitaux propres consolidés et actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Les mouvements éventuels de perte de valeur et les résultats de cession d'actions propres sont imputés sur capitaux propres net de l'effet d'impôt attaché.

2.5.11. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- Provisions pour garantie d'achèvement : cette rubrique correspond à la provision constituée pour faire face à la garantie de parfait achèvement incluse dans les contrats de construction et correspondant à la reprise éventuelle des réserves pouvant être formulée par le client pendant un délai d'un an à compter de la réception des travaux. Le montant de cette provision est calculé en appliquant un pourcentage du contrat pendant une durée d'un an après la réception du chantier.
- Les provisions pour litiges sont constituées pour faire face à une obligation actuelle, et estimable de manière fiable. A ce titre, les garanties dommages-ouvrage, biennale et décennale sont couvertes par les compagnies d'assurances d'où l'absence de provision au titre de ces risques.
- Provisions pour indemnité de fin de carrière : le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière » (conforme à la norme IAS 19).
- Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définie postérieurs à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en capitaux propres.

2.5.12. Dettes financières

Elles sont constituées des emprunts, des crédits promotion, et des emprunts liés au retraitement crédit-bail.

La part à plus d'un an a été inscrite en passif non courant, la part à moins d'un an est portée en passif courant.

2.5.13. Actualisation des actifs et passifs

Au 31 décembre 2015 aucun actif et passif non courant, ayant une échéance déterminée et un montant significatif devant faire l'objet d'une actualisation n'a été recensé.

2.5.14. Prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat à l'avancement

▪ Principes généraux

Les résultats des opérations sont dégagés selon la méthode de l'avancement à partir de la réitération par acte authentique du contrat VEFA « Vente en l'État Futur d'Achèvement » pour l'activité Promotion ou de la date de signature du Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) pour l'activité Maisons Individuelles.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et selon les modalités de la norme IAS 11 « Contrats de construction » en matière d'avancement, c'est-à-dire proportionnellement à l'avancement technique dont le point de départ est l'acquisition du terrain.

L'IFRIC a étudié la méthode de reconnaissance des revenus dans le cadre des contrats de promotion immobilière. L'interprétation de l'IFRIC 15 relative à la comptabilisation des revenus des contrats de construction de promotion immobilière considère que la norme IAS 11 n'est pas applicable pour les contrats de construction immobilière et que la comptabilisation relève de la norme IAS 18 qui indique que le produit doit être constaté à l'achèvement. Néanmoins, l'IFRIC reconnaît que certaines spécificités en droit local peuvent entraîner un transfert progressif des risques et avantages liés à la possession du bien et qui se traduirait par la reconnaissance du revenu à l'avancement pour l'entreprise de construction.

En France, du fait de la législation particulière concernant la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) le transfert des risques et avantages aux acquéreurs se fait progressivement, et permet donc de reconnaître le revenu au fur et à mesure de son avancement.

▪ Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

- Pour les activités Promotion & Maisons Individuelles

Le Groupe commercialise ses opérations sous forme de contrat VEFA (Promotion) ou CMI (Maisons Individuelles). A travers ces contrats, le législateur a défini la possibilité d'appeler les fonds auprès des clients en fonction de l'état d'avancement des programmes en Promotion ou des chantiers en Maisons Individuelles. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue proportionnellement à l'avancement traduit par les appels de fonds émis par le Groupe.

Cet avancement est constitué tant d'un critère d'avancement technique de l'opération que d'un avancement commercial caractérisé par la signature avec les clients des actes transférant les risques et avantages.

Le résultat à l'avancement est déterminé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle pondérée par l'avancement.

- Pour les autres activités

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la vente des charpentes et aux ossatures bois s'effectue à la livraison des marchandises.

▪ Perte à terminaison

Dans le cas où une perte est identifiée sur un contrat déficitaire, elle est provisionnée dès l'exercice d'identification pour la partie du contrat restant à exécuter à la clôture.

2.5.15. Contrats de location

Location-financement

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les contrats de location-financement sont retraités quand ils sont significatifs. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.5.16. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) correspond à la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

La charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les provisions pour impôts différés sont constatées sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Crédits d'impôt

Conformément à IAS 20, le Groupe enregistre le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en moins des charges de personnel.

2.5.17. Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, la société comptabilise séparément sur une ligne particulière de l'actif et du passif du bilan, les actifs et passifs faisant partie d'un groupe d'actifs destinés à être cédés.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas d'actifs ou de passifs significatifs destinés à être cédés.

2.5.18. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33 :

- Le résultat net par action est déterminé par le résultat net part du groupe, divisé par le nombre d'actions moyen pondéré sur l'exercice (retraité des actions propres).
- Le résultat net dilué par action est déterminé par le résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions moyen pondéré de l'exercice, augmenté des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2.5.19. Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

2.5.20. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

2.5.21. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction. Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant.

Notre Groupe exerce essentiellement les activités de promoteur, lotisseur et constructeur. Le Groupe exerce également une activité dans la construction de maison en bois (ossatures et charpente bois) par l'intermédiaire du sous-groupe POBI. De plus, depuis 2010, le Groupe a une nouvelle activité liée à la franchise Natilia (vente de maison à ossature bois).

Nous avons de ce fait défini quatre secteurs d'activités, à savoir :

- La promotion et le lotissement ;
- La construction de maisons individuelles ;
- La construction d'ossatures et charpente bois ;
- Le réseau et services.

Notre Groupe exerce son activité exclusivement en France dans des régions non exposées à des risques ou une rentabilité différente et n'a donc pas lieu de fournir une information par secteur géographique.

2.5.22. Information aux parties liées

La norme IAS 24 prévoit la fourniture d'informations relatives aux parties liées à présenter distinctement par catégories de parties liées définies comme suit :

- Société-mère du Groupe ;
- Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe ;
- Les filiales ;
- Les coentreprises dont le Groupe est l'un des Co entrepreneurs ;
- Les entreprises associées ;
- Les dirigeants clés du Groupe ou de sa société-mère ;
- Les autres parties liées.

Le détail des transactions avec les parties liées sont reportées au paragraphe 5.2.3.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
3.1. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2015

Raison sociale	Activité	Siège	% d'intérêts	Méthode de consolidation
AST GROUPE SA	Construction	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	Mère
POBI INDUSTRIE SA	Holding	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
POBI STRUCTURES SARL	Panneaux ossatures bois	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
POBI CHARPENTES SA	Charpente	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	96,1%	IG
EVOLIM SAS	Lotissement	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
SCI LES JARDINS DE PARENTY	Lotissement	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	50,1%	IG
AST SERVICES SAS	Courtage en assurance et financements	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
PERFORMHABITAT SAS	Rénovation	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
SNC LA BARRADE	Promotion	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG
SCI ST CERGUES	Promotion	2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne au mont d'or	50,0%	ME
SNC SAINT MAURICE DE VERCHERES	Promotion	2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne au mont d'or	50,0%	ME
SCCV LES RESIDENCES FLORENTIN	Promotion	20 boulevard Charles de Gaulle 69150 Décines Charpieu	50,0%	ME
SCCV LES RESIDENCES DU CLEZET	Promotion	20 boulevard Charles de Gaulle 69150 Décines Charpieu	50,0%	ME
LEALEX SAS	Electricité	220 rue Charles Sève 69400 Villefranche sur Saône	20,0%	ME

3.2. Mouvement du périmètre :

Au 31 décembre 2015, 2 sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation.

Raison sociale	Activité	Siège	% d'intérêts	Méthode de consolidation	Consolidation
SCI LES JARDINS DE PARENTY	Lotissement	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	50,1%	IG	3-mars-15
SNC LA BARRADE	Promotion	78 rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	100,0%	IG	1-juil.-15

Au 31 décembre 2015, trois sociétés ont quitté le périmètre de consolidation.

Raison sociale	Activité	Siège	% d'intérêts	Méthode de consolidation	Déconsolidation
MICROSIT WELCOM SA	Services	78, rue Elisée Reclus 69150 Décines Charpieu	99,8%	IG	16-janv.-15
SNC LES RESIDENCES DU CENTRE	Promotion	20 boulevard Charles de Gaulle 69150 Décines Charpieu	50,0%	ME	29-juin-15
SCI LES ALLEES PASCALINE	Promotion	2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne au mont d'or	50,0%	ME	29-juin-15

4. NOTES SUR LES POSTES DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU COMPTE DE RESULTAT
Note 1-Écarts d'acquisition

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Écarts d'acquisition	3 452	1 347	2 105	2 105

Les écarts d'acquisition se décomposent par:

- 331 K€ qui correspondent à l'acquisition de la filiale COFIBAT en 2005 ;
- 3 121 K€ qui correspondent à l'acquisition en 2009 de la filiale POBI INDUSTRIE.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les tests de dépréciation réalisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs et ont été réalisés au 31 décembre 2015 en retenant les hypothèses suivantes :

- Horizon des prévisions : 5 ans,
- Taux de croissance à l'infini de 1,5% utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions,
- Taux d'actualisation de 11,6 % appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Dans le cadre de l'élaboration du business plan de POBI, nous avons retenu comme hypothèses une croissance moyenne de 20% des ventes Natilia, le développement de notre activité Maisons Individuelles Natilia via le développement de succursales autour de l'usine et le lancement de notre activité d'auto constructeur.

Sur cette base, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition POBI INDUSTRIE n'est à constater.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier le taux de croissance du chiffre d'affaire. Une baisse au-delà de 15 points des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sur la durée du business plan conduirait à une dépréciation.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 36, le Groupe s'est assuré que les valeurs inscrites au bilan, notamment les immobilisations corporelles, sont cohérentes avec leur valorisation économique.

Note 2-Immobilisations incorporelles

La variation des soldes sur la période s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Frais de développement	2 011	2 011	0	2 011	2 011	0
Concessions, Brevets et droits assimilés	1 085	419	666	1 017	350	667
Autres immobilisations incorporelles	1 772	1 471	301	1 407	1 277	130
TOTAL	4 868	3 900	968	4 435	3 639	797

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
31/12/2013	4 482	3 523	960
Acquisitions	122	0	122
Cessions, mises au rebut	-169	-169	0
Effets de variation de périmètre	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	285	-285
Autres	0	0	0
31/12/2014	4 435	3 639	797
Acquisitions	324	0	324
Cessions, mises au rebut	0	0	0
Effets de variation de périmètre	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	262	-262
Autres	109	0	109
31/12/2015	4 868	3 900	968

Les acquisitions de la période concernent principalement les logiciels et sites internet.

Note 3-Immobilisations corporelles

La variation des soldes sur la période s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Terrains	929	12	917	929	11	917
Constructions	4 888	1 077	3 811	4 855	839	4 016
Installations techniques, matériels et outillages	2 710	1 422	1 288	2 697	1 130	1 567
Autres immobilisations corporelles et en-cours	6 346	3 525	2 821	6 656	3 182	3 474
TOTAL	14 873	6 037	8 836	15 137	5 163	9 974
dont immobilisations en location financement	1 573	398	1 175	1 573	336	1 238

Les immobilisations en location financement se décomposent :

	Valeurs Brutes
Terrain	456
Construction	1 094
Installations techniques, matériel et outillage	23
	1 573

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
31/12/2013	14 956	4 545	10 411
Acquisitions	1 177	0	1 177
Cessions, mises au rebut	-947	-625	-322
Effet de variation de périmètre	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	1 244	-1 244
Effets des variations de change	0	0	0
Autres	-48	0	-48
31/12/2014	15 137	5 163	9 974
Acquisitions	71	0	71
Cessions, mises au rebut	-227	-167	-60
Effet de variation de périmètre	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	1 041	-1 041
Effets des variations de change	0	0	0
Autres	-109	0	-109
31/12/2015	14 873	6 037	8 836

Les acquisitions de la période concernent principalement le développement de l'outil informatique et la création d'une agence Natilia à La Charité sur Loire.

Note 4-Autres actifs financiers non courants

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements	316	314
Titres de participation	1	1
Titres mis en équivalence	76	78
TOTAL	393	393

dont titres de participation :

	31/12/2015	31/12/2014
Divers SCI, SCCV...	1	1
Titres de participation	1	1

dont titres mis en équivalence :

	Résidences du Clezet	Résidences Florentin	Saint Cergues	Saint Maurice	Lealex	Total
Titres mis en équivalence	0	0	4	0	72	76

Note 5-Stocks nets

	31/12/2015	31/12/2014
Stocks de matières premières nets	840	803
Stocks d'encours nets	27 499	23 029
Stocks de produits intermédiaires et finis nets	187	157
TOTAL	28 526	23 989
dont Provisions pour dépréciation	274	191

Les stocks de matières premières et de produits intermédiaires et finis concernent essentiellement l'activité de Charpentes et Ossatures Bois du groupe POBI.

Les stocks d'encours nets sont constitués :

- Des stocks des activités Promotion et Lotissement pour 23 541K€
 - 7 122 K€ pour l'activité Lotissement (2 280 K€ au 31 décembre 2014)
 - 16 419 K€ pour l'activité Promotion (16 721 K€ au 31 décembre 2014)
- De la production stockée des activités Maisons Individuelles et Promotion pour 3 958 K€ (4 027€ au 31 décembre 2014)

Les provisions pour dépréciation des stocks de 274 K€ au 31 décembre 2015 se décomposent en :

- Provisions sur stocks de matières premières de 179 K€
- Provisions sur stocks d'encours de 95 K€.

Note 6-Créances clients et autres créances

Créances clients :

	31/12/2015	31/12/2014
Clients nets	10 108	10 569
Paiements d'avance	680	835
Créances Clients	10 788	11 403
dont Provisions pour créances douteuses	1 080	1 186

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Clients	11 187	1 080	10 108	10 569
Avances et acomptes versés	680	0	680	835
	11 868	1 080	10 788	11 403

Autres actifs courants :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres débiteurs nets	7 728	7 696
	7 728	7 696

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances fiscales et sociales	5 635	0	5 635	5 362
Comptes courants débiteurs	164	31	133	73
Débiteurs divers	1 462	0	1 462	1 857
Charges constatées d'avance	498	0	498	403
Autres Actifs Courants	7 759	31	7 728	7 696

Toutes les créances ci-dessus ont une échéance à moins d'un an. Il n'existe pas de dépendance envers les principaux clients.

Note 7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	13 012	9 209
Valeurs mobilières de placements	0	6 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 012	15 455

Note 8- Capital social

Le capital social d'AST Groupe est fixé à la somme de 4 593 599.28 € divisé en 12 759 998 actions de 0,36 € chacune, toutes de même rang, intégralement libérées.

La composition du capital social est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital en %	Droit de vote en %
Team Invest	2 745 500	21,52%	25,54%
Alain TUR	2 485 592	19,48%	23,12%
Martine TUR	2 298 946	18,02%	21,38%
Sylvain TUR	896 931	7,03%	8,25%
Elodie TUR	424 914	3,33%	2,06%
TOTAL CONCERT	8 851 883	69,37%	80,35%
Public	3 908 115	30,63%	19,65%
TOTAL	12 759 998	100,00%	100,00%

La société Team Invest, Alain et Sylvain TUR, ainsi que Martine et Elodie TUR agissent de concert à l'égard de la société au sens de l'article L 233-10 II 4° du Code de commerce.

A noter :

- « Public » inclus : 15 565 actions auto-détenues par AST Groupe

Information sur la gestion du capital (amendement à IAS 1) :

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- ✓ de conserver un ratio endettement net / capitaux propres raisonnable,
- ✓ de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement présentant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

Note 9 - Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	305	353
Provisions pour litiges et contentieux	2 144	1 925
Autres provisions pour risques et charges	260	316
Provisions, part à long terme	2 709	2 595
Provisions pour risques achèvements	19	118
Provisions, part à court terme	19	118
TOTAL	2 728	2 712

La variation des soldes sur la période s'analyse de la façon suivante :

	Solde Période 31/12/2014	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Solde Période 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite	353	12	0	-60	0	305
Provisions pour litiges et contentieux	1 925	1 278	-676	-383	0	2 144
Autres provisions pour risques et charges	316	249	-75	-231	0	260
Provisions pour risques achèvements	118	4	0	-103	0	19
TOTAL	2 712	1 543	-751	-776	0	2 728

1. Provisions pour engagements de retraite
Hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

	2015	2014	2013
Taux d'actualisation	2,03%	1,49%	3,20%
Age de départ	65 ans	Entre 60 et 62 ans	Entre 62 et 65 ans
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%	1,5 à 2%

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux IBOXX Corporate AA (indexco.com).

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés.

Une variation de +/- 1% du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

Taux d'actualisation	Montant de l'engagement en K€
1,03%	383
3,03%	245

2. Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux sont constituées essentiellement de provisions prud'hommes à hauteur de 1.1 M€ et de provisions risques clients à hauteur de 1 M€.

Note 10- Emprunts et dettes financières

Dettes financières brutes	31/12/2015			31/12/2014		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 338	5 103	18 441	10 424	6 609	17 033
Concours bancaires courants	17	0	17	26		26
Dettes financières crédit bail	40	77	117	32	82	113
Autres dettes financières diverses	53	0	53	51	0	51
Total	13 448	5 180	18 628	10 533	6 691	17 224

Le montant des crédits promoteurs classés en emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 11.8 M€ au 31 décembre 2015 contre 7.8 M€ au 31 décembre 2014.

Les seuls covenants qui portent sur 2 emprunts de 2.5M€ CA Loire Haute-Loire et 2M€ CE Bourgogne Franche-Comté sont :

- dettes nettes / fonds propres < 0.50
- trésorerie nette > 3M€

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2015.

Des informations complémentaires sont fournies à la note 22 : Gestion des risques afférents aux instruments financiers.

Note 11-Dettes fournisseurs et autres dettes

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	20 977	21 820
Dettes sociales et fiscales	8 414	8 131
Autres dettes	1 262	1 100
Total	30 653	31 050

dont pour les Dettes Fournisseurs :

	31/12/2015	31/12/2014
Echues -1 mois	9 009	8 011
1 à 2 mois	11 444	11 863
Supérieur + 2 mois	524	1 946
Total	20 977	21 820

Les dettes ci-dessus sont dans leur intégralité à moins d'un an.

Note 12-Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2015	31/12/2014	Variation %
Maisons individuelles	48 092	55 165	-13%
Promotion & lotissements	45 250	43 945	3%
Réseaux & services	3 248	2 870	13%
Ossatures et Charpentes	8 462	7 522	12%
TOTAL CA annuel	105 052	109 502	-4%

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité sur le territoire français.

Note 13-Achats consommés

Les achats consommés comprennent les charges suivantes :

- Achats de matières premières
- Travaux réalisés par les sous-traitants
- Achats non stockés de matériel et fournitures

Note 14-Charges de personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	13 159	14 094
Charges sociales	5 874	6 615
Total	19 033	20 710

Au 31 décembre 2015, l'effectif moyen est de 379 contre 438 au 31 décembre 2014.

Note 15-Charges externes

	31/12/2015	31/12/2014
Locations et charges locatives	2 450	2 650
Entretien et réparations	754	899
Primes d'assurances	831	787
Services extérieurs divers	65	48
Intermédiaires et honoraires	3 829	3 216
Publicité	3 061	2 662
Déplacements, missions, réceptions	1 493	1 559
Frais postaux et télécommunications	544	578
Services bancaires	163	136
Autres services divers	93	96
Autres charges d'exploitation	4	4
Total	13 288	12 635

Note 16-Impôts et taxes

	31/12/2015	31/12/2014
Contribution foncière des entreprises	117	88
Taxe sur les salaires	270	480
Organic	98	169
Taxes liées à l'activité VEFA	791	228
Autres taxes	256	267
TOTAL	1 532	1 232

Note 17- Autres produits et charges opérationnels courants

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Produits et Charges sur exercices antérieurs	584	473	111	782	482	300
Résultat sur cessions d'immobilisations	0	60	-60	44	382	-337
Perte nette de reprises sur créances douteuses	492	726	-234	447	984	-537
Autres produits et charges opérationnels courants	73	0	73	76	0	76
Total	1 148	1 258	-110	1 350	1 848	-498

Note 18-Résultat financier

	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	92	63
Intérêts sur emprunts et assimilés	-349	-233
Coût de l'endettement financier net	-257	-170
Autres produits financiers	33	45
Autres charges financières	-79	-59
Autres produits et charges financiers	-45	-14
Résultat financier	-302	-184

Note 19-Impôts sur les résultats

Décomposition de la charge (produit) d'impôt	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	1 328	627
Impôts différés	-290	137
Charge (produit) d'impôt	1 039	763

Le taux de l'impôt est de 33,33%, majoré de la contribution sociale (3.3%).

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et la charge d'impôt effective est le suivant :

PREUVE DE L'IMPOT	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net du Groupe	1 653	743
Impôts	1 039	763
Résultats des entreprises associées	-19	-49
Résultat avant impôt (hors quote-part des sociétés associées)	2 711	1 556
Impôt théorique	904	519
Effets des décalages permanents	35	40
Crédits d'impôts (CICE, mécénat)	-160	-192
Autres impôts	345	373
Autres différences	-86	24
Charge totale d'impôt	1 039	763

Variation des impôts différés :

Evolution des impôts différés	31/12/2014	Compte de résultat	Autre	31/12/2015
Impôts différés sur différence temporaires	176	22		198
Impôts différés sur retraitements de consolidation	-22	279		257
Impôts différés sur CVAE	-39	26		-13
Impôts différés actifs sur IDR	118	22	-39	102
Impôts différés sur activation des déficits	5 717	-107		5 610
Impôts différés sur juste valeur	-490	47		-444
Impôts différés nets	5 459	290	-39	5 710
<i>Dont impôts différés actif net</i>	<i>6 085</i>	<i>147</i>	<i>-39</i>	<i>6 194</i>
<i>Dont impôts différés passif net</i>	<i>-626</i>	<i>142</i>		<i>-484</i>

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

L'activation des déficits tient compte des résultats prévisionnels futurs du Groupe POBI.

Il n'existe pas d'impôts différés non reconnus au 31/12/2015.

Note 20- Part des minoritaires dans le résultat

La part des minoritaires dans le résultat correspond à POBI Charpentes et SCI Les Jardins de Parenty.

Note 21 – Actions propres

Dans le cadre de son contrat de liquidité, le Groupe détient 15 565 actions propres au 31 décembre 2015 pour une valeur de 44 K€.

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés, sur la base de leur coût d'acquisition.

Les mouvements sur actions propres comptabilisés en compte de résultat dans les comptes sociaux sont également éliminés par les capitaux propres dans les comptes consolidés.

Note 22 –Gestion des risques afférents aux instruments financiers

Risque de taux

- ✓ Actif financier : Les équivalents de trésorerie sont composés de FCP et de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.
- ✓ Passif financier : L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2015 était le suivant :

	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 338	4 381	722	18 441
Concours bancaires courants	17	0	0	17
Dettes financières crédit bail	40	77	0	117
Autres dettes financières diverses	53	0	0	53
Total	13 448	4 457	722	18 628

	Taux variable	Taux variable plafonné	Taux fixe	Total
Emprunts établissements de crédit	12 110	0	6 331	18 441
Concours bancaires courants	0	0	17	17
Dettes financières crédit bail	108	0	9	117
Autres dettes financières	0	0	53	53
Total	12 218	0	6 410	18 628

Le groupe n'a pas mis en place une couverture de taux lui permettant de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt dans la mesure où les emprunts à taux variable sont destinés à financer l'acquisition de foncier dans le cadre d'opérations de promotion immobilière pré-commercialisées et à réalisation à court ou moyen terme.

Information au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers.

Leur ventilation selon les catégories prévues à la norme IAS 39 :

A : actifs disponibles à la vente évaluée au coût. Ils concernent notamment les titres de participation non consolidés.

B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de la trésorerie.

C : actifs et passifs évalués au coût amorti.

D : actifs et passifs évalués au coût réel.

E : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

La comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, et leur ventilation par échéance.

	Désignation des instruments financiers	Valeur Nette Comptable		Juste Valeur		Echéancier			
		2015	2014	2015	2014	Non courant		Courant	
						2015	2014	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS									
Actifs financiers non courants	A	393	393	393	393	393	393		
Clients et autres débiteurs	D	18 516	19 099	18 516	19 099			18 516	19 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	13 012	15 455	13 012	15 455			13 012	15 455
PASSIFS FINANCIERS									
Emprunts portant intérêts	C	5 233	6 742	5 233	6 742	5 180	6 691	53	51
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	C	13 378	10 456	13 378	10 456			13 378	10 456
Concours bancaires	C	17	26	17	26			17	26
Fournisseurs et autres crédateurs	D	30 653	31 050	30 653	31 050			30 653	31 050

La valeur nette comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur pour les catégories A et C.

Information au compte de résultat

	Désignation des instruments financiers	Valeur Nette Comptable		Juste Valeur	
		2015	2014	2015	2014
Produits financiers	B et C	126	108	126	108
Charges financières	B et C	-428	-292	-428	-292
Résultat financier		-302	-184	-302	-184

Risque de change

Le groupe n'est pas exposé au risque de change, l'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France Métropolitaine et en euros.

Risque de liquidité

Les sociétés qui ont pour activité la construction et la promotion disposent de moyens de financement adéquats à leurs activités.

La volonté du management est de conserver un business mix normatif des activités Maisons Individuelles et Promotion & Lotissements.

En effet l'activité Maisons Individuelles est une activité à BFR négatif et donc génératrice de cash-flow, alors que l'activité Promotion & Lotissement est une activité à plus forte intensité capitalistique (achat du foncier).

Par ailleurs compte-tenu de la qualité des fondamentaux de la société, celle-ci n'éprouve aucune difficulté pour trouver des financements externes.

La société travaille avec plusieurs partenaires bancaires dans le cadre de son activité Promotion & Lotissement. Par ailleurs, la société est, comme vous le savez, une société cotée sur Euronext Paris, compartiment C et elle pourra faire appel au marché financier si tel était le besoin.

Quant aux activités du Groupe Pobi, du fait de la rentabilité actuelle de ses dernières années, les sociétés ont des difficultés récurrentes de trésorerie. En attendant le retour de la rentabilité du groupe Pobi, AST Groupe soutient de façon récurrente sa filiale avec des avances en comptes courants.

Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie pour le groupe AST portent potentiellement sur les fournisseurs et sous-traitants, sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Compte tenu de la pluralité des fournisseurs et sous-traitants, leur insolvabilité ne pourrait avoir de conséquences significatives sur l'activité. Le groupe AST considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est très limité par le grand nombre de clients et par le fait que les ventes en Promotion et Lotissements sont signées devant notaire, le financement de l'acquisition du bien immobilier ayant été, en règle générale, préalablement obtenu.

La balance âgée des créances clients échues se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	Total	< 1 mois	< 2 mois	< 3 mois	< 4 mois	> 4 mois
31/12/2014	4 663	1 870	796	205	-1	1 793
31/12/2015	5 616	3 167	442	126	8	1 873

Les créances sont dépréciées à hauteur de 1 080 K€ en 2015 et 1 186 K€ en 2014.

Risque de capital

Les objectifs du groupe en termes de gestion du capital consistent à maintenir la capacité du groupe à assurer la continuité de son exploitation afin de fournir une rentabilité aux actionnaires, et également à maintenir une structure capitalistique optimale dans le but de limiter le coût du capital.

5 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice.

5.2 Informations sur les parties liées
5.2.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes des dirigeants et autres administrateurs non dirigeants, versées au cours de l'exercice 2015, sont les suivantes :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Alain TUR	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	160,5	160,5	160,6	160,6
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	7,6	7,6	7,3	7,3
TOTAL	168,1	168,1	167,8	167,8

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Sylvain TUR	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	156,5	156,5	156,5	156,5
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	7,8	7,8	7,7	7,7
TOTAL	164,3	164,3	164,2	164,2

Les dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants : Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe : Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Alain TUR PDG 22/09/1993 31/12/2014		x		x		x		x
Sylvain TUR DGD 08/07/2004 31/12/2014	x			x		x		x

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social: Néant

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social: Néant

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions : Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux, attributaires et options levées par ces derniers : Néant

5.2.2 Rémunération du Conseil d'Administration

Au titre de l'exercice 2015, il a été distribué 4 K€ de jeton de présence.

5.2.3 Transaction avec les autres parties liées

La norme IAS 24 prévoit la fourniture d'informations relatives aux parties liées à présenter distinctement par catégories de parties liées définies comme suit :

- ✓ Société-mère du groupe,
- ✓ Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable sur le groupe,
- ✓ Les filiales,
- ✓ Les coentreprises dont le groupe est l'un des co entrepreneurs,
- ✓ Les entreprises associées,
- ✓ Les dirigeants clés du groupe ou de sa société-mère,
- ✓ Les autres parties liées.

Le groupe a défini les parties liées suivantes :

- ✓ Filiales consolidées détenues à hauteur de 100%, SA Pobi Industrie qui détient :
 - SA Pobi Charpentes à hauteur de 96.10%,
 - SARL Pobi Structures à hauteur de 100%,
- ✓ Filiales consolidées détenues à hauteur de 100%, SAS Évolim qui détient :
 - SCI Les jardins de Parenty à hauteur de 50.1%,
- ✓ Filiales détenues à 100 % à savoir AST Services, Perform'habitat et SNC La Barrade,
- ✓ Coentreprise consolidée, participations à 50 %, SCI ST Cergues, SNC Saint Maurice de Verchères, SNC Les Résidences Florentin et SCCV Les Résidences du clezet,
- ✓ Entreprises associées et consolidées, à savoir Lealex,
- ✓ Les dirigeants du groupe, le conseil d'administration de la société tête de Groupe.

Toutes les filiales et participations ont été consolidées au 31 décembre 2015.

Transaction avec les autres parties liées en K€ :

Informations concernant le compte de résultat	Charges		Produits	
	2015	2014	2015	2014

Filiales				
Coentreprises				
Sociétés associées	2 483	2 380		1

Informations concernant le bilan	Créances		Dettes	
	2015	2014	2015	2014

Filiales				
Coentreprises				
Sociétés associées			315	496

Sociétés associés :

- Lealex

5.3 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques (nature, date, contrepartie...)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés liés au développement de l'activité	Compromis achat terrain	19 366	33 091

Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques (nature, date, contrepartie...)	31/12/2015	31/12/2014
Autre engagement contractuel reçu et lié à l'activité	Cautions reçues de tiers	3 160	2 321
Actifs reçus en gage, en hypothèque ou en nantissement, ainsi que les cautions reçues	Garantie de fin d'achèvement	165 306	108 795
	Garantie de remboursement et de livraison	57 901	52 951

Dans le cadre des opérations de Promotion, le groupe contracte des conventions de garantie avec des organismes financiers portant sur la garantie d'achèvement des travaux.

Ces organismes financiers s'engagent pour le cas où, en raison de la défaillance de la société AST Groupe, les travaux ne seraient pas achevés, à payer solidairement avec la société AST Groupe, les sommes nécessaires à l'achèvement du programme.

Le montant des opérations de promotion en-cours au 31 décembre 2015 concernées par ces garanties s'élève à 165 306 K€ TTC dont 74 109 K€ TTC reste à effectuer au-delà du 31 décembre 2015.

Dans le cadre de l'activité Maisons Individuelles, le groupe contracte des conventions de garantie avec des organismes financiers, organisme de caution mutuelle ou compagnies d'assurance portant sur la garantie de remboursement et garantie de livraison au prix convenu.

Ces établissements émettent une garantie de remboursement et garantie de livraison au prix convenu en faveur des clients d'AST Groupe.

Le montant des chantiers Maisons Individuelles en-cours au 31 décembre 2015 concernés par ces garanties s'élève à 57 901 K€ TTC.

5.4 Effectifs

Répartition de l'effectif présent au 31 décembre 2015 :

Catégorie	Effectif au 31/12/2015	Effectif au 31/12/2014
Cadres	124	144
Non cadres	241	269
TOTAL	365	413

5.5 Informations sectorielles : compte de résultat par activité

Le groupe a organisé son système de reporting lui permettant de fournir les informations sectorielles au niveau du compte de résultat. Le groupe ne dispose pas des informations concernant les éléments bilanciels par secteur d'activité.

	Maisons individuelles		Promotion et Lotissement		Réseaux et Services		Ossatures et Charpentes		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	48 092	55 165	45 250	43 945	3 248	2 870	8 462	7 522	105 052	109 502
Résultat opérationnel	2 014	2 427	414	677	658	-56	-73	-1 308	3 013	1 740

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2015 et en 2014 sont les suivants :

	Cabinet X. Bousquet		Deloitte		Total		
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Audit							
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés							
- Emetteur		38,2	43,6	61,0	55,6	99,2	99,2
- Filiales intégrées globalement		19,0	19,0	18,0	18,0	36,9	36,9
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes							
- Emetteur				4,0	4,0	4,0	4,0
- Filiales intégrées globalement						-	-
Sous-Total		57,2	62,6	83,0	77,6	140,1	140,1
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement							
Juridique, fiscal, social							
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)							
Sous-Total		-	-	-	-	-	-
TOTAL		57,2	62,6	83,0	77,6	140,1	140,1

3.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A.S.T. GROUPE

Société Anonyme

78 allée Élisée Reclus

69150 DECINES CHARPIEU

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société A.S.T. GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement pour les opérations de promotion immobilière et de construction selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.5.14 de l'annexe des comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison de chaque programme réalisées sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures mises en place par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les paragraphes 2.5.2 et 2.5.8 et la note 1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les paragraphes 2.5.2 et 2.5.8 de l'annexe donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Comme indiqué dans le paragraphe 2.4 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Craponne et Lyon, le 26 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

CABINET XAVIER BOUSQUET

DELOITTE & ASSOCIES

Xavier BOUSQUET

Dominique NATALE

4. Comptes sociaux de l'exercice 2015

4.1. Comptes individuels 31 décembre 2015

BILAN ACTIF (K€)

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	460	359	101	101
Fonds commercial	530		530	530
Autres immobilisations incorporelles	1 252	980	272	49
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	461		461	461
Constructions	2 577	594	1 983	2 124
Installations techniques, matériel, outillage	63	53	10	19
Autres immobilisations corporelles	5 257	3 082	2 175	2 635
Immobilisations en cours				109
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	10 488	3 292	7 197	7 196
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	313		313	311
ACTIF IMMOBILISE	21 401	8 359	13 041	13 536
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	18 109	85	18 024	20 748
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	576		576	710
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	10 421	984	9 419	10 331
Autres créances	26 082	593	25 490	19 225
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	43		43	6 264
(dont actions propres : 43)				
Disponibilités	7 950		7 968	8 614
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	411		411	311
ACTIF CIRCULANT	63 591	1 661	61 930	66 204
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	84 992	10 020	74 971	79 740

BILAN PASSIF (K€)

<i>Rubriques</i>		31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel	(dont versé : 4 594)	4 594	4 572
Primes d'émission, de fusion, d'apport		445	445
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		457	457
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		25 808	25 829
Report à nouveau		412	12
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		1 766	2 821
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		33 481	34 136
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		2 114	2 005
Provisions pour charges		381	323
PROVISIONS		2 495	2 328
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 213	8 597
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participa)	8 681	8 018
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		722	643
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 351	20 420
Dettes fiscales et sociales		4 689	5 181
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		111	178
Autres dettes		229	226
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		0	12
DETTES		38 995	43 275
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		74 971	79 740

COMPTE DE RESULTAT (K€)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	236		236	92
Production vendue de biens	85 680		85 680	97 028
Production vendue de services	3 624		3 624	2 673
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	89 539		89 539	99 793
Production stockée			-248	-1 049
Subventions d'exploitation			0	02
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 722	697
Autres produits			571	676
PRODUITS D'EXPLOITATION			91 584	100 119
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			243	376
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			52 619	57 299
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			15 622	17 365
Impôts, taxes et versements assimilés			1 737	1 535
Salaires et traitements			11 422	12 400
Charges sociales			5 065	5 820
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			794	987
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			534	455
Dotations aux provisions			1 406	1 657
Autres charges			492	480
CHARGES D'EXPLOITATION			89 934	98 374
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 650	1 745
PRODUITS FINANCIERS			1 075	1 276
CHARGES FINANCIERES			517	348
RESULTAT FINANCIER			558	928
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 209	2 673
PRODUITS EXCEPTIONNELS			118	46
CHARGES EXCEPTIONNELLES			72	62
RESULTAT EXCEPTIONNEL			46	-16
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			488	-163
TOTAL DES PRODUITS			92 777	101 441
TOTAL DES CHARGES			91 011	98 620
BENEFICE OU PERTE			1 766	2 821

4.2. Annexe aux comptes sociaux

REGLES ET METHODES COMPTABLES (Règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf indication contraire qui serait exposée ci-dessous.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

FAITS SIGNIFICATIFS

Création de la SNC La Barrade le 30 juin 2015 concernant la réalisation d'une opération de promotion immobilière sur la commune de Courthezon.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées des éléments suivants :

- Site Internet
- Marque
- Fonds commercial
- Logiciels

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le site internet et les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

En ce qui concerne le fonds commercial et la marque, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Gros œuvre : 40 ans
- Charpente et couverture : 25 ans
- Agencement (cloisons, revêtements sols et murs...) : 10 ans
- Installations générales techniques (électricité, plomberie...) : 10 à 15 ans
- Agencements, aménagement, installations : 5 à 10 ans
- Matériels de bureau informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe AST: celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, de l'actif net réévalué, des perspectives de rentabilité. Les autres immobilisations sont composées essentiellement de dépôts de garantie versés. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont principalement constitués de terrains, de programmes Promotion et Lotissements en cours, de la production stockée des activités Maisons Individuelles et Promotion.

- Les terrains sont évalués à leur coût de revient. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

- Les stocks de programmes en cours sont évalués au prix de revient de chaque programme ou tranche de programme, selon la méthode de l'avancement des travaux. Ce dernier comprend le prix d'acquisition des terrains, les frais annexes, les taxes, le coût des travaux d'aménagement (V.R.D.), le coût de construction, les frais financiers, ainsi que les honoraires et commissions inhérents aux mandats signés en vue de vendre les programmes immobiliers, le cas échéant. Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque projet.

Le contrat de construction se caractérise par une première phase commerciale et d'étude technique devant aboutir au dépôt du permis de construire. Cette phase débute dès la signature du Contrat de Construction de Maison Individuelle pour l'activité Maisons Individuelles et dès le dépôt du permis de construire pour l'activité Promotion.

Au cours de cette première phase, une partie des frais fixes indirects (salaires, charges sociales et autres charges) relatifs aux services développement et fonciers pour l'activité Promotion et aux services commerciaux pour les activités Promotion et Maisons Individuelles sont activés.

CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients représentent les créances nées de l'enregistrement du chiffre d'affaires à l'avancement des programmes de promotion immobilière et chantiers de maisons individuelles selon la grille d'appel de fonds établie par la législation. Le décalage qui peut exister entre les appels de fonds qui sont effectués (facturation) et leurs règlements par le client ou plus généralement par l'organisme prêteur, génère la majeure partie des créances clients.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles comprennent en particulier au 31/12/2015 de la TVA à récupérer, des avances aux fournisseurs et des avances consenties à des sociétés du groupe.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances clients et autres créances est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition et sont évaluées à la clôture suivant la méthode premier entré/premier sorti.

ACTIONS PROPRES ACQUISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LIQUIDITE

Les actions propres sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de la bourse du 31 décembre 2015.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- **Provision pour garantie d'achèvement :**

Cette rubrique correspond à la provision constituée pour faire face à la garantie de parfait achèvement incluse dans les contrats de construction et correspondant à la reprise éventuelle des réserves pouvant être formulées par le client pendant un délai de un an à compter de la réception des travaux. Le montant de cette provision est calculé en appliquant au nombre de constructions livrées (au cours du dernier trimestre précédant la clôture des comptes) un forfait par maison déterminé sur la base d'un suivi statistique fourni par le contrôle interne du coût constaté des reprises des réserves.

- **Provision pour litiges :**

Les provisions pour litiges sont constituées pour faire face à une obligation actuelle, et estimable de manière fiable.

Les garanties dommages-ouvrage, biennale et décennale sont couvertes par les compagnies d'assurances et ne font donc pas l'objet de provision.

- **Provision pour indemnité de fin de carrière :**

Le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière » (conforme à la norme IAS 19).

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT A L'AVANCEMENT

- **Principes généraux**

Les résultats des opérations sont dégagés selon la méthode de l'avancement à partir de la réitération par acte authentique du contrat VEFA « Vente en l'État Futur d'Achèvement » pour l'activité Promotion ou de la date de signature du Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) pour l'activité Maisons Individuelles.

En France, du fait de la législation particulière concernant la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) le transfert des risques et avantages aux acquéreurs se fait progressivement, et permet donc de reconnaître le revenu au fur et à mesure de son avancement.

- **Chiffre d'affaires et marge à l'avancement**

Le Groupe commercialise ses opérations sous forme de contrat VEFA (Promotion) ou CMI (Maisons Individuelles). A travers ces contrats, le législateur a défini la possibilité d'appeler les fonds auprès des clients en fonction de l'état d'avancement des programmes en Promotion ou des chantiers en Maisons Individuelles. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue proportionnellement à l'avancement traduit par les appels de fonds émis par le Groupe.

Cet avancement est constitué tant d'un critère d'avancement technique de l'opération que d'un avancement commercial caractérisé par la signature avec les clients des actes transférant les risques et avantages.

Le résultat à l'avancement est déterminé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle pondérée par l'avancement.

- **Perte à terminaison**

Dans le cas où une perte est identifiée sur un contrat déficitaire, elle est provisionnée dès l'exercice d'identification pour la partie du contrat restant à exécuter à la clôture.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

- **Méthode retenue**

Conformément aux préconisations de l'ANC dans une note du 28 février 2013, la méthode de comptabilisation retenue est la diminution des charges de personnel.

L'impact positif sur le résultat d'exploitation est donc pour 2015 de 379 k€ contre 460 k€ pour 2014.

- **Utilisation du crédit**

Le CICE acquis au titre de la période close au 31 décembre 2015 s'élève à 379 k€.

Le crédit d'impôt 2015 a été utilisé pour l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise notamment d'effort en matière de reconstitution de son fonds de roulement.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

COTATION & COMPTES CONSOLIDES

La société AST GROUPE est cotée sur l'EUROLIST C (code ISIN : FR0000076887)

Elle établit des comptes consolidés en tant que société-mère du groupe.

INTEGRATION FISCALE

La société AST GROUPE, Société Anonyme au capital de 4 593 599.28 euros, immatriculée au RCS de LYON seule redevable de l'impôt sur les résultats des sociétés PERFORM HABITAT, POBI INDUSTRIE, POBI CHARPENTES, POBI STRUCTURES, AST SERVICES et ÉVOLIM lors de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts.

Chaque société du groupe comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

L'option a été exercée à compter du 1er janvier 2013 pour l'ensemble des sociétés citées à l'exception d'ÉVOLIM et AST SERVICES pour lesquelles l'option a été exercée au 1^{er} janvier 2014.

Ces options sont valables pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction.

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 811		431
Terrains	461		
Constructions sur sol propre	2 577		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, e			
Install. techniques, matériel et outillage in	63		
Installations générales, agencements, aménagements	3 237		22
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 212		26
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	109		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 659		48
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10 497		01
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	311		07
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 808		08
TOTAL GENERAL	21 277		487

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLE			2 241	
Terrains			461	
Constructions sur sol propre			2 577	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, ag				
Installations techn., matériel et outillages i			63	
Installations générales, agencements dive		227	3 032	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		13	2 225	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	109			
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109	240	8 358	
Participations évaluées par mise équivaler				
Autres participations		10	10 488	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financière		05	313	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		14	10 802	
TOTAL GENERAL	109	255	21 401	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 131	208		1 339
Terrains				
Constructions sur sol propre	452	142		594
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44	09		53
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 117	260	164	1 213
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 696	173		1 869
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 310	583	164	3 729
TOTAL GENERAL	4 441	791	164	5 068

ELEMENTS DU FONDS COMMERCIAL

<i>Eléments</i>	2015	2014
Fond commercial Villa JB	463	463
Marque Villas Trident - Reçus en apport	46	46
TOTAL	508	508

STOCKS

<i>Répartition en milliers €</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2015</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2014</i>
Stocks d'encours net Promotion	13 706	16 094
Stocks d'encours net Lotissement	571	627
Production stockée	3 831	4 027
Brut	18 109	20 748
Provision pour dépréciation	85	
NET	18 024	20 748

- La production stockée se décompose comme suit :
 - 2.7 M€ pour l'activité maisons individuelles (2.6 M€ en 2014)
 - 1 M€ pour l'activité promotion (1.4 M€ en 2014).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>Répartition</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2015</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2014</i>	<i>Variation</i>
Actions propres	43	18	25
Comptes à terme	0	6 200	-6 200
Montant brut	43	6 218	-6 175
Provision Actions Propres			
Net	43	6 218	-6 175

Au 31.12.2015, il n'y a pas de sicav.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	313	14	299
Clients douteux ou litigieux	1 013	1 013	
Autres créances clients	9 408	9 408	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	821	821	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 005	2 005	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimi			
Etat, autres collectivités : créances diverses	45	45	
Groupe et associés	21 902	21 902	
Débiteurs divers	1 298	1 298	
Charges constatées d'avance	411	411	
TOTAL GENERAL	37 228	36 929	299

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	Néant
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	Néant
Prêts et avances consentis aux associés	21 901 532

La ligne groupe et associés correspond aux éléments suivants :

- Compte courant et cash pooling POBI Industrie pour 12 158 k€
- Compte courant ÉVOLIM pour 5 634 k€
- Compte courant SNC LA BARRADE pour 3 365 k€
- Compte courant PERFORM HABITAT pour 582 k€
- Compte courant lié à l'intégration fiscale pour 97 k€
- Comptes courant d'autres filiales du groupe pour le solde.

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	9	9		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	6 205	1 411	4 071	722
Emprunts et dettes financières divers	8 127	8 127		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 351	18 351		
Personnel et comptes rattachés	910	910		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 886	1 886		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 884	1 884		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	9	9		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111	111		
Groupe et associés	554	554		
Autres dettes	229	229		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	38 274	33 480	4 071	722
Emprunts souscrits en cours d'exercice	Néant			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 765			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	554			

La ligne groupe et associés correspond aux éléments suivants :

- Compte courant AST Services pour 293 k€
- Compte courant Résidence du Clezet pour 64 k€
- Compte courant lié à l'intégration fiscale pour le solde

Les crédits promoteurs s'élèvent à 8 M€ au 31 décembre 2015 (7.2 M€ au 31/12/2014).

Les seuls covenants qui portent sur 2 emprunts de 2.5M€ CA Loire Haute-Loire et 2M€ CE Bourgogne Franche-Comté sont :

- dettes nettes / fonds propres < 0.50
- trésorerie nette > 3M€

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2015.

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions pour litiges	2 005	1 253	1 144	2 114
Provisions pour pensions, obligations similaires	237		56	181
Autres provisions pour risques et charges	86	181	66	200
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 328	1 433	1 267	2 495
Dépréciations titres de participation	3 301		9	3 292
Dépréciations stocks et en cours		147	63	85
Dépréciations comptes clients	811	461	289	984
Autres dépréciations	565	28		593
DEPRECIATIONS	4 677	636	360	4 953
TOTAL GENERAL	7 005	2 069	1 627	7 448
Dotations et reprises d'exploitation		1 939	1 436	
Dotations et reprises financières		20		
Dotations et reprises exceptionnelles		4	103	

Les provisions pour litiges sont composées principalement des éléments suivants :

- Contentieux judiciaires pour 1 004 K€
- Litiges prud'homaux pour 1 072 K€

Le poste « autres provisions pour risques » concerne une provision pour restructuration constatée au 31.12.2015 à hauteur de 200 K€ pour la fermeture de centres de travaux et d'agences commerciales.

Dépréciation des immobilisations financières

Les tests de dépréciation réalisés pour déterminer la valeur des titres POBI Industrie sont fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs et ont été réalisés au 31 décembre 2015 en retenant les hypothèses suivantes :

- Horizon des prévisions : 5 ans,
- Taux de croissance à l'infini de 1,5% utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions,
- Taux d'actualisation de 11,6 % pour les activités ossature bois et charpente, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Sur cette base, aucune dépréciation complémentaire des titres POBI Industrie n'est à constater.

La dépréciation des titres de participation est principalement composée par :

- Les titres POBI INDUSTRIE pour 3 250 K€
- Les titres PERFORM HABITAT pour 37 K€

A ce titre, au vu de la situation nette de notre filiale PERFORM HABITAT et de la décision de mettre en sommeil l'activité rénovation, le compte courant a également été déprécié à hauteur de 562 K€.

La dépréciation des comptes clients est liée pour 500 K€ à nos franchisés défaillants.

Provision pour indemnité de carrière
Hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

	2015	2014	2013
Taux d'actualisation	2,03%	1,49%	3,20%
Age de départ	65 ans	Entre 60 et 62 ans	Entre 62 et 65 ans
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%	1,5 à 2%

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux IBOXX Corporate AA (indexco.com).

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

<i>Produits à recevoir</i>	2015	2014
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 556	1 147
Clients - Factures à établir	785	515
Clients VEFA - Factures à établir	1 771	632
AUTRES CREANCES	923	1 101
Fournisseurs AAR	207	186
BFA	716	915
BANQUES - ETABLISSEMENTS FINANCIERS		3
Intérêts courus à recevoir		3
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	3 479	2 251

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<i>Rubriques</i>	2015	2014
Charges constatées d'avance	411	311
Produits constatés d'avance	0	-12
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	411	299

DETAIL DES CHARGES A PAYER

<i>Charges à payer</i>	2015	2014
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	48	48
Interet courus s/emprunts	48	48
DETTES FOURNISSEURS ET CPT RATTACHES	7 070	8 402
Fournisseurs - factures non parvenues	7 070	8 402
AUTRES DETTES	45	20
Avoirs à établir	45	20
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 613	1 881
Dettes provisionnées congés à payer	715	782
Personnel autres dettes à payer	96	38
Charges sociales s/CP	330	367
Autres charges sociales à payer	508	654
Autres charges fiscales à payer	9	35
Contribution economique territoriale	-45	5
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	9	9
Intérêts courus à payer	9	9
TOTAL DES CHARGES A PAYER	8 786	10 359

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Total</i> 31/12/2015	<i>Total</i> 31/12/2014	<i>%</i> 15 / 14
Maisons individuelles	48 121	55 064	-12,66%
Promotion & lotissements	38 947	42 526	6,41%
Réseaux & services	2 471	2 202	47,50%
Réseaux & services			
TOTAL	89 539	99 792	-10,27%

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité sur le territoire français.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Dotation aux amortissements et provisions	28
Intérêts et charges assimilées	489
TOTAL	517

La dotation aux provisions est composée de la dépréciation des titres et compte courant PERFORM HABITAT à hauteur de 8K€, ainsi que du compte courant de SCI La POUDRETTE.

Nature des produits	Montant
Produits de participation	571
Intérêts reçus sur comptes courants d'associés	380
Autres produits financiers	124
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
TOTAL	1 075

Les produits de participation se répartissent de la façon suivante :

- Dividendes AST SERVICES pour 548 K€
- Produits participation des SCI en co-promotion pour 23 K€

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	2015	2014
Pénalités et amendes	2	1
Charges exceptionnelles diverses	0	0
Valeur nette comptable des éléments actifs cédés	60	0
Malis dus aux rachats par l'entreprise	6	14
Provision pour risques achevements	4	47
TOTAL	72	62

Nature des produits	2015	2014
Reprise provision pour risques achèvement	103	45
Bonis dus aux rachats par l'entreprise	15	
TOTAL	118	45

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Détail	2015	2014
Crédits impôts divers	-1	-12
Intégration fiscale - produits	-436	-224
Intégration fiscale - charges	852	
Contribution sur les revenus distribués	73	72
TOTAL	488	-163

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Participations	7 197	7	
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	562		
Autres créances	20 235		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	775	158	
Autres dettes	554		

* sociétés dont la participation au capital est inférieure à 50%.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
Charges de Gestion	3 245		
Charges Financières	16	1	
Produits Financiers	380		
Produits de Gestion	1 208		

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE	23	23
AMORTISSEMENTS		
Cumul exercices antérieurs	8	8
Exercice en cours	8	8
TOTAL	15	15
VALEUR NETTE	8	8
REDEVANCES PAYEES		
Cumul exercices antérieurs	8	8
TOTAL	17	17
REDEVANCES A PAYER		
A un an au plus		
A plus d'un an et moins de 5 ans	8	8
A plus de cinq ans		
TOTAL	8	8
VALEUR RESIDUELLE		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Valeur nominale
Actions avec droit de vote simple	3 985	0,36
Actions avec droit de vote double	8 759	0,36
Actions sans droit de vote	16	0,36

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice	2015	2014
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	34 136	33 714
Distribution de dividendes	2 421	2 411
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	31 715	31 303
Variations en cours d'exercice		
Variations du capital	22	43
Variations des primes liées au capital		
Variations des subventions d'investissement		
Résultat de l'exercice	1 766	2 821
Autres variations	-22	-31
SOLDE	1 766	2 833
Situation à la clôture de l'exercice	Solde	Solde
Capitaux propres avant répartition	33 481	34 136

Dividendes : Il a été procédé au titre de l'exercice 2014 à une distribution d'un dividende de 0.19 € par action, étant précisé que les actions auto détenues ont été exclues de la distribution.

Le montant distribué s'est élevé à 2 421 482,93 €

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'exercice écoulé faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 1.766.028 euros, le Conseil d'Administration décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale soit la somme de 2.160 euros, portant celle-ci de 457.199 euros à 459.359 euros
- au règlement d'un dividende d'un montant total de 2.424.399,62 euros par imputation :
 - o sur le résultat bénéficiaire de l'exercice à concurrence du solde soit 1.763.868 euros,
 - o sur le poste « report à nouveau » à concurrence de 411.864 euros ramenant celui-ci à 0 euros,
 - o sur le poste « autres réserves » à concurrence de 248.667,62 euros ramenant celui-ci de 25.807.692 euros à 25.559.025,38 euros.

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementées :	
Subventions d'investissement	
Autres	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Autres (Organic, 1% Logement)	144
A déduire ultérieurement :	
Autres	909
TOTAL ALLEGEMENTS	
	1 053
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	
	-1 053

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
CADRE	126	139
NON CADRE	174	222
Total	300	361

ACTIONS PROPRES

Ces actions propres sont détenues dans le cadre de notre contrat de liquidité et se répartissent comme suit :

<i>Répartition</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2015</i>	<i>Valeur comptable 31/12/2014</i>
Montant brut	43	18
Provision Actions Propres		
Net	43	18

Au cours de l'exercice, le poste a évolué comme suit :

	Nombre	Cours moyen	Montant
Au 31/12/2014	7 932	2,23	18
Acquisitions	83 679	2,50	209
Cessions	- 76 046	2,42	-184
Au 31/12/2015	15 565	2,39	43

La valeur de ces actions au 31/12/2015 s'élevant à 42 672€, il n'a pas été constaté de provision.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Catégories d'engagements	Total	Engagements donnés			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées
Cautions données					
Compromis Achat Terrains	17 103				17 103
TOTAL	17 103				17 103

Catégories d'engagements	Total	Engagements reçus			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées
Cautions fournisseurs+terrains	1 559				1 559
Garantie Fin Achèvement	116 692				116 692
Garanties livraison	56 309				56 309
TOTAL	174 560				174 560

Informations complémentaires

Dans le cadre des opérations de Promotion immobilière et Lotissement, le groupe contracte des conventions de garantie avec des organismes financiers portant sur la garantie de fin d'achèvement des travaux. Ces organismes financiers s'engagent pour le cas ou en raison de la défaillance de la société AST Groupe, les travaux ne seraient pas achevés, à payer solidairement avec la société AST Groupe, les sommes nécessaires à l'achèvement du programme.

Le montant des opérations de Promotion immobilière en-cours au 31/12/2015 concernées par ces garanties s'élève à 116 692 K€ TTC dont 38 285 K€ TTC reste à effectuer au-delà du 31/12/2015.

Dans le cadre de l'activité Maisons Individuelles, le groupe contracte des conventions de garantie avec des organismes financiers, organisme de caution mutuelle ou compagnies d'assurance portant sur la garantie de remboursement et garantie de livraison au prix convenu.

Ces établissements émettent une garantie de remboursement et garantie de livraison au prix convenu en faveur des clients d'AST.

Le montant des chantiers Maisons Individuelles en-cours au 31/12/2015 concernés par ces garanties s'élève à 56 309 K€ TTC.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Alain Tur	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	160,5	160,5	160,6	160,6
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	7,6	7,6	7,3	7,3
TOTAL	168,1	168,1	167,9	167,9

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Sylvain TUR	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	156,5	156,5	156,4	156,4
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	7,8	7,8	7,8	7,8
TOTAL	164,3	164,3	164,2	164,2

Les dirigeants bénéficient d'un avantage en nature au titre de leur véhicule de fonction.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P. Détenue</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Prêts, avances</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège Social</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. nette Titres</i>	<i>Cautions</i>	<i>Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
EVOLIM	37	100,00%	33	5 634	4 051
	344		33	1 660	155
POBI INDUSTRIE	1 000	99,99%	10 366	12 159	793
	-4 947	0	7 116		284
AST SERVICES	37	100,00%	37		858
	602	548	37		557
PERFORM' HABITAT	37	100,00%	37	582	
	-562	0			-8
SNC BARRADE	1	99,99%	1	3 365	2 375
	427		1		426
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
LEALEX	250	20,00%	7		NC
	NC		7		NC
SNC ST MAURICE VERCHERES	1	50,00%	1	30	
	NC		1		NC
SCI ST CERGUES LES COTES	1	50,00%	1	1	
	NC		1		NC
SCCV LES RESIDENCES FLORENTINS	1	50,00%	1		
	-2		1		-3
SCCV LES RESIDENCES DU CLEZET	1	50,00%		0	
	-56				-57
AUTRES TITRES					

*NC = Non Communiqué

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice.

4.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

A.S.T. GROUPE

Société Anonyme

78 allé Élisée Reclus

69150 DECINES CHARPIEU

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.S.T. GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement pour les opérations de promotion immobilière et de construction selon les modalités décrites dans la note « Prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat à l'avancement » de l'annexe aux comptes annuels. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison de chaque programme réalisées sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures mises en place par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, selon les modalités décrites dans la note "Immobilisations financières" de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction, et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Craponne et Lyon, le 26 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

CABINET XAVIER BOUSQUET

DELOITTE & ASSOCIES

Xavier BOUSQUET

Dominique NATALE

4.4. Informations sur les participations et les prises de participations au cours de l'exercice, relation mère-fille

AST Groupe est la principale société du Groupe qui représente 90% du chiffre d'affaires du Groupe et dans laquelle sont logées les principales activités du Groupe hors activité Ossatures et Charpentes.

Au cours de l'exercice 2015, les sociétés suivantes ont été créées :

- SCI LES JARDINS DE PARENTY détenue à 50,1% dont l'activité principale est le lotissement ;
- SNC LA BARRADE détenue à 100% et ayant pour activité la promotion immobilière.

Au cours de l'exercice 2015, les sociétés suivantes ont été liquidées :

- MICROSIT WELCOM, SSII de POBI INDUSTRIE, exploitant en pleine propriété le portail internet www.le-bois.com;
- SNC LES RESIDENCES DU CENTRE et SCI LES ALLEES PASCALINE, sociétés de Construction/Vente constituées spécifiquement pour des opérations en Promotion et Lotissement.

La liste des participations est indiquée dans la note « Liste des filiales et participations » de l'annexe aux comptes sociaux.

La liste des transactions avec les autres parties liées est indiquée dans la note 5.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les flux financiers entre AST Groupe et ses filiales sont présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés en paragraphe 5.8.

5. Gouvernement de l'entreprise

5.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Société

5.1.1. Direction Générale

Nom et Prénom	Mandats	Date d'échéance	Autres mandats et fonctions exercées
Monsieur Alain TUR	PDG	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2017	Président d'Evolim, Représentant de la société AST GROUPE, elle-même : - Présidente d'AST SERVICES, - Présidente de Perform habitat, - Gérante de la SNC La Barrade,
	Administrateur	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2017	Représentant de la société EVOLIM, elle-même : - Gérante de la SCI Les Jardins de Parenty, Administrateur de POBI Industrie, Administrateur de POBI Charpentes.
Monsieur Sylvain TUR	DGD	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2017	Président et administrateur de POBI Industrie, Président et administrateur de POBI Charpentes, Président de Team Invest, Gérant de POBI Structures, Gérant de la SCI TTC.
	Administrateur	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2017	

Ce tableau est conforme aux mandats occupés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices. Il n'existe pas d'autres mandats à l'intérieur du Groupe.

Messieurs Alain et Sylvain TUR sont frères.

Profil des dirigeants - fondateurs d'AST Groupe :

Alain TUR, Président Directeur Général :

De formation commerciale, Alain TUR est actif dans le métier de la construction en région Rhône-Alpes depuis 22 ans. Il a d'abord débuté son activité dans le domaine de la maison individuelle chez des constructeurs locaux en tant que commercial, puis chez Maison Bouygues où il est recruté en tant que responsable des points de vente. En 1988, il intègre la direction du groupe Bati Ingénierie, constructeur régional qui réalisait à l'époque environ 250 maisons par an. Fort de cette double compétence, Alain TUR crée au début des années 90 une société indépendante, dont l'activité est la maîtrise d'œuvre spécialisée en maisons individuelles. En octobre 1993, il crée AST ingénierie qui deviendra AST Promotion, puis AST Groupe. Alain TUR en est le Président Directeur Général.

Sylvain TUR, Directeur Général Délégué:

En 1992, Sylvain TUR obtient un diplôme technique en Bureau d'Étude et Bâtiment. Il rejoint Alain TUR dès la création d'AST Promotion en 1993 pour participer à son développement. Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué du Groupe.

5.1.2. Membres du Conseil d'administration

	Mandat(s)	Date d'échéance	Autres mandats et fonctions exercées
Monsieur Jérôme GACOIN	Administrateur	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015	Président de la société AELIUM
Madame Martine COLLONGE	Administrateur	à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017	Présidente de Collonge Conseil Membre du conseil de surveillance de SABETON

Ce tableau est conforme aux mandats occupés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices. Il n'existe pas d'autres mandats.

La Charte de l'Administrateur

Inspirée de la Charte IFA et arrêtée par le Conseil d'Administration d'AST Groupe, elle précise les droits et devoirs de ses Administrateurs.

La Charte de l'Administrateur porte sur les 9 points fondamentaux mentionnés ci-dessous avec une attention toute particulière portée à l'utilisation de la communication d'information privilégiée ainsi qu'à la communication des opérations des dirigeants :

- Connaissance des obligations de l'Administrateur,
- Détention d'actions de la société,
- Représentation des actionnaires,
- Devoir de loyauté,
- Devoir de diligence,
- Devoir d'assiduité,
- Devoir d'information,
- Secret professionnel,
- Information privilégiée.

5.2. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°10 de la Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux du 17 décembre 2013 sont présentés au paragraphe 5.2.1 des comptes consolidés. Les tableaux n°4, n°5, n°6, n°7, n°8 et n°9 de la Recommandation de l'AMF ne sont pas applicables à AST Groupe.

5.3. Opérations réalisées sur les titres de la société par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers d'AST Groupe par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

Les mouvements sur les titres détenus par les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

	Nombre de titres détenus au 31/12/2014	Mouvements sur la période	Nombre de titres détenus au 31/12/2015
M. Alain TUR	2 485 592	-	2 485 592
M. Sylvain TUR	896 931	-	896 931
Mme Martine COLLONGE	5 000	-	5 000
M. Jérôme GACOIN	1 000	301	1 301

5.4. Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

5.5. Opération avec des apparentés

Les opérations avec les parties liées sont indiquées dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.6. Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte dans le présent rapport, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 mars 2016, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Par ailleurs, ce rapport vous rend compte du respect d'un code de gouvernement d'entreprise, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, des limitations que votre Conseil d'administration a apportées aux pouvoirs de la Direction générale, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

5.6.1. Gouvernement d'entreprise

Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du Groupe et participent à la définition de la stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction générale, qui les met en œuvre.

Le Conseil d'administration rappelle qu'il mène ses travaux de manière collégiale, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations de l'AMF. La société n'applique pas un code de gouvernance. Par contre après avoir pris connaissance du référentiel du code de gouvernance de MiddleNext : "pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises", ce rapport représente les bases essentielles de gouvernance d'entreprise sur lesquelles le conseil d'administration d'AST Groupe s'appuie pour satisfaire aux problématiques et aux soucis de cohérence d'une entreprise dont l'actionnariat est largement familial.

5.6.2. Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère volontairement, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, aux principes de gouvernement d'entreprise énoncés dans le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (le « Code MiddleNext ») paru en décembre 2009, qui peut être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com, rubrique Publications/Cahiers MiddleNext).

La Société applique les quinze recommandations dudit Code. Dans le cadre de la mise en œuvre du principe «appliquer ou expliquer » recommandé par l'AMF, un tableau récapitulatif des règles énoncées par le Code MiddleNext et leur application au sein de la Société est présenté au paragraphe 5.6.9 du présent Rapport.

Le Conseil déclare, en outre, avoir pris connaissance des points de vigilance présentés dans le Code MiddleNext.

5.6.3. Règles de Fonctionnement du Conseil d'administration

Le conseil d'administration a fait voter par l'Assemblée Générale des actionnaires le 27 avril 2006 une résolution visant aux règles de son fonctionnement interne.

Tel que prévu par les textes en vigueur et les statuts, les convocations sont envoyées dans les délais aux personnes concernées (membres permanents, commissaires aux comptes). Les procès-verbaux sont réalisés et reportés sur les registres par le conseil juridique externe à la société. Par ailleurs un registre des présences est tenu à jour.

5.6.4. Composition du conseil d'administration

Rôle et membres

Le conseil d'administration d'AST Groupe est composé de 4 membres nommés pour une durée de 6 ans. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion de l'entreprise et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes, notamment sur les titres de la société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par délibération les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le conseil d'administration débat régulièrement des grandes orientations stratégiques, économiques et financières de la société. De manière générale et à l'exclusion de la gestion courante, toutes décisions significatives pour la société, de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité sont soumises à une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil se saisit des modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques retenues et se prononce notamment sur les projets de développement des activités du groupe, que ce soit par croissance organique ou par croissance externe. De tels projets pourront prendre la forme d'investissements directs, de prise de participations, d'acquisitions ou de cessions d'activités d'importance majeure pour la société.

Le conseil d'administration de la Société était, au 31 décembre 2015, composé comme suit :

	Mandat(s)	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours
Monsieur Alain TUR	PDG	17 mai 2000	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017
	Administrateur	17 mai 2000	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017
Monsieur Sylvain TUR	DGD	8 juillet 2004	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017
	Administrateur	17 mai 2000	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017
Monsieur Jérôme GACOIN	Administrateur	26 mai 2010	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015
Madame Martine COLLONGE	Administrateur	21 mai 2012	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Un représentant du comité d'entreprise participe aux séances du conseil d'administration.

Déontologie des membres du Conseil d'administration

L'administrateur s'engage à respecter les obligations mises à sa charge par les diverses dispositions légales, réglementaires, statutaires ou internes à la Société, et plus particulièrement les droits et obligations énoncés aux termes de son fonctionnement interne.

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'administration, dès son entrée en séance, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, sur les sujets évoqués à l'ordre du jour et doit, dès lors, s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes. En outre, l'administrateur confirme l'absence de situation de conflit d'intérêts entre lui et la Société chaque année,

en réponse à une demande de celle-ci, à l'occasion de la préparation du Document de référence, et à tout moment sur demande du Président du Conseil d'administration.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et des comités dont il est membre, et s'assurer d'avoir obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors de ces réunions.

Enfin, chaque administrateur est tenu à une obligation de discrétion et de confidentialité.

Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes et diversité

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, le Conseil d'administration doit compter une proportion de femmes de 20 % en 2014 et de 40 % en 2017.

Depuis le 21 mai 2012, Madame Martine Collonge siège au Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société étant composé de quatre administrateurs, la représentation féminine en son sein (25 %) est donc supérieure à 20 %, conformément à la loi.

Indépendance

Un membre du Conseil d'administration est indépendant lorsqu'il n'entretient, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, aucune relation susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À la date du présent Rapport, sur les quatre membres qu'accueille le Conseil d'administration, deux sont indépendants au regard des critères de la recommandation R8 du Code MiddleNext, rappelés ci-après :

	Alain Tur	Sylvain Tur	Jérôme Gacoïn	Martine Collonge
Salarié ou mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe au cours des trois années précédentes	Oui	Oui	-	-
Actionnaire de référence de la Société	Oui	Oui	-	-
Liens familiaux avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	-	-	-	-
Auditeurs dans le Groupe au cours des trois dernières années	-	-	-	-
Client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité	-	-	-	-
Qualification d'indépendance	Non	Non	Oui	Oui

Avec deux administrateurs indépendants sur quatre, la composition du Conseil est conforme à la recommandation R8 du Code MiddleNext, qui recommande que le Conseil accueille au moins deux administrateurs indépendants. Dans ces conditions, les missions du Conseil d'administration sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Choix des administrateurs

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la Société, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Les compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les administrateurs de la Société, ainsi que leurs expériences variées, sont autant d'atouts complémentaires pour la qualité des délibérations du Conseil d'administration.

Conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext, lors de la proposition de nomination ou de la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de l'administrateur sont communiquées aux actionnaires et la nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action AST Groupe.

Durée des mandats

La durée statutaire du mandat d'administrateur de 6 ans est adaptée aux spécificités de la Société.

Non cumul des mandats sociaux

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été effectuées, et la position de tous les administrateurs est conforme à la loi.

Administrateurs salariés et/ou représentant les salariés

La Société ne répond pas aux critères posés à l'article L. 225-27-1, I du Code de commerce à la clôture de l'exercice et n'est de ce fait pas soumise à l'obligation de désignation d'administrateurs salariés et/ou représentant les salariés, telle que prévue par la loi du 14 juin 2013.

5.6.5. Conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Préparation des réunions du Conseil d'administration

Il appartient au président du conseil d'administration de réunir le conseil soit à des intervalles périodiques soit aux moments qu'il juge opportun pour faire en sorte que les séances du conseil aient une fréquence telle qu'elles permettent un examen et une discussion approfondie des questions rentrant dans le cadre de ses attributions. En particulier, le président veille à réunir le conseil d'administration pour approuver les comptes semestriels ainsi que pour arrêter les comptes annuels et convoquer l'assemblée générale chargée de les approuver.

Conformément à la recommandation R11 du Code MiddleNext, les administrateurs reçoivent les informations et documents relatifs aux sujets visés à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration plusieurs jours avant la date de la séance. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la réunion. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2015

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2015 (les 25 mars, 2 juin, 21 septembre, 23 octobre et 17 décembre). Le taux de présence des administrateurs était de 95% sur l'année.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède si besoin à une évaluation de son propre fonctionnement et de la préparation de ses travaux. Le cas échéant, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

Mise en place de Comités

Dans le cadre des règles de gouvernance le conseil d'administration pourra décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires destinés à faciliter le bon fonctionnement de celui-ci et à concourir efficacement à la préparation des décisions.

Les comités pourraient être chargés d'étudier toutes questions transmises par le conseil d'administration ou son Président. Après étude, ils rapporteront leurs conclusions sous formes de comptes- rendus. Le rôle des comités est purement consultatif.

Le Conseil d'administration peut se faire assister durant l'année par deux comités : un comité d'audit et un comité stratégique. Ces deux comités n'ont pas été constitués à ce jour.

Il n'y a pas de comité des rémunérations au sein d'AST Groupe.

5.6.6. Organisation et fonctionnement de la Direction générale

La société relève du droit français et est soumise aux dispositions des articles L225-1 et L225-17 à L225-56 du code de commerce. AST Groupe est une société anonyme à conseil d'administration, que préside le fondateur, président directeur général.

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Aucune limitation de pouvoir au mandat de direction générale n'a été votée.

La direction générale est dotée d'un comité exécutif qui s'est réuni régulièrement durant l'année 2015.

Un comité d'engagement a été créé en 2009. Il se réunit périodiquement afin de se prononcer sur les investissements fonciers futurs pour les programmes en Promotion et en Lotissements. L'ensemble des projets est présenté lors de ce comité (lieu du projet, étude de marché, budget d'engagement, plan de masse...). Après étude, un avis favorable ou défavorable est donné et l'opération peut dès lors être engagée.

5.6.7. Principes de rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration.

Conformément à la recommandation R2 du Code MiddleNext, le montant des rémunérations et indemnités perçues par les dirigeants mandataires sociaux de la Société est présenté au paragraphe 5.2.1 des comptes consolidés, de manière exhaustive, lisible et transparente.

Par ailleurs, la rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants de la Société n'inclut que des jetons de présence.

Jetons de présence

Au titre de l'exercice 2015, le montant des jetons de présence distribué s'élève à 4 000€.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Le Président Directeur Général ne cumule pas son mandat social avec un contrat de travail. En revanche, le Directeur Général Délégué bénéficie d'un contrat de travail.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent uniquement une rémunération fixe.

Par ailleurs, Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne disposent ni d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ni d'indemnités relatives à une clause de non concurrence.

Contrats de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

Il existe des relations commerciales entre AST Groupe et la société Aélium, dont le Président est Jérôme GACOIN. Compte tenu du niveau des honoraires versés à Aélium et du fait que le contrat a été conclu aux conditions de marché, AST Groupe considère que ce contrat ne remet pas en cause le caractère indépendant de cet administrateur.

5.6.8. Autres éléments visés à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités sont détaillées au niveau de l'article 23 « convocation aux assemblées » des statuts. Il n'existe pas de modalités particulières.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce au paragraphe 6.2.7 du présent Document de référence.

5.6.9. Application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

	Recommandations	Conformité	§
R1	Cumul contrat de travail et mandat social	Oui	5,6,7
R2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	5,6,7
R3	Indemnités de départ	Oui	5,6,7
R4	Régimes de retraite supplémentaires	Oui	5,6,7
R5	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	5,6,7
R6	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui	5,6,3
R7	Déontologie des membres du Conseil	Oui	5,6,4
R8	Composition du Conseil - Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Oui	5,6,4
R9	Choix des administrateurs	Oui	5,6,4
R10	Durée des mandats des membres du Conseil	Oui	5,6,4
R11	Information des membres du Conseil	Oui	5,6,5
R12	Mise en place de Comités	Oui	5,6,5
R13	Réunions du Conseil et des Comités	Oui	5,6,5
R14	Rémunération des administrateurs	Oui	5,6,7
R15	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	5,6,5

5.6.10. Contrôle interne et gestion des risques

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe par la Direction générale se matérialise par des contrôles continus, élaborés selon des procédures internes, par chacune des directions fonctionnelles ou opérationnelles du Groupe. Ces contrôles donnent lieu à un reporting permanent vers la Direction générale et les directions associées. Les risques ainsi identifiés sont portés à la connaissance de la Direction générale qui coordonne les travaux nécessaires en interne afin d'y remédier.

À la demande du Président du Conseil d'administration, la Direction générale, en relation avec les principales directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société, a rassemblé les éléments constitutifs du présent Rapport, relatifs aux procédures en place en matière de contrôle interne et de gestion des risques. Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe tient compte des avis et des recommandations de l'AMF. Le présent Rapport a été rédigé en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, publiés par l'AMF.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne de la Société ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la gestion et maîtrise des risques.

5.6.11. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'administration qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;
- la sécurisation de la prise de décision au sein du Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la maîtrise de l'ensemble des risques résultant de l'activité de la Société et des risques d'erreurs et de fraudes ;
- la cohérence entre des actions et les valeurs du Groupe ; et
- d'une façon générale, la contribution à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Les procédures de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, à savoir la société-mère et les entités contrôlées au regard des normes IFRS.

5.6.12. Dispositif de contrôle interne

L'ambition du Groupe est d'être doté d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques performant à chaque niveau de responsabilité, tout en restant adapté aux caractéristiques structurelles du Groupe. Ce dispositif repose sur un cadre organisationnel définissant clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant, un processus efficace de gestion des risques et une maîtrise de la diffusion de l'information en interne. Il n'est pas limité aux procédures mises en place afin de fiabiliser les informations comptables et financières.

Un cadre organisationnel définissant clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant

L'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques mise en place par la Direction générale a permis à la Société de renforcer le déploiement de procédures transversales avec pour principal objectif une plus grande harmonisation des activités au sein du Groupe.

Le contrôle interne et la gestion des risques relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe. Chaque collaborateur du Groupe concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

Le dispositif de contrôle interne couvre de nombreux processus de reportings comptables, financiers et opérationnels. La pertinence des contrôles et leurs adaptations éventuelles sont examinées, en tant que de besoin, au vu notamment des retours d'expérience, des évolutions d'organisation et de nouvelles décisions émanant de la Direction générale et des directions fonctionnelles ou opérationnelles.

Un processus efficace de gestion des risques

Pour assurer la pérennité de son développement et favoriser l'atteinte de ses objectifs, le Groupe cherche à anticiper et à gérer les risques auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités.

Les principaux facteurs de risque sont identifiés et analysés au paragraphe 1.9 du présent Document de référence. La définition des risques significatifs est réactualisée par la Direction générale de la Société, leur gestion étant ensuite mise en œuvre par les directions fonctionnelles ou opérationnelles du Groupe.

L'identification et l'évaluation des risques s'inscrivent dans le cadre d'un processus continu et couvrent des risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière et opérationnelle du Groupe.

5.6.13. Mise en œuvre du contrôle interne

La mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue reposant notamment sur l'enrichissement des procédures d'information et d'harmonisation des pratiques intra-groupe, leur adaptation en fonction de l'évolution des risques et des retours d'expérience sur l'efficacité de leur fonctionnement, de manière à faire évoluer les pratiques vers une maîtrise plus efficace des risques inhérents aux activités du Groupe.

Conformité aux lois et règlements

La Société est soumise à la réglementation en vigueur commune à l'ensemble des sociétés, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires spécifiques aux sociétés cotées (notamment le Règlement général de l'AMF).

Chaque direction fonctionnelle ou opérationnelle du Groupe est responsable, dans son domaine de compétence, du respect des lois et des règlements.

Fiabilité des informations comptables et financières

L'information comptable et financière du Groupe est élaborée et traitée en conformité avec les procédures de clôture des comptes et de consolidation, le suivi de la trésorerie, la communication financière et la vérification de l'application des lois et règlements en vigueur.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables et sur un système de reporting et de consolidation, utilisé par les entités faisant partie du périmètre d'application, qui permet d'assurer la cohérence, la qualité et la fiabilité des données grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au niveau de la société-mère.

Les principales procédures mises en place en matière d'établissement des comptes sociaux et consolidés reposent notamment sur un renforcement du reporting mensuel du compte de résultat par segment opérationnel. Cette organisation permet, outre la remontée d'informations pour la gestion du Groupe, la mise en place de procédures de clôture plus performantes fiabilisant ainsi l'information financière produite.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes ;
- la vérification des opérations de consolidation proprement dites ;
- la bonne application des normes ; et
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion.

Acteurs des contrôles

- Afin d'améliorer le contrôle interne, deux organes différents ont été créés avec deux responsables distincts :
 - La direction comptable : avec la préparation des comptes sociaux, des comptes analytiques et l'établissement des déclarations fiscales ;
 - La direction contrôle de gestion / consolidation : avec l'établissement des comptes consolidés, des tableaux de bord financiers mensuels, et la mise en place de contrôle interne et de gestion.

Les différentes fonctions comptables et financières sont supervisées par le Directeur Administratif et Financier du Groupe.

- Dans le cadre de l'établissement des comptes, le Groupe peut être amené à consulter des experts dans différents domaines, notamment en matière d'application des normes IFRS sur la consolidation financière. La Direction financière du Groupe assure de son côté une « veille » des nouvelles normes IFRS afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du Groupe ;
- Les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, par les Commissaires aux comptes, d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit complet lors des clôtures annuelles. Ces travaux comprennent également la validation du passage des comptes entre les principes comptables locaux et les normes IFRS.

Communication financière

En tant que société cotée, la Société publie, en adéquation avec les lois et règlements en vigueur :

- une information périodique à échéances régulières : les chiffres d'affaires trimestriels, un Rapport financier semestriel et un Document de référence ;
- des communiqués de presse lors d'événements jugés significatifs et/ou susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse, reflétant l'évolution de l'activité de la Société et la mise en œuvre de sa stratégie.

La Société organise également chaque année une présentation des résultats du Groupe sous l'égide de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), ainsi que son Assemblée générale ordinaire annuelle.

L'élaboration, la validation et la publication des informations financières suivent un processus structuré :

- la Direction Financière est le seul département habilité à élaborer et à publier des informations financières à destination de publics externes ;
- le Département Comptabilité/Consolidation est la source unique des informations financières. D'autres données et informations, notamment opérationnelles, sont transmises à la Direction Financière par différents services identifiés au sein du Groupe ;
- toute information financière destinée à être publiée est documentée en interne et fait l'objet d'un contrôle et d'une validation avant sa publication.

Le Document de référence du Groupe est déposé auprès de l'AMF conformément à son Règlement général. Préalablement, le Document de référence a fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes.

Autres pratiques intra-groupe mises en place dans le cadre du contrôle interne

Contrôle de gestion

Le Département Contrôle de gestion Groupe a un rôle important dans le processus de suivi et de contrôle de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget précises telles que notamment le reporting mensuel budget/re-prévision renforcé afin de réaliser des analyses plus qualitatives et plus profondes.

Systèmes d'informations

L'ERP développé en interne et nommé HERCULE permet de suivre la facturation des clients et de vérifier les marges brutes générées par les activités historiques du Groupe.

La combinaison de cet ERP et du logiciel comptable CEGID permet d'effectuer des situations intermédiaires pour toutes les activités (Maisons Individuelles, Promotion et Lotissements) avec une fréquence mensuelle.

Des budgets Promotion et Lotissements sont suivis et réactualisés tous les mois en fonction de la génération des états comptables et des informations transmises par les services opérationnels.

Le contrôle des marges de chaque contrat maisons individuelles est effectué tous les mois en fonction de certains critères d'écart types.

Ressources humaines

La qualité et la compétence des salariés du Groupe sont des éléments importants du dispositif de contrôle interne. La politique de ressources humaines du Groupe s'est axée sur l'amélioration du processus de recrutement, la mise en place d'un système de suivi de carrières complémentaire au système d'évaluation annuel de la performance pour chaque salarié du Groupe et des investissements en formation.

En recherche continue d'optimisation de son organisation, la Société favorise la transversalité au sein de ses équipes.

Par ailleurs, un suivi est effectué au sein du Groupe afin de permettre l'accomplissement des obligations légales liées à la responsabilité sociale de la Société décrite au paragraphe 7 du présent Document de référence et une meilleure communication de l'information sociale.

5.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

CABINET XAVIER BOUSQUET

5 rue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi,
106, cours Charlemagne CS 40207
69286 Lyon cedex 2

A.S.T. GROUPE

Société Anonyme
78 allée Élisée Reclus
69150 DECINES CHARPIEU

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce
sur le rapport du président du conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société A.S.T. GROUPE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues

commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Craponne et Lyon, le 26 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

CABINET XAVIER BOUSQUET

DELOITTE & ASSOCIES

Xavier BOUSQUET

Dominique NATALE

5.8. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Cabinet Xavier BOUSQUET

5 avenue Édouard Millaud
69290 CRAPONNE

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne - CS 40207
69286 Lyon cedex 2

A.S.T. GROUPE

Société anonyme

78 allée Elisée Reclus
69150 DECINES CHARPIEU

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Convention de gestion entre les sociétés AST GROUPE et SNC LA BARRADE

Administrateur concerné : Mr Alain TUR

Nature : Convention conclue le 5 octobre 2015 portant sur la commercialisation et la maîtrise d'œuvre du nouveau programme de construction d'un ensemble immobilier sur la commune de COURTHEZON (Vaucluse) quartier la Barrade ; les honoraires fixés par convention se répartissent de la façon suivante :

- Honoraires d'acquisition foncière, de montage et réalisation : 4% du montant des travaux soit 664 761€ HT,
- Honoraires de commercialisation : 5 000€ HT par lot pour les réservations réalisées par AST GROUPE,
- Honoraires Maîtrise d'œuvre : 4% du montant des travaux soit 664 761€ HT
- Frais de gestion administrative : 5% du chiffre d'affaires HT de l'opération.

Incidence sur les comptes de l'exercice : le montant des honoraires facturés s'est élevé à 833 534 €

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable car elle n'avait pas été identifiée comme entrant dans le champ de ladite procédure.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Bail commercial conclu entre les sociétés SCI TTC et AST GROUPE**

Administrateurs concernés : Monsieur Alain TUR et Monsieur Sylvain TUR

Nature : Location d'un bâtiment à usage de bureaux, d'une surface initiale de 650 m² puis étendue à 1.053 m², sur 3 étages sis à Décines, 20 boulevard Charles de Gaulle, ainsi que 25 places de parking, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juillet 2003, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 5.500 €, porté à 9.946,87 € après extension des bâtiments par avenant en date du 1^{er} octobre 2005, révisable chaque année.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Prise en charge d'un loyer hors taxe de 160 059 euros.

2. **Bail commercial conclu entre les sociétés SCI TTC et AST GROUPE**

Administrateurs concernés : Monsieur Alain TUR et Monsieur Sylvain TUR

Nature : Location d'un local à usage commercial au 86 rue des Chantiers du Beaujolais à Limas depuis le 1^{er} juillet 2006 pour un loyer de 925 € par mois révisable chaque année, bail consenti pour une durée de 9 ans et renouvelé.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Prise en charge d'un loyer hors taxe de 13 911 euros.

3. **Convention de prestations de services entre les sociétés AST GROUPE et SA POBI INDUSTRIE**

Administrateurs concernés : Monsieur Alain TUR et Monsieur Sylvain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour cette société de l'organisation générale et de la gestion administrative.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à : 191 772 € HT.

4. **Convention de prestations de services entre les sociétés AST GROUPE et ÉVOLIM**

Administrateur concerné : Monsieur Alain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour cette société de la gestion administrative ; les honoraires fixés par convention se répartissent de la façon suivante :

- Organisation générale : 168 036 € HT
- Prestations techniques : 88 494 € HT

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à : 256 530 € HT.

5. **Convention de prestations de services entre les sociétés AST GROUPE et AST Services**

Administrateur concerné : Monsieur Alain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour cette société de la gestion administrative.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à : 12 430 € HT.

6. Convention de prestations de services entre les sociétés AST GROUPE et SCI TTC

Administrateur concerné : Messieurs Alain et Sylvain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour cette société de la gestion administrative.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à 1 800 € HT.

7. Convention de prestations de services entre les sociétés AST GROUPE et PERFORM HABITAT

Administrateur concerné : Monsieur Alain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour cette société de la gestion administrative.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à : 1 800 € HT.

8. Convention de gestion entre les sociétés AST GROUPE et TEAM INVEST

Administrateurs concernés : Monsieur Alain TUR et Monsieur Sylvain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge de la gestion administrative de cette société; les honoraires fixés par convention s'élève à 1 800 € HT.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le montant des honoraires facturés a été conforme à la convention et s'est élevé à : 1 800 € HT.

9. Convention d'intégration fiscale entre les sociétés AST GROUPE, POBI INDUSTRIE , POBI STRUCTURES, POBI CHARPENTES, PERFORM HABITAT, ÉVOLIM et AST SERVICES

Administrateurs concernés : Monsieur Alain TUR et Monsieur Sylvain TUR

Nature : Une convention d'intégration fiscale a été mise en place entre les sociétés AST GROUPE, POBI INDUSTRIE, POBI STRUCTURES, POBI CHARPENTES, PERFORM HABITAT, ÉVOLIM et AST SERVICES.

La société mère, AST GROUPE, se porte seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par elle-même et ses filiales à compter du 01/01/2013.

Chaque société du groupe comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale ; la société mère détermine le résultat d'ensemble et enregistre le solde par rapport aux résultats d'ensemble ; les acomptes d'impôts payés par la filiale seront comptabilisés en compte courant d'intégration fiscale.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion entre les sociétés AST GROUPE et SCCV LES RESIDENCES CLEZET

Administrateur concerné : Mr Alain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour ce programme immobilier, du montage et de la réalisation foncière, de la commercialisation des lots, de la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux et de la tenue de la comptabilité ; le programme étant achevé aucune facturation n'a été émise au cours de l'exercice.

Convention de gestion entre les sociétés AST GROUPE et SCCV LES RESIDENCES FLORENTINS

Administrateur concerné : Mr Alain TUR

Nature : AST GROUPE est en charge pour ce programme immobilier, de la commercialisation des lots, de la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux et de la tenue de la comptabilité ; le programme étant achevé aucune facturation n'a été émise au cours de l'exercice.

Craponne et Lyon, le 26 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Xavier BOUSQUET

DELOITTE & ASSOCIES

Xavier BOUSQUET

Dominique NATALE

6. Informations sur la Société et le capital

6.1. Informations juridiques

6.1.1. Siège social, forme juridique et législation applicable

Dénomination sociale (article 3 des Statuts)

AST Groupe

Siège social (article 4 des Statuts)

78 rue Elisée Reclus – Décines Charpieu (69150)

Forme juridique et législation applicable (Article 1 des Statuts)

AST Groupe est une Société Anonyme. Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce dans sa partie législative et réglementaire, par toutes les autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

6.1.2. Actes constitutifs et extraits des statuts

Date de constitution et durée de la société (Article 5 des Statuts)

La durée de la société reste fixée à 99 ans à compter du 6 octobre 1993, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La décision de prorogation de la durée de la société est prise par décision collective des actionnaires.

Objet social (Article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La promotion immobilière de bâtiments à usage principal d'habitation et d'une manière générale, la promotion immobilière pour toute infrastructure, et notamment locaux commerciaux, lotissements ou autres ;
- L'activité de marchand de biens ;
- L'activité de conseil en matière immobilière, toutes prestations de services s'y rapportant, le conseil en gestion de patrimoine, toutes prestations de services commerciaux, administratif, financier, informatique, conseil en gestion, organisation des entreprises ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment, par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ;
- Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Code NAF

4110A – Promotion immobilière de logements.

Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 392 549 820.

Exercice social (Article 38 des Statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Forme des actions (Article 10 des Statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Assemblées générales

Convocation, nature et lieu des assemblées (Articles 21 et 23 des Statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Bureau de l'Assemblée (Article 28 des Statuts)

L'assemblée générale d'actionnaires est présidée par le président du conseil d'administration, par l'administrateur remplaçant provisoirement le président, ou à défaut, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si l'assemblée a été convoquée par ce dernier. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Admission aux assemblées (Articles 26 et 27 des Statuts)

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance, ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales du règlement applicable, sous la condition :

En outre et conformément aux dispositions de l'article R.225-85 I du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7ème alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris,

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Pouvoirs des assemblées – Quorum – Majorité (Article 22 des Statuts)

Assemblée extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sans pouvoir toutefois augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut changer la nationalité de la société, à condition que le pays d'accueil ait conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant la personnalité juridique de la société.

Elle peut transformer la société en société commerciale de toute autre forme dans les conditions fixées par les articles L.225-243 à L.225-245 du Code de commerce.

En cas d'augmentation de capital comportant des apports en nature ou des avantages particuliers, l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur ces apports ou avantages, et qui est, dans ce cas, qualifiée «d'assemblée à caractère constitutif», délibère dans les conditions fixées par l'article L.225-10 du Code de commerce.

Les actions de l'apporteur ou du bénéficiaire ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. L'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Assemblée spéciale

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée.

La décision d'une assemblée générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive, qu'après approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Assemblée ordinaire

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, ou convoquée extraordinairement, prend toutes les décisions autres que celles visées ci-dessus et, notamment, les décisions énumérées ci-après.

Elle est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du Conseil d'Administration.

L'assemblée délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels de l'exercice écoulé.

Elle exerce, en outre, les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et, notamment, ceux de :

- nommer et révoquer les administrateurs et les commissaires aux comptes,
- compléter l'effectif du conseil d'administration et ratifier les cooptations des membres de ce conseil,
- donner quitus de leur mandat aux administrateurs,
- statuer sur le rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions intervenues entre la société et ses dirigeants et autorisées par le conseil,
- fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- autoriser les émissions d'obligations non convertibles ni échangeables contre des actions, ainsi que la constitution de sûretés particulières à leur conférer,
- et, d'une manière générale, conférer au Conseil d'Administration les autorisations pour tous actes excédant les pouvoirs attribués au dit conseil.

Affectation des bénéfices et modalités de paiement des dividendes (Article 40 des Statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être réparti entre tous les actionnaires à titre de dividendes au prorata de leurs droits dans le capital, ou affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

6.2. Capital

6.2.1. Capital social au 31/12/2015

Le capital social d'AST Groupe est fixé à la somme de 4 593 599,28 € divisé en 12 759 998 actions de 0,36 € chacune, toutes de même rang, intégralement libérées.

6.2.2. Détention par la société de ses propres actions

La détention de ses propres actions par la société répond à deux objectifs :

- le premier concerne la régulation des cours par intervention de marché. L'animateur, LOUIS CAPITAL MARKETS, à compter du 8 novembre 2013, est un prestataire de services d'investissement qui dispose des habilitations et des moyens nécessaires en vue de favoriser, pour le compte de l'émetteur, la liquidité des transactions et de la régularité des cotations des titres sur le marché.
- le second est relatif à l'octroi d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions aux dirigeants ou salariés du Groupe dont fait partie la société.

Au 31 décembre 2015, la société possédait dans le cadre du programme de rachat 15 565 actions affectées en totalité au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces actions propres s'élève à 42 672 € soit une valeur nominale de 2.74€.

	Montant en €	Nombre	Cours moyen en €
Au 31/12/2014	17 724	7 932	2,23
Acquisitions	209 221	83 679	2,50
Cessions	-184 273	-76 046	2,42
Au 31/12/2015	42 672	15 565	2,74

Il n'existe pas de sûretés, privilèges et nantissements sur le capital social.

6.2.3. Titres non représentatifs du capital

A ce jour, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital social.

6.2.4. Autres titres donnant accès au capital

A ce jour, il n'y a pas d'autres titres donnant accès au capital que ceux évoqués auparavant.

6.2.5. Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société (Article 6 des Statuts)

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombres d'actions créées	valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
23/09/1993	Création	50 000,00 F		500	100,00 F	500	50 000,00 F
05/12/1993	Augmentation de capital par apport en numéraire et incorporation de réserves	250 000,00 F		2500	100,00 F	3 000	3 000 000,00 F
23/12/1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	487 148,40 F			262,38 F	3 000	787 148,40 F
23/12/1999	Conversion du capital en euros				40,00 €	3 000	120 000,00 €
17/05/2000	Division du nominal par 125				0,32 €	375 000	120 000,00 €
17/05/2000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	204 000,00 €		637 500	0,32 €	1 012 500	324 000,00 €
29/06/2000	Inscription au marché libre				0,32 €	1 012 500	324 000,00 €
23/12/2002	Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale et incorporation de réserves	81 000,00 €			0,40 €	1 012 500	405 000,00 €
29/09/2004	Augmentation de capital en rénumération d'apports	481 600,00 €	6 742 400,00 €	1 204 000	0,40 €	2 216 500	886 600,00 €
29/09/2004	Réduction du capital	-321 977,20 €	2 234 719,20 €	-804 943	0,40 €	1 411 557	564 622,80 €
29/09/2004	Augmentation de capital par incorporation de réserves via l'accroissement du nominal	1 976 179,80 €			1,80 €	1 411 557	2 540 802,60 €
29/09/2004	Division du nominal par 5			5 646 228	0,36 €	7 057 785	2 540 802,60 €
25/08/2005	Augmentation de capital par incorporation de la prime de fusion	508 160,52 €		1 411 557	0,36 €	8 469 342	3 048 963,12 €
09/06/2008	Augmentation du capital par incorporation de réserves	609 792,84 €		1 693 869	0,36 €	10 163 211	3 658 755,96 €
13/12/2010	Augmentation du capital par incorporation de réserves	115 243,20 €		320 120	0,36 €	10 483 331	3 773 999,16 €
21/05/2012	Augmentation du capital par incorporation de réserves	754 800,12 €		2 096 667	0,36 €	12 579 998	4 528 799,28 €
27/03/2014	Augmentation du capital par incorporation de réserves	43 200,00 €		120 000	0,36 €	12 699 998	4 571 999,28 €
02/06/2015	Augmentation du capital par incorporation de réserves	21 600,00 €		60 000	0,36 €	12 759 998	4 593 599,28 €

6.2.6. Composition générale du capital

Le capital est composé d'environ 35 % de titres au porteurs, le reste du capital étant constitué en majorité par des titres nominatifs avec principalement la famille TUR et la société TEAM INVEST.

6.2.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Droits de vote double (Article 30 des Statuts)

Au 31 décembre 2015, les 12 759 998 actions constituant le capital de la Société sont toutes de même rang et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans, au moins.

Seuils statutaires (Article 11 des Statuts)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un pourcentage de participation supérieur ou égal à 3% du capital social, et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société de la détention de chaque fraction de 3% du capital et/ou des droits de vote, jusqu'à 5%, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à son siège social, en précisant le nombre total d'actions ou de titres donnant accès au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3%, pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soit privée du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification des détenteurs de titres au porteur (Article 10 des Statuts)

La Société est autorisée à faire usage, à tout moment, des dispositions légales prévues en matière d'identification des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du CA ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'administration dans le cadre d'émission ou de rachat d'actions

Autorisations d'achat d'actions

Le 21 mai 2015, l'assemblée générale a décidé d'autoriser la société, agissant par l'intermédiaire de son conseil d'administration ou de ses représentants légaux, à procéder à l'achat et la vente des actions de la société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'elle déterminera, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, aux dispositions du règlement européen n°227312003 du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales, en vue de poursuivre les objectifs suivants, par ordre décroissant:

- L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI

- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi
- L'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce
- La remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la société dans le respect de la réglementation en vigueur
- L'annulation de tout ou partie de ces actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution autorisant le conseil d'administration à procéder à cette annulation par une opération de réduction de capital social
- La mise en oeuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises par la société dans le cadre de ce programme est fixé à 3% des titres représentant le capital social, pour un montant maximum de 1.500.000 euros.

A cet effet, le prix maximum d'achat par la société est fixé à 100% de la moyenne des 30 premiers jours des cours cotés moyen pondérés de l'année 2015 des actions de la société à la cote officielle d'Eurocity C, et le prix minimum de vente par la société est fixé à 50% de cette référence de cours coté, ou la contre-valeur en euros de ces montants.

En cas d'augmentation du capital social par incorporation de réserves et attributions d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit de division du titre, soit de regroupement de titres, les prix déterminés ci-avant seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions aux termes de l'une quelconque de ces opérations.

Cette autorisation est valable pour une durée de 12 mois à compter du 21 mai 2015.

6.2.8. Tableau des délégations

Délégations en cours

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (Durée de l'autorisation et expiration)	Restrictions	Utilisation des autorisations
1. Rachat d'actions		
Opérations de rachat d'actions	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées	
AG du 21 mai 2015 – 7 ^e résolution (12 mois, expiration le 21 mai 2016)	3% du capital social	
	Montant global maximum du programme de rachat d'actions 1.500.000 euros	

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (Durée de l'autorisation et expiration)	Restrictions	Utilisation des autorisations
2. Émission sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières (A) AG du 21 mai 2015 – 8 ^e résolution (18 mois maximum, expiration le 20 novembre 2016)	Montant maximum d'augmentation du capital au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie : - des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective, qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs immobilier de l'Union européenne, ou - des groupes ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Conseil d'administration identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission (A) + (B) étant limité à 9 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) (B) AG du 21 mai 2015 – 9 ^e résolution (18 mois maximum, expiration le 20 novembre 2016)	Montant maximum d'augmentation du capital 10% du capital social Au profit des personnes suivantes : - Tous cadres salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société, ou de certaines catégories d'entre eux (A) + (B) étant limité à 9 millions d'euros	Néant
3. Attribution gratuite d'actions		
Attribution gratuite d'actions AG du 17 décembre 2015 – 1 ^{ère} résolution (38 mois maximum, expiration le 20 juillet 2016)	Montant maximum d'augmentation du capital 10% du capital social Au profit des personnes suivantes : - Des membres du personnel de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux, - Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L225-197-1 du Code de Commerce.	Attribution de 150 000 actions en décembre 2015

Délégations proposées à la prochaine Assemblée Générale

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (Durée de l'autorisation et expiration)	Restrictions	Utilisation des autorisations
1. Rachat d'actions		
Opérations de rachat d'actions AG du 26 mai 2016 – 9 ^e résolution (12 mois, expiration le 25 mai 2017)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées 3% du capital social Montant global maximum du programme de rachat d'actions 1.500.000 euros	

6.3. Actionnariat

6.3.1. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

La composition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2015, 2014 et 2013 est la suivante :

Actionnaires	2015			2014			2013		
	Nombre d'actions	Capital en %	Droit de vote en %	Nombre d'actions	Capital en %	Droit de vote en %	Nombre d'actions	Capital en %	Droit de vote en %
Team Invest	2 745 500	21,5%	25,5%	2 745 500	21,6%	25,6%	2 745 500	21,8%	18,9%
Alain TUR	2 485 592	19,5%	23,1%	2 485 592	19,6%	23,2%	2 436 447	19,4%	25,0%
Martine TUR	2 298 946	18,0%	21,4%	2 298 946	18,1%	21,5%	2 351 858	18,7%	23,9%
Sylvain TUR	896 931	7,0%	8,2%	896 931	7,1%	8,3%	877 825	7,0%	9,0%
Elodie TUR	424 914	3,3%	2,1%	424 914	3,3%	2,1%	370 665	2,9%	2,0%
TOTAL CONCERT	8 851 883	69,4%	80,3%	8 851 883	69,7%	80,6%	8 782 295	69,8%	78,9%
Public	3 908 115	30,6%	19,7%	3 848 115	30,3%	19,4%	3 797 703	30,2%	21,1%
TOTAL	12 759 998	100,0%	100,0%	12 699 998	100,0%	100,0%	12 579 998	100,0%	100,0%

La société Team Invest, Alain et Sylvain TUR, ainsi que Martine et Elodie TUR agissent de concert à l'égard de la société au sens de l'article L 233-10 II 4° du Code de commerce.

A noter que la ligne « Public » inclus : 15 565 actions auto-détenues par AST Groupe.

Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux au 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, il vous est indiqué ci-après l'identité des actionnaires possédant au 31 décembre 2015 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

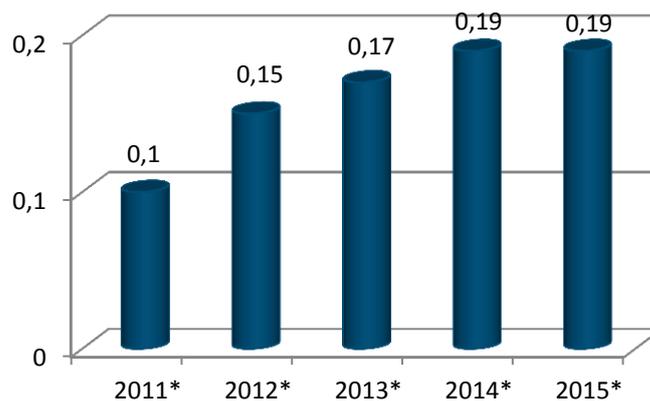
- Possède plus du tiers : Alain TUR
- Possède plus du quart : Team Invest
- Possède plus du cinquième : Martine TUR
- Possède plus des trois vingtièmes : Sylvain TUR
- Possède plus d'un vingtième : la société QUAEROQ

Au 31 décembre 2015, Alain Tur détient 44,2% de Teaminvest et Sylvain Tur détient 33,2% de Teaminvest

6.3.2. Politique de distribution

AST Groupe pratique traditionnellement une politique de distribution active permettant de fidéliser son actionariat et de le remercier de sa confiance dans la durée.

Lors de l'assemblée générale du 26 mai 2016, il sera proposé une distribution d'un dividende de 0.19€ par action.



* Dividendes versés au titre de l'exercice précédent

6.4. Information boursière

L'action AST a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 24 novembre 2004.

Le code Isin est : **FR 0000076887** (ASP).

Indice principal : CAC AllShares

Marché : Euronext compartiment C

Place de cotation : Euronext Paris (France)

Evolution du titre sur 2015

	Date	Plus Haut	Plus bas	Cours Moyen*	Volume
2015	Décembre	2,97	2,71	2,81	76 208
	Novembre	2,91	2,70	2,81	130 776
	Octobre	2,87	2,66	2,76	222 192
	Septembre	2,80	2,29	2,49	151 507
	Août	2,61	2,09	2,40	52 476
	Juillet	2,65	2,22	2,55	72 054
	Juin	2,84	2,41	2,68	79 257
	Mai	2,93	2,77	2,83	48 461
	Avril	2,94	2,80	2,86	98 916
	Mars	3,00	2,49	2,56	143 682
	Février	2,64	2,50	2,56	108 815
	Janvier	2,59	2,28	2,43	135 310

Source www.euronext.com

*Cours moyen = moyenne des cours moyens

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Cours moyen : **2.64 €**
- Nombre de titres échangés : **1 319 654 titres**
- Moyenne mensuelle d'échanges : **109 971 titres**

Au 31 décembre 2015, le cours de clôture était de 2,82 euros, soit une capitalisation boursière de 36 M€.

La volonté du management est de favoriser la liquidité du titre, et l'information financière vise à accroître la lisibilité et la transparence du modèle AST Groupe.

Evolution du titre sur les 5 dernières années

	2011	2012	2013	2014	2015
Cours de bourse					
Plus haut*	5,15	4,17	3,40	2,85	3,00
Plus bas*	2,70	2,96	2,14	1,92	2,09
Principales valeurs					
Nombre d'actions	10 483 331	12 579 998	12 579 998	12 699 998	12 759 998
Capitalisation (au 31 décembre en M€)	41,3	39,9	31,7	29,8	36,0

*<https://euronext.com/fr/products/equities/FR0000076887>

7. Informations sociales, environnementales et sociétales

« Les chapitres qui suivent reprennent l'ensemble des rubriques (significatives pour le Groupe) du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce. Certaines rubriques ne sont pas traitées dans ce rapport car elles sont estimées non applicables au contexte de la société.

Les informations communiquées portent sur toutes les sociétés du Groupe pour les thématiques sociales et sociétales. AST Groupe et les sociétés de POBI étant évoqués dans le présent rapport sous le terme Le Groupe.

Le périmètre des informations environnementales porte principalement sur les sociétés POBI, où se concentre la majorité des impacts.».

7.1. Informations sociales

7.1.1. L'emploi et la politique de recrutement

Dans le cadre de sa croissance et de son développement via des implantations multi - régionales, le Groupe poursuit une politique énergique de recrutement et de gestion des compétences.

Au 31 décembre 2015, AST GROUPE et POBI comptent 366 collaborateurs, répartis au sein de 3 sociétés POBI et 48 établissements AST (287 collaborateurs AST GROUPE et 79 collaborateurs POBI).

Evolution de l'effectif du Groupe :

	2012	2013	2014	2015
Effectif au 31/12	480	457	413	366

	2012	2013	2014	2015
Effectif Mensuel Moyen	480	470	438	379

Groupe familial, entreprise citoyenne et acteur de proximité, le groupe est conscient de ses responsabilités en termes de développement de l'emploi et des qualifications de ses salariés.

Le Groupe fait de ses collaborateurs son moteur de développement principal, avec 95% de son effectif au 31 décembre 2015 sous Contrat à Durée Indéterminée, signe fort d'un avenir commun et partagé sur le long terme.

Le Groupe s'attache, à travers sa politique de gestion des ressources humaines, à renforcer la diversité de ses collaborateurs et à promouvoir l'égalité des chances.

Fort de cette politique, le Groupe ambitionne de pouvoir faire converger évolution de carrière et épanouissement personnel au service de la performance collective, en développant les compétences de chacun et en professionnalisant les parcours.

A ce titre, le Groupe s'intéresse aux jeunes recherchant des formations en alternance, emploie également des jeunes sans qualification et contribue au retour à l'emploi des seniors.

Cette conviction, relayée au cœur de la Charte Ethique du Groupe, proscrit catégoriquement toute forme de discrimination, aussi bien dans l'esprit qu'en acte, notamment en raison du sexe, de l'âge, d'un handicap, des

opinions philosophiques et politiques, des activités syndicales, des convictions religieuses, de la race et de l'origine sociale, nationale ou culturelle.

Ces engagements sont confirmés, notamment, par un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes que le groupe a signé en 2012, et mis à jour chaque année.

Effectif par catégorie :

Les cadres représentent 34% des effectifs du Groupe en 2015.

Répartition par sexe et statut de l'effectif total au 31 décembre 2015 :

2015	Femmes	Hommes	Total	% de chaque statut
Apprentis	1	2	3	1%
Cadres	27	98	125	34%
Contrats Professionnalisations	2	2	4	1%
Etam	97	91	188	51%
Ouvriers	3	43	46	13%
Total	130	236	366	100%

La répartition Hommes/Femmes au niveau du Groupe est de 64%/36%, soit une amélioration de 2% de la représentation dans les effectifs entre 2014 et 2015. La proportion des femmes parmi les cadres représente 22% en 2015 contre 18,5% en 2014.

Répartition par sexe	2012		2013		2014		2015	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	325	158	305	152	271	142	236	130

Le Groupe poursuit ainsi son action dans le cadre de l'égalité homme – femme, tant au niveau de l'embauche que de l'évolution interne.

La structure de la pyramide des âges de notre personnel se caractérise par une moyenne d'âge peu élevée ; et se traduit par un positionnement pertinent et favorable en termes de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'âge moyen est de 36 ans ; la moyenne d'âge des cadres est de 37 ans, de 33 ans chez les Etam, de 40 ans chez les ouvriers.

Répartition Hommes / Femmes par tranches d'âge au 31 décembre 2015 :

	Femmes	Hommes	Total
moins de 25 ans	13	14	27
de 25 à 34 ans	67	90	157
de 35 à 44 ans	41	87	128
de 45 à 54 ans	7	34	41
de 55 à 64 ans	2	10	12
65 ans et plus	0	1	1
Total	130	236	366

Ainsi, la tranche d'âge la plus représentée est la même que ce soit chez les femmes ou chez les hommes, puisqu'il s'agit de celle de 25 à 34 ans.

De par la structure de notre effectif, nous pouvons assumer la transition professionnelle entre les générations de nouveaux arrivants et les seniors.

Il est précieux pour le groupe de pouvoir favoriser les plans de recouvrement et de successions (notamment par la détection des potentiels, plans de tutorat), d'autant que la classe d'âge des 25 / 34 ans est la plus représentée dans la structure du personnel, tant chez les hommes que chez les femmes.

Une entreprise citoyenne créatrice d'emploi s'inscrivant sur le long terme et des actions durables :

La gestion du recrutement au sein du Groupe s'appuie sur une politique soucieuse de la diversité, de l'égalité des chances et de la non-discrimination, basée uniquement sur les compétences, les savoir-faire, savoirs-être des candidats que nous rencontrons en entretien et test ; et sur leur nécessaire et impérieuse adéquation à partager, au quotidien, les valeurs prônées par notre Groupe afin de les faire vivre d'une manière concrète.

Le Groupe recrute en permanence sur ses différents métiers (commerciaux, techniques, menuiserie, services supports notamment) et au cœur de ses différentes sociétés et sites d'implantation, des hommes et des femmes aimant relever des défis et soucieux de partager des valeurs communes fortes pour tracer, ensemble, un avenir commun et partagé

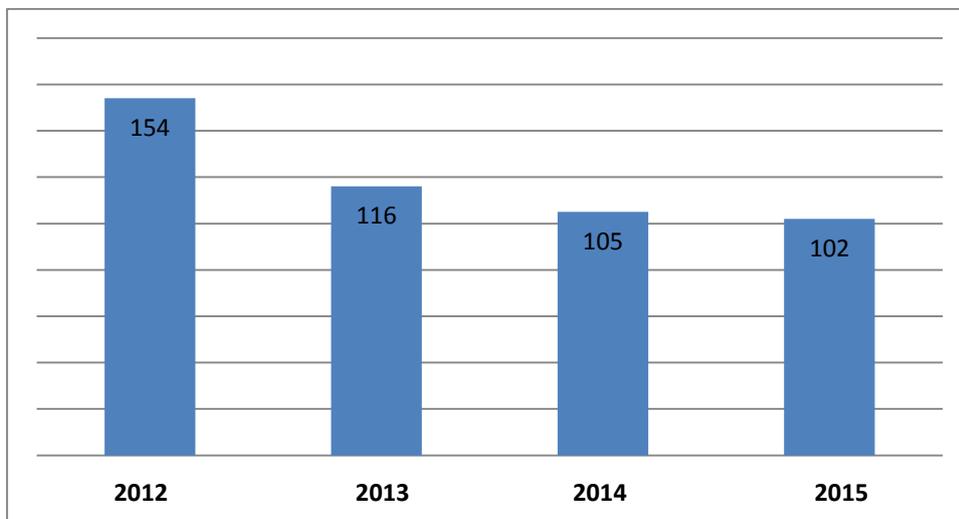
Plusieurs offres de recrutement, majoritairement en Contrat à Durée Indéterminée, sont diffusées par les acteurs de l'emploi les plus réputés (Pôle Emploi, Apec, des Jobboards tels que Job in tree, Météo job, Vivastreet) et nous permettent de pouvoir sensibiliser et capter un panel important de candidatures.

Le Groupe maintient sa politique de recrutement de jeunes en alternance, permettant à des étudiants de parfaire leurs formations par la poursuite de leurs études et l'acquisition en parallèle d'une expérience pratique en entreprise (7 jeunes collaborateurs en contrat de qualification ou d'apprentissage ont été recrutés en 2015).

Les offres de stages/contrats d'apprentissage ou de qualification ne se résument pas à un bref passage dans l'entreprise mais constituent la première étape d'une éventuelle carrière au sein du Groupe.

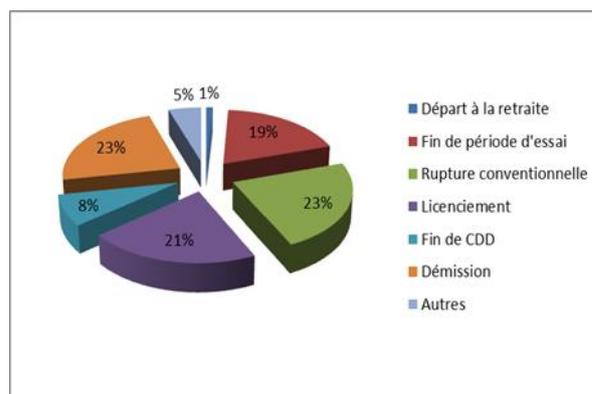
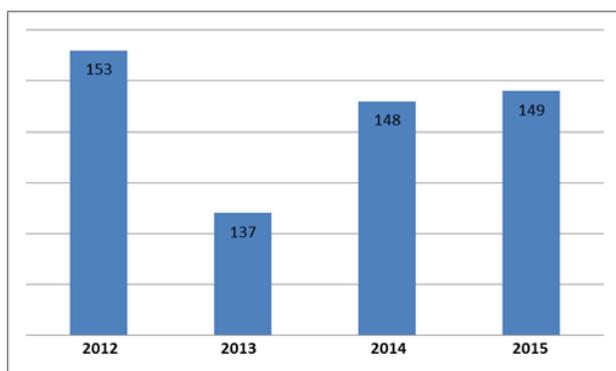
La dynamique de recrutement de jeunes diplômés n'exclut pas pour autant le souci permanent du Groupe de contribuer de façon significative à l'embauche de personnes en grandes difficultés sur le marché du travail, en phase de réinsertion (chômeur de longue durée) au travers de partenariats.

Au titre de l'année 2015, 102 personnes ont été recrutées, et ce sur l'ensemble de nos corps de métiers de la société, dont 19 cadres. Il est à noter que 85% de nos recrutements sont réalisés sous la signature directe d'un contrat à durée indéterminée. Cette politique montre l'axe fort d'AST Groupe pour accroître la fidélisation de nos salariés.

Nombre de recrutements :


Dans un souci de réussir à favoriser l'intégration, la formation et l'emploi des personnes handicapées ou en difficultés, le Groupe travaille régulièrement avec des organismes et associations spécialisés (CAP Emploi, AGEFIPH) permettant de recruter des profils correspondant aux attentes du Groupe et d'offrir un poste à un candidat dont les domaines d'activités se trouvent limités.

Par ailleurs, le Groupe travaille également en collaboration permanente avec des organismes et des institutions facilitant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficultés ou chômeurs de longue durée telle que le Pôle Emploi, véritable relais du processus de recrutement.

Nombre de départs et répartition par motifs :


La politique de promotion interne est une volonté forte, stratégique au sein du Groupe. Elle se trouve plus que jamais privilégiée et renforcée.

Chaque année, nos meilleurs commerciaux sont promus Responsables d'Agence et, dans la filière Technique, des Surveillants de Travaux sont promus Conducteurs de Travaux.

De même, nous mettons en œuvre une dynamique de promotion interne dite transversale avec des évolutions de métiers, favorisant ainsi développement personnel et épanouissement professionnel ; tout en gardant une forte implication, motivation et sentiment d'appartenance pour nos collaborateurs au sein du Groupe.

Le Groupe entend proposer à chacun de ses collaborateurs des opportunités de carrière adaptées à chaque situation personnelle, fonction des entretiens d'évaluation annuels, entretien au sein desquels une partie importante est réservée à l'évolution du collaborateur, avec les perspectives d'évolution, d'accompagnement et de formation.

De ce fait, chaque souhait est répertorié et analysé dans la mise en place des plans de détection de potentiel et dans la stratégie de déploiement de la formation professionnelle.

Le Groupe n'a de cesse de renforcer la qualité de son middle management et de ses équipes locales, avec un mix entre les évolutions internes et l'apport de compétences externes, favorisant le ciment du cadre dans lequel la gestion des ressources humaines s'oriente.

Le succès collectif se construit d'abord sur l'implication individuelle.

Pour les salariés du Groupe, la mobilité tant géographique que fonctionnelle demeure le principal moyen de développer ses compétences, d'enrichir ses expériences, et de contribuer ainsi à son évolution professionnelle au travers de réelles opportunités de promotion interne et de favoriser un plan de carrière.

Ancienneté par catégorie au 31 décembre 2015 :

Ancienneté	Cadres	ETAM	Ouvriers	Apprentis	Contrats Pro.	Moyenne
2012	5	3	7	1	4	4
2013	5	3	7	0	4	4
2014	6	5	7	1	5	5
2015	6	4	7	1	4	4

L'ancienneté moyenne chez les cadres est restée stable ainsi que celle des Ouvriers, celle des Etam ayant légèrement baissé.

7.1.2. Formation

Le Groupe élabore un plan de formation annuel par société adapté aux attentes des collaborateurs, axée sur la stratégie du Groupe, formulées notamment au cours des entretiens annuels d'évaluation, répondant aux exigences techniques et professionnelles nécessaires à l'activité de l'entreprise et à son développement.

Le nombre total d'heures de formation réalisées en 2015 est de 1434 heures. Le Groupe a dépensé 37 K€ sur la formation en 2015.

Cette politique de formation repose sur un souci de développer le potentiel des salariés et d'adapter leurs compétences à l'évolution de leur poste de travail.

En effet, des formations professionnelles techniques, commerciales et de management de pointe, sont essentielles pour préparer nos équipes à un marché en constante évolution.

Dispensées par des managers de l'entreprise ou des formateurs externes, les sessions de formation en Groupe sont renforcées par une véritable volonté d'implication, des responsables de chaque collaborateur, ayant suivi une formation.

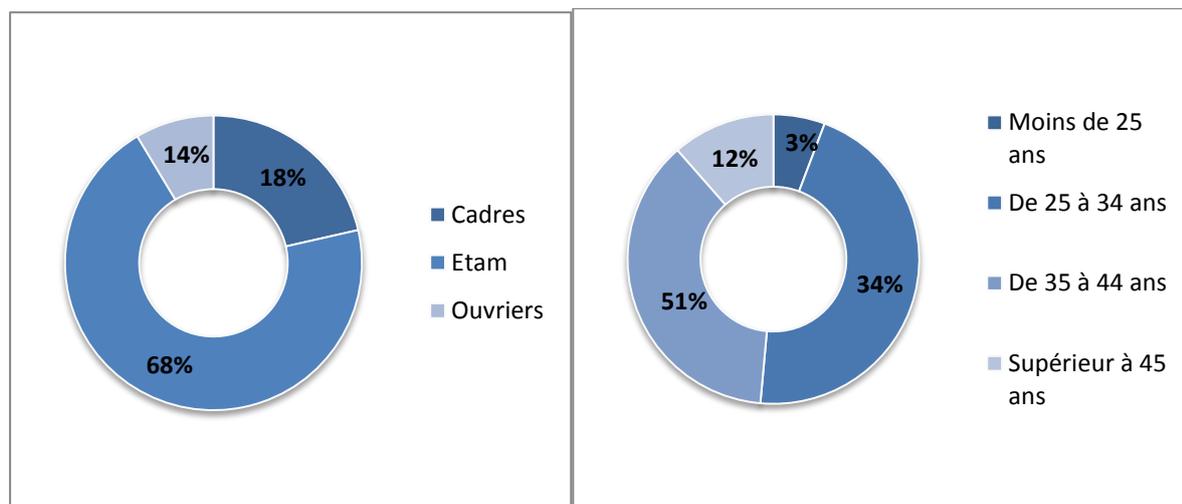
Depuis 2011, AST GROUPE, ayant obtenu un numéro d'enregistrement de déclaration d'activité, est prestataire de formation à part entière.

Dépenses de Formation	Formation Externe	Formation Interne	Total
2012	99 232 €	21 482 €	120 714 €
2013	127 988 €	14 162 €	142 150 €
2014	58 135 €	10 789 €	68 924 €
2015	28 023 €	9 554 €	37 577 €

La baisse du volume des formations externes est purement liée à la réforme de la formation professionnelle et à la réorganisation du service RH.

44 salariés ont bénéficié d'une action de formation professionnelle au cours de l'année 2015, dont 86% d'hommes et 14% de femmes.

Répartition des stagiaires formés par catégorie et par âge :



Aucun collaborateur n'a bénéficié d'un CIF sur l'année 2015.

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Pour un salarié à temps plein et présent toute l'année, l'alimentation du compte en 2015 s'est faite à hauteur de 24 heures.

L'entretien annuel dont bénéficie chaque collaborateur du Groupe demeure le moment privilégié pour aborder le sujet de la formation, exprimer ses besoins pour être plus performant et ses attentes dans une optique d'évolution interne.

7.1.3. Une politique de rémunération et de protection sociale égalitaire et motivante

L'individu est au cœur du développement du Groupe. Notre dynamique est basée sur la reconnaissance effective des compétences individuelles de chaque collaborateur ainsi que dans l'apport concret de chacun à la performance, au profit du collectif.

La politique de rémunération globale (incluant la rémunération dite de base et la rémunération variable, qu'elle soit individuelle ou collective) au sein du Groupe se base sur la reconnaissance de trois critères principaux : l'expérience, le niveau de responsabilité et d'encadrement, la motivation personnelle à s'impliquer dans l'avenir et la croissance du Groupe et l'atteinte d'objectifs permettant au groupe de performer et de pouvoir croître sereinement et durablement.

Rémunération moyenne mensuelle par catégorie :

Rémunération Moyenne 2014	Cadres		Non Cadres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	4 379 €	3 097 €	2 080 €	1 633 €
Rémunération Moyenne 2015	Cadres		Non Cadres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	4 187 €	3 094 €	1 755 €	1 851 €

La rémunération moyenne mensuelle des femmes non cadres s'est nettement améliorée entre 2014 et 2015, et est restée stable pour les cadres. Concernant les hommes, qu'ils soient cadres ou non cadres, la moyenne de rémunération mensuelle a diminué.

La part de la rémunération variable est une source de motivation importante, basée sur des objectifs individuels, technique, précis à atteindre. Au titre de 2015, la rémunération variable représentait 13% de la rémunération totale.

La politique de rémunération collective du groupe s'attache également à ce que chaque collaborateur partage les fruits de la croissance de la manière la plus égalitaire possible en fonction de critères légaux, au travers de la mise en place de l'Épargne salariale dès 2005, plus particulièrement sous un Plan de Participation, somme qui versée aux collaborateurs d'AST GROUPE selon le choix du critère du temps de présence (le plus égalitaire possible) considérant que chacun à son niveau contribue à sa façon à la croissance de la société.

Il n'y a pas eu de participation au titre de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions légales au dernier jour de l'exercice écoulé, nous vous informons que moins de 1% du capital social est détenu par les collaborateurs d'AST Groupe et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un PEE.

L'entreprise offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociation annuelle avec le représentants du personnel, dans le respect permanent des législations sociales, fiscales et des conventions collectives applicables : tickets restaurant, protection sociale familiale (mutuelle, prévoyance), accompagnement à la recherche de logement dans le cadre d'un recrutement ou d'une mutation avec un partenariat actif avec deux organismes (AMALLIA et ACTION LOGEMENT NORD) qui garantissent une prise en charge individualisée et confidentielle notamment lors d'opération de location d'un logement, aide à l'accès à la propriété, regroupement de crédits, assistance en cas de difficultés financières.

Cultiver l'amélioration continue en matière de motivation de nos collaborateurs présente un fabuleux levier de compétitivité et de croissance pour l'entreprise.

7.1.4. L'organisation et l'aménagement du temps de travail

Pour AST Groupe, les dispositions prises en matière d'aménagement du temps de travail sont notamment la note sur l'aménagement du temps de travail présenté en CE le 11 septembre 2006 et mise en application au 1er janvier 2007, la note de service du 29 janvier 2008 relative à l'horaire de travail collectif, qui contribuent à mettre en adéquation l'optimisation de la relation clients internes et externes, les souhaits exprimés par nombre de collaborateurs en matière d'horaires de travail, tout en permettant une meilleure prise en compte des contraintes économiques liées au marché.

Au sein d'AST Groupe la durée hebdomadaire moyenne du travail est de 37,5 H, et est déclinée sous la forme soit de forfait horaire annuel ou forfait annuel journalier, suivant le niveau d'autonomie des salariés et selon leur statut professionnel.

Pour les sociétés POBI, des notes de services et des accords définissent les dispositions en matière d'aménagement du temps de travail (annualisation du temps de travail) et plus précisément l'horaire collectif en fonction des différents postes de travail conformément à la législation en vigueur en la matière et aux dispositions conventionnelles.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe sont couverts par des conventions collectives (Promotion Immobilière, Syntec, Travail mécanique du bois et ouvriers du bâtiment).

Certains collaborateurs au sein du Groupe bénéficient d'un temps partiel. Il est précisé que dans le cadre d'un équilibre harmonieux entre vie privée et vie professionnelle, aucune demande de temps partiel n'est imposée par le Groupe.

De plus, 100 % des demandes de temps partiel ont été acceptées au titre de l'année 2015. Pour le Groupe, il est important de pouvoir trouver des solutions d'aménagement en accord avec la vie de famille des collaborateurs, vecteur de fidélité et de motivation.

Nombre de salariés bénéficiant d'un temps partiel :

	2012	2013	2014	2015
Temps Partiel	14	14	12	20

La majorité de ces temps partiel correspond à un temps de travail à 80% dans le cadre de congés parental et concerne dans leur grande majorité des femmes.

7.1.5. Absentéisme au sein du Groupe

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe est de 4,97%. Ce taux reste très acceptable en comparaison à des groupes du même secteur d'activité.

Année 2015	
Accident du travail	14%
Maladie	76%
Temps partiel thérapeutique	1%
Absences diverses non rémunérées	9%
Total	100%

7.1.6. Hygiène et sécurité

Une mobilisation permanente sur la prévention des risques professionnels est assurée en liaison avec la représentation de l'employeur sur les différents sites et le CHSCT.

Nos risques professionnels, identifiés dans les documents uniques d'évaluation des risques (DUER) des sociétés du Groupe, sont recensés autour des risques routiers, des risques liés au management des salariés et ceux liés à l'activité de construction immobilière et d'usinage de bois (gestes et postures, port de charges lourdes, activité de chantier, coupures).

Dans ce contexte, AST Groupe apporte une attention toute particulière au respect des règles de conduite et de courtoisie au volant de ses collaborateurs, porteurs de l'image de l'entreprise. Il a également été déployé, en liaison avec notre société de location de longue durée, une animation mensuelle communiquée par courriel, qui a pour objectif de prévenir aux risques routiers liés au sommeil, la fatigue, l'alcool.

Conscient des risques professionnels liés à son activité de construction, AST Groupe a poursuivi activement sa politique de prévention au travers de formations internes adaptées aux différentes fonctions, ainsi que la mise à disposition d'équipements de protection, de flyer de communication/prévention, couplé à une forte sensibilisation par instruction managériale sur le port obligatoire de ces équipements de sécurité.

Le personnel technique se voit également dispenser périodiquement, des séances de formation destinées à le sensibiliser à ce type de risques et à actualiser ses connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, notamment en prévention sur les chantiers de construction. Notre personnel technique est formé Sauveteur Secouriste du Travail.

POBI travaille à la limitation des positions dites pénibles, favorisant le travail en position assise, limitant à son strict minimum le port de charges lourdes, organisant l'implantation au sol des machines d'une façon harmonieuse pour limiter les déplacements des salariés d'un point de travail à un autre.

Lors des réunions trimestrielles avec le CHSCT, en présence du Médecin du Travail, les DUER sont remis à jour, en présence des acteurs de la prévention et de la sécurité. Le 16 octobre 2014 ont été élus pour 2 ans, par les membres du Comité d'entreprise et les Délégués du Personnel, les nouveaux membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail d'AST Groupe. Concernant les sociétés POBI, des élections du CHSCT ont eu lieu le 18 septembre 2013. De nouvelles élections doivent être organisées en 2016.

Nous avons connu pour le Groupe 14 accidents du travail sur l'année 2015 avec arrêt de travail.

Aucune maladie professionnelle n'a été constatée sur l'année 2015.

Taux de Fréquence et de Gravité des accidents du travail :

POBI	2013	2014	2015
Taux de fréquence	25,36	43,77	52,90
Taux de gravité	0,423	0,64	1,81

AST	2013	2014	2015
Taux de fréquence	10,32	18,06	13,82
Taux de gravité	0,215	0,809	0,66

Le taux de fréquence des accidents du travail est en recul entre 2014 et 2015 pour AST Groupe.

7.1.7. Dialogue social et représentation du personnel

La volonté du Groupe est de développer un dialogue social permanent à tous les niveaux, tant avec les institutions représentatives du personnel qu'avec les différents managers, au moyen notamment d'une communication interne et externe totalement transparente et d'une collaboration étroite entre le service des Ressources Humaines et les différents partenaires sociaux pour anticiper toutes difficultés et appliquer loyalement les règles sociales afin de garantir le respect des droits et des devoirs de chacun.

Pour les sociétés POBI, l'élection d'une Délégation Unique du Personnel a eu lieu le 22 Octobre 2014 (suite aux élections de 2010, dans le cadre du mandat de 4 années qui arrivaient à échéance).

Pour AST Groupe les dernières élections du personnel ont eu lieu le 19 décembre 2013.

7.1.8. Bilan des accords collectifs

Le Groupe n'a signé aucun accord collectif en 2015.

Les accords collectifs qui sont en vigueur au sein du Groupe concernent :

Un accord de participation a été initialement signé le 3 Avril 2006 et a donné suite à la signature d'avenants pour AST Groupe.

Un accord sur le temps de travail a été signé le 7 Juin 2012 pour Pobi Charpentes et pour Pobi Structures.

Aucun accord collectif n'existe en matière de santé et sécurité.

7.1.9. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La politique d'insertion des personnes handicapées demeure un axe important de la politique RH actuelle et future :

- Les dispositions d'accessibilité nécessaires ont été prises pour que l'ensemble des établissements du Groupe puissent accueillir des travailleurs à mobilité réduite.
- Le Groupe pérennise ses partenariats avec le réseau CAP EMPLOI, organisme spécialisé dans l'insertion des travailleurs handicapés.
- Le Groupe continue à conclure des contrats de sous-traitance avec de nouveaux ESAT.

Au sein des sociétés du Groupe, la priorité est donnée à l'insertion des travailleurs à mobilité réduite et au développement de contrat de sous-traitance avec des ESAT.

Effectif des travailleurs handicapés :

AST GROUPE	Nombre de bénéficiaires	Unités résultant d'un contrat avec un ESAT*
2012	11,81	0,31
2013	12,41	0,35
2014	13,18	0,28
2015	9,47	0,26

*ESAT : Etablissements ou Services d'Aides par le Travail

7.1.10. Promotion et respect des principes de l'OIT

L'ensemble des principes de l'Organisation Internationale du Travail sont respectés et appliqués par AST Groupe et ses filiales POBI, tels que ceux relatifs au respect de la liberté d'association, à l'abolition du travail forcé, à l'élimination du travail des enfants et à l'élimination des discriminations.

Ces principes sont notamment repris au travers de la Charte Ethique du Groupe (respect des droits des salariés), par l'élaboration du plan d'actions égalité Hommes/Femmes d'AST Groupe. Le tout est confirmé par le fait qu'aucune mise en demeure émise par l'inspection du travail n'a touché le Groupe.

7.2. Informations environnementales

Les informations environnementales suivantes concernent le site de production des sociétés POBI, filiales du Groupe, ayant une activité de production à La Charité-sur-Loire (58).

C'est le site du groupe qui concentre la plupart des enjeux environnementaux : les sociétés POBI sont destinées à la fabrication de charpentes, murs à ossatures bois et menuiseries (fenêtres).

La Direction Générale et le Directeur du site intègrent la prise en compte des impacts environnementaux dans les processus de décision, avec une participation active des équipes recherche, développement, méthodes, qui, dans leurs travaux, travaillent à l'optimisation des procédés, et contribuent à la limitation de l'impact de nos activités sur l'environnement.

Par ailleurs, le groupe prévoit d'étendre sa communication sur les sujets estimés pertinents à l'échelle de l'ensemble de ses structures : en particulier concernant la consommation d'électricité, la consommation de papier et la gestion de la consommation de carburant du parc automobile.

7.2.1. Consommation de matières premières

La matière première principale des sociétés POBI est le bois. Il s'agit exclusivement de bois épicéa, provenant de forêts certifiées PEFC ou FSC. Cela signifie que le Groupe s'approvisionne au sein de forêts gérées durablement et que les coupes de bois ne représentent pas une menace pour la biodiversité.

Volumétrie de consommation de bois en tonnes	Pobi Charpentes	Pobi Structures	Total
2014	5564	1695	7260
2015	5149	1062	6211

La consommation de bois de la Société Pobi a diminué de 14.5 % entre 2014 et 2015.

POBI, dans son organisation interne, priorise dans le choix de ses sous-traitants des acteurs locaux afin de pouvoir limiter les impacts environnementaux liés à l'acheminement des matières. Nos fournisseurs principaux de bois se situent dans le département de la Nièvre et en Rhône alpes.

Les processus de fabrication sont principalement basés sur de l'assemblage d'éléments, avec au préalable des postes de débits de matières. L'eau n'est pas utilisée dans les chaînes de production.

Le Groupe est sensible à la limitation de sa consommation de papier dans ses bureaux et agences. Dans cette optique, la dématérialisation des documents sous format informatique permet de réduire fortement l'utilisation et la consommation de papier, en favorisant les échanges dématérialisés et en réduisant les impressions de documents de travail. A ce titre, il est prévu une GED (Gestion Electronique des Documents) pour la gestion de l'ensemble de nos factures.

7.2.2. Bilan des consommations d'énergie

Année	Consommation d'électricité, en kWh		Consommation de gaz naturel, en kWh PCS
	Site de POBI	Siège social	Site de POBI
2013	497 547	Non disponible	423 106
2014	498 788	245 653	265 232
2015	428 262	229 042	391 234

Notre consommation électrique sur POBI a été sur 2015 en diminution par rapport à 2014 et nous enregistrons une augmentation de notre production sur l'activité menuiserie

Notre consommation de gaz naturel a augmenté 47,5% entre 2014 et 2015, L'impact météorologique est important dans cette hausse de consommation, dû notamment à un début et une fin d'année 2015 qui ont été plus défavorables qu'en 2014, augmentant de fait les besoins de chauffage.

L'activité menuiserie en très forte hausse sur 2015 a contribué à cette augmentation de la consommation.

7.2.3. Traitement des déchets

Les activités de la société POBI génèrent deux types de déchets :

- Chutes de bois (après débit en charpente et ossatures).
- DIB (déchets industriels banals), emballages (plastiques et cartons), chutes d'isolants (laine et polystyrène).

Quantités de déchets produites, en tonnes	
2013	
Bois	350
DIB	99
2014	
Bois	1293
DIB	58
2015	
Bois	335
DIB	63

La forte baisse de la quantité de déchets en bois entre 2014 et 2015 est notamment expliquée par une erreur d'unité observée sur la donnée 2014.

Grâce à notre action de Lean manufacturing, une politique d'optimisation et de rationalisation des métrés et découpes de nos procédés et produits, pour le bois, les déchets ont été optimisés, le volume de bois est inférieur de 3.2% en comparaison à 2014 pour une production équivalente sur l'activité bois.

Nous avons développé avec nos fournisseurs et sous-traitants locaux un canal de gestion écoresponsable qui nous permet de pouvoir recycler les déchets issus de nos activités par le biais du même prestataire qui nous a fourni la matière première. 100 % des déchets activité bois sont concernés, tout comme les déchets de l'activité fenêtre.

Nous constatons une augmentation de 9.1% des DIB dû à l'activité menuiserie.

7.2.4. Rejets de gaz à effet de serre

La volumétrie des émissions comprennent la consommation électrique du siège social d'AST GROUPE et de POBI, ainsi que la consommation de gaz naturel pour POBI.

Emissions de CO2	Tonnes équivalent CO2
2014	74,92
2015	99,02

Cette augmentation est due à notre consommation de gaz naturel au sein de POBI.

Afin de pouvoir durablement sensibiliser l'ensemble de ses salariés (79 collaborateurs) et ceux qui bénéficient d'une voiture de fonction à adopter une conduite écoresponsable, favorisant la limitation d'utilisation de coût carburant et d'usure du véhicule (moteur, pneus, accessoires), une animation par courriel est communiquée mensuellement pour aider à adopter les gestes justes.

7.2.5. Enjeux environnementaux des activités de construction

Les activités d'AST Groupe nous conduisent à consulter, acheter et viabiliser des parcelles de terrain.

Une attention particulière est portée sur l'impact de nos activités sur les terrains de construction, notamment la propreté du chantier, ainsi que les normes environnementales (risque d'inondation compris).

Lors des opérations de développement foncier, une étude basée sur le droit de l'urbanisme et le plan d'organisation des sols, donnant lieu à la consultation de documents officiels des administrations, avec intervention de nos bureaux d'études, nous permet de pouvoir appréhender ces enjeux.

Lors de la visite de terrain par soit nos techniciens géomètres, soit par des cabinets extérieurs, le thème concernant le risque d'inondation est ainsi traité.

Lors des activités de construction immobilière, AST Groupe, agissant en qualité de maître d'ouvrage, oblige, via la charte éthique et notre charte qualité, ses sous-traitants et intervenants à se conformer à une démarche de chantier propre (propreté lors des travaux, nettoyage), utilisant des matériaux labellisés, préservant l'environnement.

7.2.6. Impacts environnementaux de nos constructions

Nos maisons, de construction à ossature bois, béton ou brique, répondent à des critères environnementaux précis, issus des réglementations RT 2005, RT 2012, BBC, afin de pouvoir allier une efficacité énergétique du bâti à une consommation énergétique réduite du bâtiment.

Nos constructions répondent à ces enjeux environnementaux, afin de pouvoir limiter les consommations d'énergie de nos constructions (consommation électricité, gaz, eau notamment).

En 2015, sur 740 constructions de notre activité Maisons Individuelles, remises « clef en mains », 98.92 % de ces constructions disposaient d'une performance énergétique RT 2012, et 1.08% d'une performance énergétique RT 2005.

En 2015, sur 248 constructions NATILIA remises « clef en mains », 100 % de ces constructions étaient en ossature bois, répondant toutes aux normes thermiques RT 2012.

7.3. Informations sociétales

Dans sa logique de développement durable et pérenne, le Groupe a décidé de s'appuyer sur 5 axes majeurs pour développer et manager au quotidien son organisation :

- L'écoute de ses Clients et Partenaires, pour identifier, comprendre et répondre à leurs attentes,
- Le développement des compétences des collaborateurs et entreprises co-contractantes,
- Le respect des obligations légales et réglementaires,
- L'adoption d'un comportement écoresponsable lié à la construction,
- L'implication de tous dans l'atteinte des objectifs.

Ces orientations stratégiques ont abouti à la rédaction de 2 documents mis à disposition de tous via le site internet : la Charte Qualité et la Charte Ethique.

7.3.1. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

AST GROUPE est titulaire :

- **Du certificat NF LOGEMENT pour l'activité Promotion depuis 2009** : certification de produits et de services, au sens du code français de la consommation, couvrant la qualité du management, la qualité technique des opérations ainsi que les services associés ;

Nota : La marque NF est la marque de conformité aux normes françaises, européennes et internationales, et à des spécifications particulières si nécessaire

Du certificat PERMEA pour l'activité Construction de maisons Individuelles depuis novembre 2013 : dans un souci d'amélioration de la qualité de ses réalisations et de réduction de leur consommation énergétique, A.S.T Groupe a fait le choix de mettre en place une démarche spécifique permettant de réduire la perméabilité à l'air de ses constructions de maisons individuelles. Cette démarche vise à s'assurer que les constructions décrites dans le domaine d'application présentent un niveau d'étanchéité à l'air du bâtiment conforme au référentiel agréé, inférieur à 0,6 m³/ (h.m²).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'annexe VII de l'arrêté du 26 octobre 2010 (RT 2012) relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.

- **Du certificat CONSUEL pour l'activité VEFA** : dans un souci de sécurité pour nos consommateurs et client, ce certificat, délivré par ERDF, atteste de la bonne conformité des installations électriques, indispensable à la bonne mise sous tension du logement proposé lors de la remise des clefs.

7.3.2. Conditions du dialogue avec les parties prenantes et impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe développe une politique de recrutement basée sur notre territoire d'implantation. A ce titre, un partenariat fort en termes de recrutement est créé avec les écoles telles que Partner Formation (pour l'informatique) et La Martinière Montplaisir (Bureau d'Etudes) qui sont implantées dans le bassin Lyonnais.

Le Groupe n'a pas de démarche relative au mécénat dans sa politique actuelle.

Prise en compte de l'impact de l'opération et concertation dans le cadre des études de conception :

Au stade de la faisabilité, le développeur foncier consulte les collectivités territoriales (services d'urbanisme, élus) sur les attentes locales en matière de développement urbain, environnement, demandes et sensibilités particulières de la population.

Il recueille également les éléments relatifs aux risques environnementaux (plan de prévention), le règlement d'urbanisme et les éventuels zonages de sites protégés au titre de l'environnement.

Il s'agit ici d'un recueil de données susceptible d'orienter la conception de l'opération et son intégration dans la commune. Il permet la réalisation des premières esquisses et bilan prévisionnel.

Les documents recueillis constituent la base du dossier de montage et sont repris dans le dossier d'engagement.

Une visite terrain est effectuée in-fine par le technicien géomètre interne qui relève la topographie et étudie le site. Il remet un compte rendu de visite terrain ainsi qu'un plan topographique.

Au stade montage du permis de construire, lorsque l'opération est validée (accord avec les propriétaires fonciers et validation du comité d'engagement).

Une étude de l'environnement de l'opération plus poussée est systématiquement menée. Elle se concrétise par des études de sol, hydraulique et parfois une étude environnementale (étude phytosanitaire, dossier de loi sur l'eau, étude d'impact environnemental) confiées à des cabinets externes spécialisés.

Egalement, une concertation plus poussée avec les acteurs publics et riverains est réalisée par le monteur d'opération avec l'architecte : consultation des commissions d'urbanisme communale ou d'agglomération, réunions avec les architectes et paysagistes conseils, réunions publiques d'information. Le projet plus abouti (APS/APD) y est présenté pour une validation définitive avant dépôt du permis.

Ces réunions peuvent donner lieu à une révision ou une adaptation du projet.

Elles sont consignées dans le bilan d'opération ou dans les comptes rendus de réunions établis soit par le monteur d'opération, soit par les services publics.

Lorsque le projet est ainsi définitivement validé, il peut être déposé en mairie pour instruction.

7.3.3. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Notre politique d'achat recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux, tout en intégrant la notion de Responsabilité Sociétale.

Le Groupe intègre donc, tant dans les choix constructifs que dans les partenariats établis, les enjeux suivants :

Environnemental

Il convient de faire en sorte de minimiser les transports entre les lieux de fabrication des matériaux et produits et leurs lieux de mise en œuvre. De même, le choix de produits générant une quantité moindre de déchets de chantiers oriente une partie de nos achats. D'une manière générale, les choix se portent entre autre sur les produits à impact le plus faible possible sur l'environnement. Nous essayons de favoriser les solutions alternatives lorsqu'elles défendent les valeurs de l'achat durable. Nos partenariats forts nous permettent la mise en place de gestion de déchets, de manière locale, afin de diminuer l'impact négatif de nos chantiers sur l'environnement.

Economique

Nous favorisons les partenariats pérennes et avec les entreprises de proximité. Nous accompagnons le développement de TPE et PME susceptibles de créer de l'emploi en favorisant les partenariats où le rapport qualité et prix de prestation/développement du partenaire est le plus favorable.

Social

Nous tendons à promouvoir les solutions techniques les plus à même d'améliorer les conditions de travail de ceux qui les mettent en œuvre, comme par exemple les planchers allégés pour les maçons.

Nous faisons en sorte que nos réalisations, au travers de nos choix de produits, répondent au mieux aux attentes de nos clients mais soient aussi pour eux des choix durables. Enfin, nous veillons à choisir des fournisseurs qui mettent en œuvre les moyens nécessaires à ce que leurs salariés travaillent dans des conditions décentes.

7.3.4. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

En 2015, la part de sous-traitance du Groupe représentait 26.9% de son chiffre d'affaires total.

A ce titre, la prévention des risques d'accidents sur les chantiers, la prévention contre le travail dissimulé, et les pratiques de corruptions sont des enjeux sur lesquels le Groupe agit.

En suivant sa logique d'amélioration continue et de coopération réciproque avec ses fournisseurs et sous-traitants, le Groupe a mené plusieurs actions pour s'assurer de leur responsabilité sociale et environnementale :

- la formalisation d'une Charte Ethique,
- l'insertion de clauses spécifiques dans les engagements contractuels,
- des actions de prévention.

De plus, outre la Charte Ethique et un flyer d'information sur le travail dissimulé, une attestation sur l'honneur sur le respect par le co-contractant du code du travail est remplie et signée.

- **La charte éthique**

La charte éthique, communiquée largement auprès des salariés du groupe (via le site intranet, et remise dans le pack d'embauche) est présente dans l'ensemble des actions de management de notre société. Elle définit les règles de gestion, basées sur le respect des droits des salariés et sur les obligations et devoirs des salariés envers le groupe. Tout acte de déloyauté constaté est immédiatement sanctionné, notamment par des sanctions pouvant aller jusqu'à un licenciement immédiat. A ce titre, la charte éthique est vivante au sein de notre groupe.

La charte éthique a permis au Groupe de formaliser et de communiquer ses exigences en matière de RSE à l'égard de tous. La charte rappelle notamment que la Société œuvre pour une relation mutuellement bénéfique avec ses partenaires et fournisseurs :

« Loyauté et intégrité

Le Groupe veille au respect des termes contractuels souscrits avec l'ensemble de ses partenaires et fournisseurs avec qui il entretient des relations loyales et intègres. Les collaborateurs d'AST Groupe s'engagent à gérer les problématiques liées aux conflits d'intérêt, et s'interdisent de solliciter tous cadeaux ou d'en accepter qui aient une valeur économique significative. »

« Responsabilisation

L'entreprise attend de ses partenaires et fournisseurs qu'ils respectent les règles de conduite et principes d'action de cette Charte Éthique et de la Charte Qualité.

- **L'insertion de clauses spécifiques dans les engagements contractuels**

Dans les différents documents contractuels signés par les fournisseurs et sous-traitants, des clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale sont indiquées. Certaines rappellent la nécessité de respecter le code du travail et les prescriptions techniques et réglementaires, d'autres stipulent les obligations de l'entreprise liées à l'environnement, la coordination et la sécurité des personnes sur les chantiers.

« 2.4. Nettoyage de Chantier & Evacuation des déchets

L'entreprise devra laisser son chantier en parfait état de propreté, et ce après chaque journée de travail et par extension à la fin de réalisation des travaux décrits dans les CONDITIONS PARTICULIERES.[...] L'entreprise sera responsable de ses propres déchets et devra réaliser par ses propres moyens l'évacuation et le traitement de ces derniers. Les déchets liés aux approvisionnements du CONSTRUCTEUR devront être regroupés par types de déchets (plastiques, bois, palettes, plâtres, agglos, etc.).

- **Des actions de prévention**

Le groupe fait appel à un réseau d'entreprises sous-traitantes en un nombre restreint, ce qui lui permet un contrôle continu de la part de ses conducteurs et surveillants de travaux.

Ceux-ci sont présents quotidiennement sur les chantiers de construction, et, de par cette proximité, préviennent immédiatement les entreprises sous-traitantes de tout risques dûment identifiés.

Un book Sécurité pour l'activité PROMOTION a été réalisé pour sensibiliser les sous-traitants à la sécurité sur les chantiers. Ce book a été créé en collaboration avec un coordonnateur SPS, a été relu par la CARSAT (la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), et a été distribué aux entreprises.

En 2014, le Groupe a organisé un salon réunissant l'ensemble de ses sous-traitants, et a pu, à cette occasion, sensibiliser ses partenaires sur ses exigences telles que la sécurité, la loyauté dans les pratiques, la lutte contre le travail dissimulé.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Par défaut, les données sociales, sociétales et environnementales sont indiquées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

Collecte des données

Les données sociales proviennent du SIRH.

Les données environnementales sont établies à partir d'un système de gestion de production assistée local et de factures fournisseurs.

Définitions

Effectifs

Les données ressources humaines correspondent exclusivement aux personnes ayant un contrat de travail avec une entité du Groupe. Les prestataires extérieurs ainsi que les stagiaires sont donc exclus de ces données. En revanche, les contrats d'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage), et les collaborateurs en contrats suspendus sont compris dans le périmètre. Les collaborateurs quittant la société le 31 décembre sont inclus dans les effectifs de l'année correspondante.

Embauches

Les renouvellements de CDD sans interruption ainsi que les titularisations de CDD en CDI ne sont pas reportés dans les mouvements. Les contrats d'alternance sont compris dans les embauches en CDD.

Départs

Le motif « licenciement » comprend les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave et les licenciements pour inaptitude. Le motif « fin de CDD » comprend les fins de CDD arrivant à leur terme et les ruptures anticipées. Le motif « fin de période d'essai » comprend les ruptures de période d'essai qu'elles soient à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

Formation

Le nombre d'heures reprend le nombre d'heures de travail total dédiées à la formation et attestées par des feuilles d'émargement pour l'année. Les actions de formation de moins de 7 heures ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

Les collaborateurs ayant suivi plusieurs formations sont comptabilisées une seule fois.

Les collaborateurs formés, ayant quitté la société en cours d'exercice, sont comptabilisés.

Absentéisme

Le motif « maladie » comprend les maladies indemnisées, les maladies non indemnisées, les mi-temps thérapeutiques, les congés pathologiques.

Le motif « absences non rémunérées » comprend des absences qui ne rentrent pas dans le cadre des autres motifs d'absences identifiés et n'ayant entraînés aucune rémunération.

Le taux d'absentéisme est calculé à partir des données suivantes :

Accident du travail, jours d'absences de la période concernée pour maladie et absence diverse non rémunérée

Nombre de jours travaillés théoriques = effectif moyen multiplié par 218 jours

Taux de fréquence et Taux de gravité

Aucune distinction n'est faite entre les accidents de travail et les accidents de trajet. Les accidents sans arrêt sont exclus du taux de fréquence.

Le calcul du taux de fréquence et du taux de gravité s'effectue en jours ouvrés. Les heures travaillées utilisées dans le calcul de ces taux sont obtenues par la formule : effectif moyen mensuel * 45 semaines * 37,5 heures.

Thématiques exclues

Certaines thématiques environnementales ne font pas l'objet d'une communication de la part du Groupe car elles ne sont pas pertinentes au vu de nos activités :

- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions : l'activité de POBI (seul site industriel) ne nécessite pas de moyen de prévention particulier concernant les risques environnementaux et les pollutions ;
- Montant des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement : il n'y pas de provisions ni de garanties environnementales ;
- Mesure de prévention des rejets dans l'air, l'eau et le sol : l'activité de POBI n'émet pas de rejet ;
- Nuisances sonores et autre forme de pollution spécifique : l'activité de POBI ne génère pas de nuisances sonores significative ou autre forme de pollution spécifique ;
- Consommation d'eau : les seules consommations d'eau du Groupe sont à usage sanitaire ;
- Adaptation aux conséquences du changement climatique : l'activité industrielle de POBI n'est pas directement impactée par les conséquences du changement climatique. En revanche, l'approvisionnement du bois, notre principale matière première, peut être indirectement impacté (voir section « Consommation de matières premières »).

7.4. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'OTI

A.S.T. Groupe

Société Anonyme

78 rue Elisée Reclus
69150 Décines-Charpieu

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société A.S.T. Groupe désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2016 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au sein du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 78% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

³ Informations quantitatives sociales : Effectif au 31 décembre, Pourcentage d'effectif au 31 décembre sous CDI, Nombre de recrutements, dont nombre de recrutements de cadres, Pourcentage des recrutements en CDI, Nombre de départs et répartition par motifs, Rémunération mensuelle moyenne par catégorie et par genre, Taux d'absentéisme et répartition des absences par motifs, Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, Nombre d'accidents du travail avec arrêt, Nombre d'heures de formation, Proportion de femmes dans l'effectif, Proportion de femmes parmi les cadres.

Informations quantitatives environnementales : Bilan des consommations d'énergie, Quantités de déchets d'activité produites, Emissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie.

Informations qualitatives : Provenance du bois, Importance de la sous-traitance et relations avec les fournisseurs et sous-traitants, Charte éthique et son application

⁴ A.S.T. Groupe, POBI Industrie, POBI Charpentes, POBI Structures

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Villeurbanne, le 26 avril 2016

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Dominique Natale
Associé

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

8. Informations complémentaires

8.1. Informations et documentations disponibles

Pendant la durée de validité du DDR, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent le cas échéant, être consultés sans frais au siège social de la société AST Groupe :

- acte constitutif des statuts,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le DDR.

8.2. Contrôleurs légaux des comptes y compris honoraires

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Xavier BOUSQUET

représenté par Xavier Bousquet

5 Avenue Édouard Millaud - 69290 CRAPONNE

Date de renouvellement du mandat : 21 mai 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cabinet Deloitte & Associés

représenté par Dominique Natale

106, cours Charlemagne – 69002 Lyon

Date de renouvellement du mandat : 21 mai 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Olivier CHETAIL CONSEILS

15 rue Maurice Jacob - 69005 LYON

Date de nomination : 21 mai 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

SOCIETE BEAS

Sis 7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de renouvellement du mandat : 21 mai 2012

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes est indiqué dans la note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.3. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

Monsieur Alain TUR,

Président Directeur Général d'AST GROUPE

8.4. Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées ou incluses par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des contrôleurs légaux relatifs aux exercices 2013 et 2015 ne contiennent pas d'observation ; le rapport sur l'exercice 2014 contient une observation relative au traitement comptable retenu pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Décines Charpieu, le 27 avril 2016

Alain TUR
Président Directeur Général

8.5. Responsable de l'information financière

Relations investisseurs

Olivier LAMY,
Directeur Administratif et Financier
Tél : +33 (0)4 72 81 64 64
E-mail : olivier.lamy@ast-groupe.fr

Communication Financière / Relation presse

Solène Kennis
Tél : +33 (0)1 75 77 54 68
E-mail : skennis@aelium.fr

Agenda de communication pour l'année 2016

Événement	Date
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016	10 mai 2016 *
Assemblée Générale Annuelle	26 mai 2016 *
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2016	26 juillet 2016 *
Résultats semestriels 2016	21 septembre 2016 *
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2016	8 novembre 2016 *
Chiffre d'affaires annuel 2016	14 février 2017 *

* diffusion après clôture de bourse

9. Table de concordance (Rubrique de l'Annexe I du règlement européen n°809/2004)

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Paragraphes du DDR
1 Personnes responsables	8.3
2 Contrôleurs légaux des comptes	8.2
3 Informations financières sélectionnées	2.1
4 Facteurs de risques	1.9
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	1.1, 1.2
5.2 Investissements	2.3
6 Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	1.5
6.2. Principaux marchés	1.4
6.3. Événements exceptionnels	2.2
6.4. Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	1.10
6.5. Position concurrentielle	1.4
7 Organigramme	
7.1. Organisation du Groupe et liste des filiales	1.3
7.2. Liste des filiales	1.3
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Propriétés immobilières, usines et équipements du Groupe	1.7
8.2. Questions environnementales	7.2
9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	2.2, 2.5
9.2. Résultat d'exploitation	2.1
10 Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	6.2
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	3.2
10.3. Financement	3.2
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	6.2
10.5. Sources de financement attendues	2.5
11 Recherche et développement, brevets et licences	1.8
12 Informations sur les tendances	
12.1. Évolutions récentes	2.2
12.2. Perspectives d'avenir	2.6

13 Prévisions ou estimations du bénéfice		2.6
14 Organes d'administration et Direction Générale	14.1. Composition des organes de direction et de contrôle	5.1
	14.2. Conflits d'intérêts	5.4
15 Rémunération et avantages	15.1. Rémunération et avantages versés	5.2
	15.2. Rémunération et avantages : montant provisionné	5.2
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	16.1. Date d'expiration des mandats	5.1
	16.2. Information sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	5.6.7
	16.3. Comités constitués par le Conseil d'Administration	5.6.5
	16.4. Gouvernement d'entreprise	5.6.1
17 Salariés	17.1. Effectifs et politique de l'emploi	7.1.1
	17.2. Participations et stock-options	7.1.3
	17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	7.1.3
18 Principaux actionnaires	18.1. Franchissement de seuils	6.2.2, 6.3.1
	18.2. Droits de vote différents	6.2.7
	18.3. Contrôle	6.2.7
	18.4. Accord relatif au changement de contrôle	6.2.7
19 Opérations avec des parties liées		4.4, 5.5
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats -	20.1. Comptes consolidés	3.1, 3.2, 3.3
	20.2. Informations pro forma -	Néant
	20.3. Comptes annuels	4.1, 4.2, 4.3
	20.4. Rapports des Commissaires aux Comptes	3.3, 4.3
	20.5. Informations financières intermédiaires	Néant
	20.6. Politique de distribution des dividendes	6.1.2
	20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.11
	20.8. Changement significatif de la situation financière	2.2
21 Informations complémentaires -	21.1. Informations concernant le capital social	6.2
	21.2. Acte constitutif et statuts	6.1.2
22 Contrats importants		2.4
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		Néant
24 Documents accessibles au public		8.1
25 Informations sur les participations		4.4

10. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. Le tableau de concordance suivant renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	Paragraphes
--	-------------

Le Document de référence comprenant également le rapport financier annuel, la déclaration du responsable fait référence à des informations relevant du rapport de gestion. Dans la forme actuelle du document, ces informations se retrouvent dans diverses parties.

Rapport financier annuel

Éléments requis par les articles L. 451-1-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF

Comptes consolidés	3.1, 3.2
Comptes annuels	4.1, 4.2
Déclaration de la personne responsable	8.3, 8.4
Rapport de gestion (voir ci-après)	
Rapport des contrôleurs légaux sur les Comptes consolidés	3.3
Rapport des contrôleurs légaux sur les Comptes annuels	4.3
Honoraires des contrôleurs légaux	8.2

Rapport de gestion

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, situation de la société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	2.2
Activité des filiales et des participations et indication des prises de participation	1.3.1, 4.4
Évolution prévisible (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	2.6
Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	1.8
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce)	7.2
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce)	7.1, 7.3
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	1.9
Informations relatives à la structure et à la composition du capital : nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre d'un programme de rachat et caractéristiques de ces opérations dont, information sur les rachats d'actions propres (L225-211 du code de commerce), délégations dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100 du Code de commerce), identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital, actions d'autocontrôle (L233-13 du code de commerce)	6.2
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	5.6.8
Indication des franchissements de seuils et répartition du capital	6.3.1
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	7.1.3
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société	5.3
Rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne, rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du président	5.6, 5.7
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	6.3.2
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	5.2

11. Table de concordance GRENELLE II

Article	Description	Paragraphe
1.	Social	
1.a	Emploi	
	Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	7.1.1
	Les embauches et les licenciements	7.1.1
	Les rémunérations et leur évolution	7.1.3
1.b	Organisation du travail	
	Organisation du temps de travail	7.1.4
	Absentéisme	7.1.5
1.c	Relations sociales	
	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	7.1.7
	Le bilan des accords collectifs	7.1.8
1.d	Santé et sécurité	
	Les conditions de santé et de sécurité au travail	7.1.6
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	7.1.6
1.e	Formation	
	Les politiques mises en œuvre en matières de formation	7.1.2
	Le nombre total d'heures de formation	7.1.2
1.f	Egalité de traitement	
	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	7.1.1
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	7.1.9
	La politique de lutte contre les discriminations	7.1.1
1.g	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives	
	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	7.1.4
	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	7.1.4
	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	7.1.4
	à l'abolition effective du travail des enfants	7.1.4
2.	Environnement	
2.a	Politique Générale en matière d'environnement	
	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	N/A *
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	N/A *

	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	N/A *
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A *
2.b	Pollution et gestion des déchets	
	Les mesures de prévention et de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	N/A *
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	7.2.3
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	N/A *
2.c	Utilisation durable des ressources	
	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	N/A *
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	N/A *
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	7.2.2
	L'utilisation des sols	N/A *
2.d	Changement climatique	
	Les rejets de gaz à effet de serre	7.2.4
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A *
2.e	Protection de la biodiversité	
	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A *
3.	Sociétal	
3.a	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
	En matière d'emploi et de développement régional	7.1.1, 7.1.9
	Sur les populations riveraines ou locales	7.3.2
3.b	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	7.3.2
	Les actions de partenariat ou de mécénat	N/A
3.c	Sous-traitance et fournisseurs	
	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	7.3.3
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	7.3.4
3.d	Loyauté des pratiques	
	Les actions engagées pour prévenir la corruption	7.3.4
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	7.3.1
3.e	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	N/A

* L'activité POBI n'a pas d'impact significatif sur l'environnement, de ce fait cet indicateur n'est pas pertinent au regard des activités du Groupe

